

2014/2015

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel

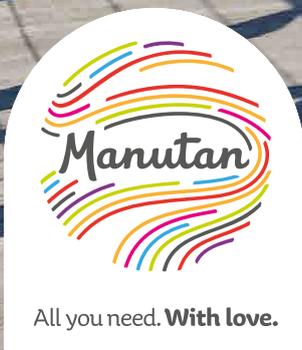


All you need. **With love.**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 janvier 2016, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : www.amf-france.org et sur le site de Manutan International : www.manutan.com.

En application de l'article 28 du Règlement européen 809/2005, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2012 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 92 à la page 139 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 janvier 2013.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2013 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 94 à la page 142 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 janvier 2014.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2014 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 84 à la page 134 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 janvier 2015.



Sommaire

	Message du Président	2
1	Présentation du Groupe	3
	Chiffres clés	4
	Calendrier de la communication financière	5
	Historique	6
	Présentation de l'activité	8
	La stratégie du Groupe	12
2	Responsabilité sociale, sociétale et environnementale	15
	Note méthodologique du reporting RSE	16
	Nos engagements sociaux	18
	Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable	24
	Nos engagements environnementaux	26
	Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant	30
3	Gouvernement d'Entreprise	33
	Organes d'Administration et de Direction	34
	Rémunération des organes d'Administration et de Direction	41
	Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	46
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International SA	57
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	59
4	Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2015	65
	Faits marquants	66
	Perspectives et résultats du groupe Manutan	67
	Structure financière et politique d'investissements	68
	Résultats par zone	70
	Autres informations	74
	Avis financier du 14 janvier 2016	75
	Facteurs de risques de l'émetteur	76
5	États financiers arrêtés au 30 septembre 2015	79
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	80
	États financiers consolidés et annexes	82
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	114
	Comptes de la Société mère et annexes	116
	Renseignements concernant les filiales et participations	126
	Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	128
6	Informations sur la Société et le capital	129
	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	130
	Renseignements de caractère général concernant le capital	136
	Marché des titres	143
	Dividendes	145
7	Attestation et tables de concordance	147
	Responsable du document de référence	148
	Attestation du responsable du document de référence	148
	Responsables du contrôle des comptes	148
	Relations actionnaires et documents accessibles au public	149
	Table de concordance du document de référence	150
	Table de concordance du rapport financier	153
	Table du rapport de gestion	154
	Table de concordance du rapport RSE	155

Message du Président

Jean-Pierre Guichard



Une nouvelle année marquée par des évolutions majeures et des victoires qui ont été rendues possibles grâce à la mobilisation et au talent de nos collaborateurs !

Chaque année, nous repensons nos objectifs, nous mettons tout en œuvre pour respecter nos engagements de résultats et évaluons la pertinence de nos plans de progression. Cet exercice est d'autant plus important dans un environnement économique international toujours plus agressif, dominé par la vitesse des changements. Nos clients ont désormais accès à une offre de plus en plus vaste, émanant de sources nombreuses et variées. Cela constitue bien sûr un risque, mais aussi une formidable opportunité. À nous de la saisir !

Nos réalisations

Le Groupe continue sa transformation en développant de nombreux moyens au soutien de l'activité :

- Un des faits marquants de cet exercice est l'acquisition de Papeteries Pichon, acteur majeur de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles maternelles et primaires en France.
Nous renforçons ainsi notre position sur le secteur des collectivités locales après les acquisitions de Camif Collectivités et Casal Sport.
- Notre challenge a également été le déploiement de notre nouveau système d'information en France. Pari réussi. Ce nouvel outil va contribuer au développement de nos diverses activités.
- Enfin, nous poursuivons l'harmonisation de notre offre produits au niveau du Groupe afin de permettre à nos clients d'accéder à des produits de qualité à des prix compétitifs.

Nos résultats 2014/2015

Les performances du Groupe sur l'exercice écoulé sont conformes à nos objectifs et illustrent la solidité de notre modèle économique, en évolution permanente. Cette année marque également le pas sur le recul de l'activité constaté ces dernières années, fruit de nos efforts de soutien au business.

Nous portons toujours une attention particulière à la maîtrise de nos dépenses et continuons à investir dans des projets porteurs.

Et demain...

Avec le développement de notre marque et de notre offre, le Groupe est aujourd'hui en position de développer son expertise pour offrir à ses clients une relation différenciée afin de gagner des parts de marchés dans un environnement en profonde mutation.

Nous restons convaincus que notre stratégie nous permettra de soutenir le développement pérenne de notre Groupe.

Chers Actionnaires, chers Administrateurs, chers Collaborateurs, c'est toujours avec enthousiasme que nous partageons avec vous nos réalisations, nos idées et nos idéaux. Nous vous remercions de votre indispensable soutien.

Jean-Pierre Guichard,
Président du Conseil d'Administration



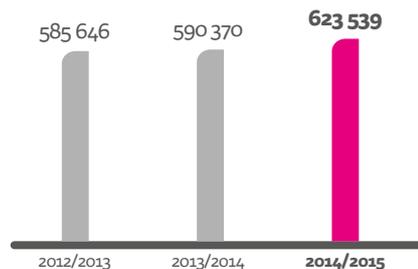
Présentation du Groupe

Chiffres clés	4
Calendrier de la communication financière	5
Historique	6
Présentation de l'activité	8
La stratégie du Groupe	12

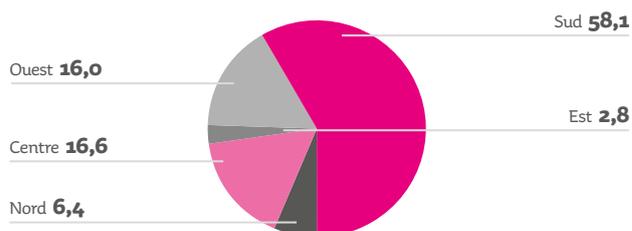
Une croissance et une situation financière consolidées

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

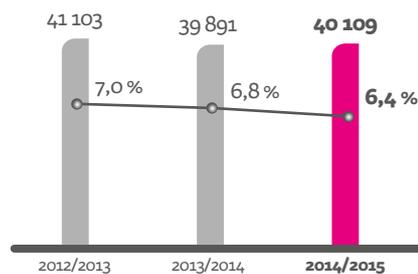


Répartition par zone pour 2014/2015 (en %)

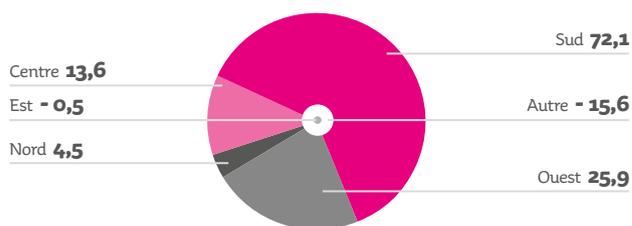


RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

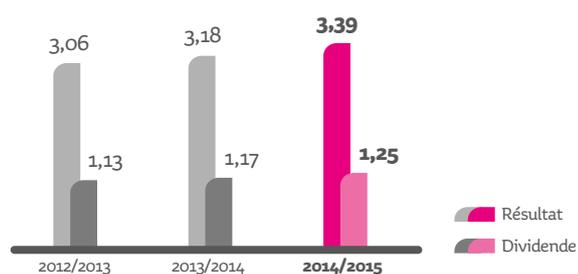


Répartition par zone pour 2014/2015 (en %)



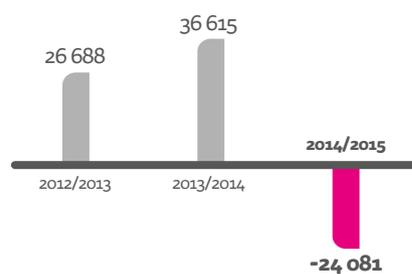
RÉSULTAT NET ET DIVIDENDE NET PAR ACTION

Évolution sur 3 ans (en euros)



TRÉSORERIE NETTE

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

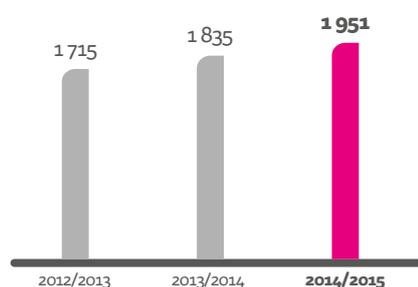


La trésorerie disponible est composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

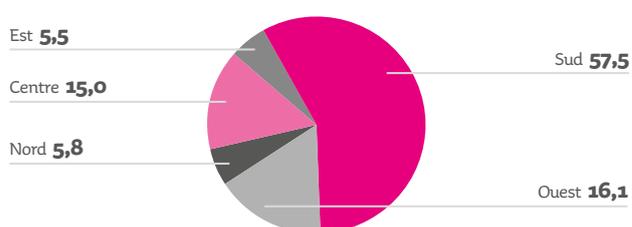
La trésorerie disponible nette est calculée par la différence entre la trésorerie disponible et les dettes financières.

EFFECTIF MOYEN

Évolution sur 3 ans



Répartition par zone pour 2014/2015 (en %)



Calendrier de la communication financière

1

L'exercice de Manutan International débute le 1^{er} octobre et se clôture le 30 septembre.

Dates de publication des chiffres de l'exercice 2015/2016⁽¹⁾

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	14 janvier 2016
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre	14 avril 2016
Résultats du semestre	27 mai 2016
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre	19 juillet 2016
Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre	19 octobre 2016
Résultats annuels	14 décembre 2016

Le calendrier de la communication financière et l'ensemble des informations financières sont à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.manutan.com

Le Département Juridique Groupe peut répondre à toute question relative au groupe Manutan. Tél. : +33 (0)1 34 53 35 87 / contact.legal@manutan.com

(1) Dates sous réserve de modification/publication après clôture du marché.

Historique



2010

Mise en place d'une **organisation intégrée**,
renforcement d'une ambition business forte

2011

Ouverture du **Centre européen** à Gonesse (France), symbole de l'unicité du Groupe, de ses ambitions et de sa vision business, humaine et environnementale

2012

Rachat de Sports et Loisirs (Casal Sport), spécialiste du matériel de sport pour les écoles, mairies et fédérations en France

2010 - 2012

2013 - 2015

2015

Acquisition de **Papeteries Pichon**, spécialiste de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles maternelles et primaires en France

2014

Mise en place d'une offre client harmonisée dans 8 pays

2013

Lancement de la refonte du système d'information du Groupe
Acquisition de IronmongeryDirect au Royaume-Uni, spécialiste de la distribution de produits de quincaillerie aux artisans
Acquisition de Ikaros Cleantech en Suède et en Finlande, spécialiste des produits de protection de l'environnement

Présentation de l'activité

Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 18 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe.

Notre positionnement : associer approche industrielle et relation client personnalisée

Un groupe indépendant et solide

Pionnier dans la Vente Par Correspondance, Manutan possède une véritable expertise du métier de la distribution et poursuit sa croissance sur un marché à fort potentiel, estimé à 150 milliards d'euros (source Manutan International).

Le développement du Groupe s'appuie sur une expérience de près de cinquante ans et un modèle économique pérenne, déployé dans toutes les filiales. À la tête de Manutan depuis 1966, la famille Guichard a la volonté de perpétuer l'indépendance du Groupe par une gestion rigoureuse et transparente, et par une exigence d'excellence opérationnelle. Cette structure familiale, associée à une présence en Bourse depuis 1985 (Euronext Paris – Compartiment B) confèrent au Groupe indépendance et solidité financière.

1 951 collaborateurs proches de nos clients

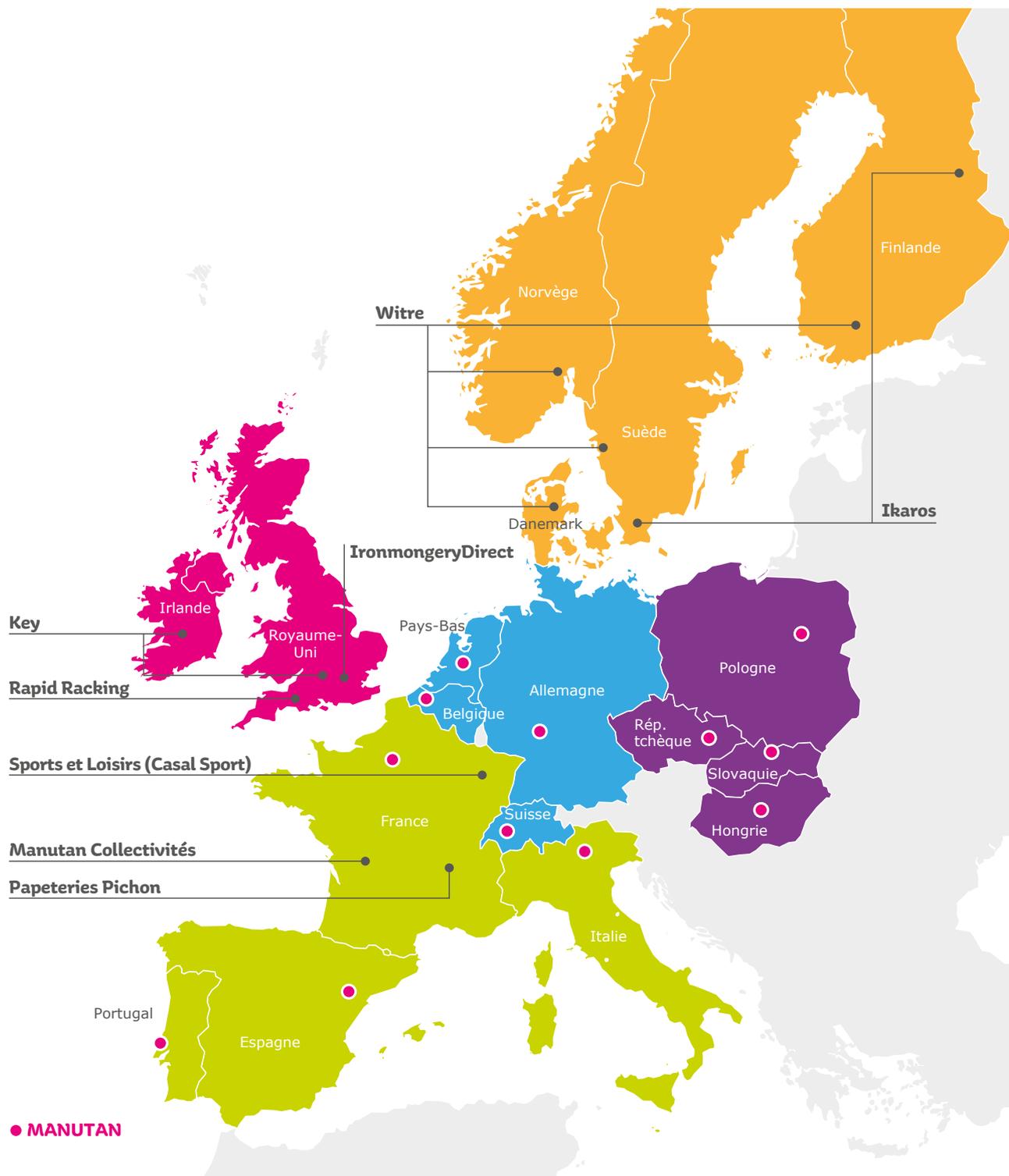
Au quotidien, les 1 951 collaborateurs du Groupe partagent la même ambition et le même engagement : apporter de la valeur ajoutée à nos clients, en leur proposant la meilleure solution pour leurs achats non stratégiques récurrents. La responsabilité et la sincérité sont les valeurs qui unissent l'ensemble des salariés du Groupe.

La force d'un industriel européen, le sur-mesure d'un commerçant de proximité

La spécificité qui fait la force de Manutan est d'associer une approche industrielle à une relation client personnalisée, basée sur le respect et la transparence. Les clients bénéficient de solutions efficaces et compétitives et de la qualité d'un accompagnement sur-mesure, comme avec un artisan.

1 951 COLLABORATEURS
DONT **47** % DE **FEMMES**

200 000
RÉFÉRENCES



25 FILIALES
OPÉRATIONNELLES

18 PAYS

623,5 MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Notre métier : accompagner nos clients dans l'optimisation de leurs achats non stratégiques

Une expertise reconnue : la distribution multicanale

Le Groupe commercialise ses produits au travers de catalogues papier, par Internet et *via* des équipes commerciales et des agences. La maîtrise de ces différents canaux de distribution, associée à un marketing ciblé, permet à Manutan d'offrir à ses clients des solutions globales, simples et accessibles.

Avec 25 sites marchands, Manutan a pleinement intégré le commerce électronique dans son développement. En 2015, les ventes en ligne représentent 30 % du chiffre d'affaires du Groupe (hors collectivités) et le Web s'impose comme un vecteur majeur de croissance.

Un partenaire de référence pour les achats non stratégiques

L'ambition de Manutan est de fournir des produits et des services de qualité de manière simple, rapide et efficace à ses clients, qui cherchent à réduire le temps consacré à leurs achats non stratégiques (fournitures, équipements...).

La pertinence des solutions proposées par Manutan leur permet ainsi de centraliser leurs achats récurrents auprès d'un fournisseur unique et de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier.

L'expertise du groupe Manutan s'appuie sur des savoir-faire reconnus :

- une sélection rigoureuse de produits compétitifs et de qualité ;
- une offre dynamique et illimitée de références permettant à chaque client de trouver la solution adaptée à ses besoins ;
- une gestion des commandes simple, rapide et accessible (Internet 24 heures/24) ;
- un service commercial dynamique, à l'écoute des besoins de chaque type de client ;
- des conseils personnalisés et une assistance à l'achat ;
- une importante capacité de stockage garantissant la disponibilité des produits ;
- une logistique rigoureuse offrant une livraison rapide et fiable.

Une offre dynamique et illimitée

L'offre du groupe Manutan est l'une des plus larges d'Europe, et vise à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités, quelle que soit leur taille ou leur activité. Déjà composée de plus de 200 000 références, l'offre regroupe des produits de manutention, lavage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, du mobilier d'hébergement et de restauration, du matériel éducatif, santé et sport, quincaillerie, produits de protection de l'environnement ainsi que des fournitures scolaires. L'écoute permanente des besoins des clients permet au Groupe d'étoffer régulièrement sa gamme de produits.

Tous les produits et services référencés, y compris les marques propres, font l'objet d'une sélection rigoureuse, basée sur une revue régulière des 1 850 fournisseurs, majoritairement européens. Le Groupe ne dépend d'aucun fournisseur en particulier : il peut ainsi sélectionner les produits en toute indépendance, selon ses propres standards de qualité.

Des services sur-mesure

Pour offrir à ses clients des solutions complètes, compétitives et personnalisées, Manutan propose une large gamme de services associés : montage, pièces détachées, conception sur-mesure, livraison express, programme de fidélité, solutions *e-business* pour les Grands Comptes (catalogue hébergé, punch out...), *sourcing* à la demande, VMI (gestion de stock hébergé)...

Une gestion logistique efficace et rentable

Le Groupe dispose d'une capacité de stockage de près de 190 000 m² répartis sur quinze plateformes logistiques, dotées des meilleurs outils de gestion des stocks. L'efficacité logistique et le pilotage des prestations de transport sous-traitées permettent à Manutan de gérer des milliers de commandes quotidiennes et de garantir la livraison rapide de ses clients à travers toute l'Europe.

Nos trois engagements client

Nous respectons toujours notre **promesse** de livraison.

Nous apportons toujours une **solution** aux demandes produits de nos clients.

Nous faisons de chaque contact avec le client un **moment unique**.

Nos clients : 1 000 000 d'entreprises et de collectivités nous font confiance

De la petite entreprise à la multinationale, de la région à la commune, le Groupe commercialise son offre auprès de 1 million de clients. La valeur moyenne de leur commande s'élève à 400 euros.

- **Pour les entreprises**, Manutan propose une offre généraliste, complétée par des offres spécialisées :
 - au Royaume-Uni : Rapid Racking (solutions de rayonnage et de stockage) et IronmongeryDirect (articles de quincaillerie) ;

- en Scandinavie : Ikaros Cleantech (produits de protection de l'environnement).
- **Pour les collectivités**, Manutan Collectivités offre une sélection de produits en mobilier scolaire, en matériel éducatif et de santé ; Sports et Loisirs (Casal Sport), des équipements et vêtements de sport ; Papeteries Pichon, des fournitures scolaires.

Nos marchés : une présence forte en Europe

Implanté dans 18 pays européens et présent en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient au travers des activités export de ses filiales, Manutan fonde son développement européen sur une volonté d'ancrage local fort et la connaissance approfondie des marchés. Responsables de leur politique

commerciale et marketing, les pays adaptent leur offre pour répondre aux spécificités locales. Leur expertise s'appuie aussi sur celle des fonctions supports et de l'organisation intégrée du Groupe, qui favorise le partage des expériences terrain.

Nos concurrents : des acteurs multiples

Acteurs de la Vente À Distance aux professionnels, magasins de vente au détail et/ou en gros, distributeurs spécialistes ou généralistes, Manutan doit faire face à une concurrence hétérogène :

- **Les acteurs généralistes** : TAKKT (société allemande – cotée sur le marché de Francfort), Schäfer Shop (Allemagne) et AJ Produkter (Suède).
- **Les acteurs spécialisés : mobilier et fournitures de bureau** : Staples, Bruneau (France), Viking (États-Unis), Neat Ideas (Royaume-Uni), Printus (Allemagne) ; **produits et matériels d'hygiène, d'entretien et de sécurité** : Bernard (France) ; **fournitures et équipements d'emballage** : Raja (France) ; **signalisation** : Seton (Royaume-Uni) ; **offre dédiée aux collectivités** : achat public UGAP (France).

- **La distribution industrielle traditionnelle** : Descours & Cabaud, Rexel, Retif en France.
- **L'offre de fournitures professionnelles** sur Internet *via* des places de marché, des bourses d'échange, des courtiers et les sites marchands des concurrents traditionnels.

La stratégie du Groupe

Porté par sa vision innovante de la distribution, le Groupe réaffirme ses convictions et ses priorités pour les années à venir.

L'évolution du marché et l'écoute des attentes des entreprises et collectivités confirment la pertinence de notre stratégie multicanale.

Une ambition réaffirmée

L'ambition de Manutan est de délivrer à ses clients des produits et services compétitifs et fiables, grâce à des solutions accessibles, rapides et globales, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier.

5 priorités stratégiques

1 Accentuer la stratégie multicanale et renforcer la proximité avec nos clients

La stratégie multicanale déployée par le Groupe s'appuie sur trois objectifs :

- capitaliser sur les multiples canaux de distribution proposés par le Groupe : catalogues papier, Internet, agences commerciales et forces de vente ;
- développer le e-commerce, qui constitue un important levier de croissance pour :
 - proposer en ligne une offre de références toujours plus étendue,
 - recruter des milliers de nouveaux clients à moindre coût,
 - personnaliser la relation client au travers de services comme la gestion électronique des approvisionnements,
 - offrir des solutions innovantes au travers de supports émergents, tels que les applications mobiles ;
- renforcer la proximité et la confiance de nos clients, en faisant de chaque contact commercial un moment unique : le Groupe va ainsi étoffer ses services en *front office* pour apporter davantage de conseils et d'assistance, et se positionner comme un véritable partenaire.

2 Renforcer le positionnement « One-stop shop »

Le Groupe renforce sa stratégie « *One-stop shop* » (point unique d'achat) pour offrir à ses clients une solution simple, rapide et efficace, leur permettant :

- d'accéder à une large gamme de produits présélectionnés, pertinents et compétitifs ;
- de diminuer leur temps de commande ;
- de faciliter le processus d'achat en l'adaptant à leur organisation ;
- de réduire leur coût global d'achat.

Poursuivant sa croissance dynamique, en particulier dans les zones à fort potentiel commercial, le Groupe adapte et fait évoluer son organisation : l'animation et la coordination des métiers clés – comme la politique d'achat ou le webmarketing – sont une priorité, afin de favoriser les initiatives transversales, faciliter les échanges et créer de réelles synergies.

3 Harmoniser l'offre de solutions et rationaliser les achats

Attentives à l'évolution des besoins des clients et très proches de leurs marchés, les équipes marketing concentrent leurs efforts sur le référencement de nouveaux produits et le lancement de services innovants. Ils veillent constamment à proposer des produits adaptés et bien positionnés en termes de qualité et de coût. Pour permettre à nos clients d'accéder à des produits de qualité à des prix compétitifs, Manutan s'est aussi engagé dans la massification et la rationalisation de ses achats : en 2015, le Groupe compte environ 37 000 références communes, négociées auprès de plus de 550 fournisseurs Groupe. Cette offre représente 80 % des achats Groupe du pôle Entreprises et permet de servir les marchés locaux. L'offre produits est ainsi harmonisée à 85 % sur les zones Sud et Centre.

4 Industrialiser notre modèle de croissance au niveau européen

Le développement européen de Manutan s'appuie sur la mise en place de fonctions centrales (communication, finances, informatique...), le déploiement d'outils opérationnels communs au Groupe et le partage des meilleures pratiques opérationnelles. Un vaste projet structurant a été engagé pour optimiser et uniformiser les processus métiers, garantir une gestion efficace de son activité et favoriser les échanges entre les pays avec la mise en place d'un système d'information (ERP). Cette industrialisation des processus permet de viser l'excellence opérationnelle, en optimisant les approvisionnements, l'efficacité commerciale, la gestion financière et la relation client.

5 Faire de la marque Manutan une référence en Europe

Pour accompagner sa stratégie de développement, le Groupe s'est engagé dans un vaste projet de gestion de ses marques en Europe, qui sera déployé sur plusieurs années. La refonte de l'identité graphique en 2013 a été une première étape : un logo moderne, actuel et porteur de valeurs telles que la responsabilité, la diversité et le goût du chemin à parcourir en équipe. La marque Manutan a vocation à devenir une marque européenne de référence. Toutefois, les filiales spécialistes conserveront leur marque propre.

1



Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Note méthodologique du reporting RSE _____	16
Nos engagements sociaux _____	18
Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable _____	24
Nos engagements environnementaux _____	26
Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant ____	30

Acteur majeur de la distribution multicanale, Manutan a la volonté d'être un acteur responsable à l'égard de l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale qui se traduit au quotidien par des actions concrètes. Dans notre métier et dans chacune de nos activités, préserver l'équilibre des hommes et celui de l'environnement est au cœur de nos priorités.

Note méthodologique du reporting RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Manutan se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français.

Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle.

Périmètre

La méthode de consolidation sur le périmètre de reporting RSE est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100 %).

Le groupe Manutan opère exclusivement en Europe. Bien qu'il existe quelques spécificités locales, les pays européens présentent une certaine homogénéité en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. La méthodologie et les définitions des indicateurs sont donc identiques sur l'ensemble du périmètre retenu.

Les principaux indicateurs RSE sont publiés chaque année dans le document de référence du Groupe, consultable sur le site www.manutan.com.

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, à l'exception des spécificités indiquées ci-dessous, les sept principales filiales du Groupe situées :

■ en France :

- l'UES Manutan, comprenant : Manutan SA, Manutan International SA, Association du R.I.E. Manutan,
- Manutan Collectivités SAS,
- Sports et Loisirs SAS ;

■ au Royaume-Uni⁽¹⁾ :

- Key Industrial Equipment Ltd,
- Rapid Racking Ltd ;

■ en Belgique⁽¹⁾ :

- Manutan NV ;

■ aux Pays-Bas⁽¹⁾ :

- Manutan BV.

Au global, ces sept filiales représentent 76 % du chiffre d'affaires du Groupe et donnent donc une vision représentative des données, hormis pour les indicateurs « effectif moyen » et « rémunérations » qui couvrent 100 % de l'activité du Groupe. Il est prévu d'intégrer d'autres filiales en 2016 pour porter le périmètre couvert par le rapport RSE à 94 %.

Les entités non intégrées dans le périmètre de reporting RSE correspondent à des entités de petite taille ne disposant pas des ressources leur permettant de réaliser la collecte des informations RSE dans les zones suivantes : Centre (Allemagne, Suisse), Est (République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne) et Sud (Portugal, Italie, Espagne). Toutefois, huit autres filiales seront intégrées à la clôture de l'exercice 2015/2016.

(1) Il convient de noter que les heures de formation ne concernent que le périmètre France dans le présent rapport.

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Consolidation et contrôle interne

Les données sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes : logiciel de consolidation HFM, extractions du système de gestion de la paie, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Les informations qualitatives sont, quant à elles, collectées de manière centralisée par la Direction du groupe Manutan.

Contrôles externes

En application des obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manutan a demandé, à partir de l'exercice 2012/2013, à l'un de ses Commissaires aux Comptes, un rapport comportant une attestation relative à la présence des informations devant figurer dans le rapport de gestion et un avis motivé sur la sincérité des données publiées.

Informations requises par la réglementation et non applicables

Au vu de l'activité du Groupe, certaines thématiques ont été identifiées comme non pertinentes. Il s'agit notamment de :

- l'utilisation des sols → cette utilisation se limite à l'espace où sont implantés nos bâtiments ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique → en raison des implantations du Groupe en Europe, les risques potentiels associés aux conséquences du changement climatique pouvant affecter ses installations apparaissent limités ;
- la protection de la biodiversité → en raison d'une emprise très limitée des implantations du Groupe, l'impact des activités sur la biodiversité apparaît peu significatif ;
- les actions engagées pour prévenir la corruption → le risque de corruption n'est pas significatif compte tenu des zones géographiques où nos filiales sont implantées.

Limites et spécificités méthodologiques

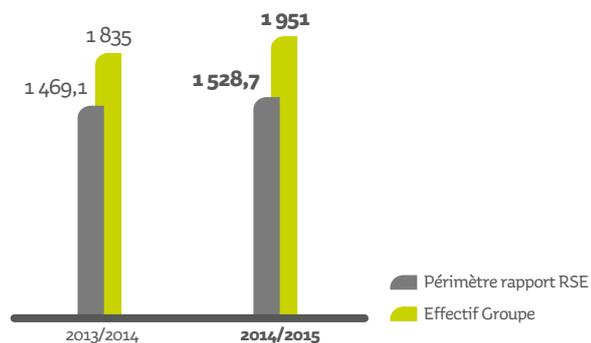
- Les effectifs sont calculés d'une part comme la moyenne sur l'exercice fiscal, en équivalent temps plein rémunérés.
- L'effectif moyen est calculé comme la moyenne arithmétique sur 12 mois de l'effectif mensuel en équivalent temps plein.
- D'autre part, les statistiques relatives aux effectifs sont basées sur le nombre de salariés présents et rémunérés au 30 septembre. Les salariés ayant rejoint l'entreprise fin septembre mais rémunérés à compter d'octobre sont exclus de ce chiffre.
- Les données d'absentéisme sont comptabilisées en jours calendaires.
- Les heures travaillées utilisées dans le calcul des taux de fréquence et de gravité sont calculées comme suit : moyenne arithmétique sur l'ensemble des entités des heures travaillées hebdomadaires moyennes x effectif moyen salarié x 52.
- Concernant les émissions de CO₂ associées à la consommation d'électricité et de gaz naturel, les facteurs d'émission suivants sont utilisés :
 - Gaz naturel :
 - 0,214 kgCO₂e/kWh PCS (Source : facteur d'émission Europe, base carbone ADEME 2014)
 - Électricité :
 - France : 0,071 kgCO₂e/kWh,
 - Belgique : 0,211 kgCO₂e/kWh,
 - Pays-Bas : 0,413 kgCO₂e/kWh,
 - Royaume-Uni : 0,450 kgCO₂e/kWh (Source : moyennes 2009/2011, Statistiques 2013 Agence Internationale de l'Énergie).

Nos engagements sociaux

Emploi

L'effectif moyen salarié et non permanent

L'effectif moyen du Groupe est en augmentation de 6,3 %, et de 4 % sur le périmètre RSE.



Effectif Groupe : information destinée à donner une vision globale et à faciliter le rapprochement avec les données financières.

- **Effectif salarié** : comprend tous les salariés sous contrat de travail, en moyenne sur la période de l'exercice.
- **Effectif non permanent** : comprend les intérimaires et/ou le personnel détaché.

Faciliter la mobilité interne – La politique de mobilité interne illustre la volonté du Groupe d'offrir de nouvelles opportunités à tous ses collaborateurs pour leur permettre de réaliser leur projet professionnel. Cette politique vise à promouvoir la mobilité à la fois au sein de chacune des filiales, mais aussi entre filiales du Groupe. Cette mobilité est aussi de plus en plus transfonctionnelle : dans cette perspective, en France, Manutan a créé « Vis Mon Job », une initiative qui permet à un collaborateur d'expérimenter un nouveau métier pendant une période donnée.

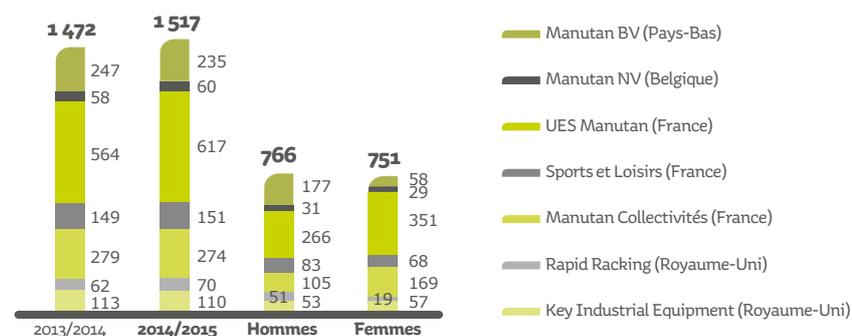
Les chiffres de l'effectif salarié présent le 30 septembre 2015

Effectif salarié présent au	30/09/2014	30/09/2015
Cadres	444	445
Non-cadres	1 028	1 072
TOTAL	1 472	1 517

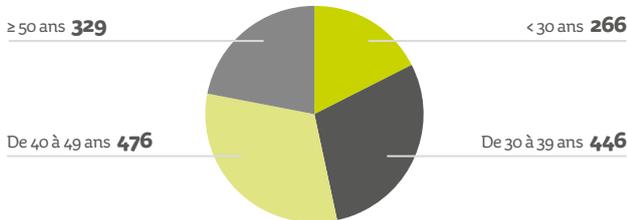
+ 3 %

L'effectif est en constante augmentation

Sur le périmètre RSE, l'effectif est en constante augmentation (+ 3 %) et l'équilibre « hommes/femmes » est globalement respecté au sein de chacune des filiales :

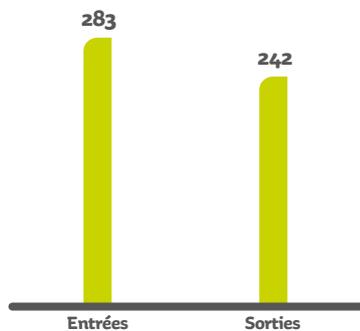


Pyramide des âges – Si la pyramide des âges n’est pas préoccupante, elle démontre cependant que le Groupe doit être vigilant dans la gestion des carrières et des recrutements, afin d’anticiper la transmission des savoirs.



Les mouvements du personnel

Il est à noter que le groupe Manutan n’a procédé à aucun licenciement pour motif économique.



Les entrées comptabilisent l’ensemble des embauches au cours de l’exercice.

Les sorties regroupent l’ensemble des départs, quelle que soit leur nature. Sur le périmètre France, les licenciements représentent 14 % des départs.

Favoriser l’intégration des collaborateurs – Chaque nouveau collaborateur du Groupe bénéficie d’un parcours d’intégration adapté, qui lui permet de découvrir et de vivre le projet d’entreprise (ce parcours dure plus d’un mois pour les principaux managers). Outre la présentation de l’entreprise et la découverte des activités, le nouvel entrant est aussi acteur de sa propre intégration : il peut ainsi prendre le temps de comprendre le projet d’entreprise avant de démarrer une nouvelle mission.

Les rémunérations et leur évolution

Les rémunérations au niveau du Groupe sont en augmentation de 8 %.

2013/2014	2014/2015
96 947 971	104 564 820

La politique de rémunération – La politique de rémunération du Groupe s’articule autour des éléments suivants :

Rémunération fixe : la rémunération fixe est liée au niveau de responsabilité et s’appuie sur des principes de cohérence interne au Groupe.

Rémunération variable : la rémunération variable vise à encourager les performances individuelle et collective pour une partie des équipes, notamment les managers et les experts.

Pour les fonctions « Groupe », la part variable de la rémunération est indexée sur l’évolution du chiffre d’affaires et le résultat courant avant impôt du Groupe.

Pour les fonctions « Marchés », la part variable prend également en compte l’évolution du chiffre d’affaires et le résultat courant avant impôt du marché concerné.

Les objectifs de performance relatifs aux résultats du Groupe sont fixés par le Conseil d’Administration.

Pour les autres personnes concernées par une rémunération variable, des objectifs individuels sont définis chaque année avec le responsable hiérarchique.

Rémunération collective : la rémunération collective est destinée à encourager la performance collective au service de l’entreprise.

En France, au sein du Centre européen Manutan et sur le marché des entreprises, l’enveloppe de rémunération collective est basée sur un pourcentage du résultat net du Groupe pour l’exercice 2014/2015. Elle est partagée, pour un tiers de manière égale et pour deux tiers de manière proportionnelle aux salaires, sur l’ensemble des effectifs (près de 600 personnes). Cet accord collectif est applicable à toutes les catégories de personnel et est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.



Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail, définie dans le strict respect du cadre légal de chaque entité, est conforme aux législations et accords d'entreprises en vigueur dans chaque pays. Le Groupe opérant exclusivement en Europe, il n'existe pas de variation importante selon les pays. Le temps de travail hebdomadaire est ainsi compris entre 34 heures (Manutan Collectivités en France) et 40 heures (Key et Rapid Racking au Royaume-Uni).

En raison de la forte saisonnalité de l'activité sur le marché des collectivités en France, Sports et Loisirs et Manutan Collectivités ont mis en place, conformément à la réglementation et en accord avec les représentants du personnel, une modalité du temps de travail avec des semaines basses (29 heures) et des semaines hautes (46 heures).

9,3 %

Le nombre de collaborateurs en contrat à durée déterminée reste maîtrisé

L'implémentation du nouveau système d'information du Groupe, au sein de la filiale française, a généré un plan de formation d'envergure qui a nécessité le recours à des contrats de durée limitée.

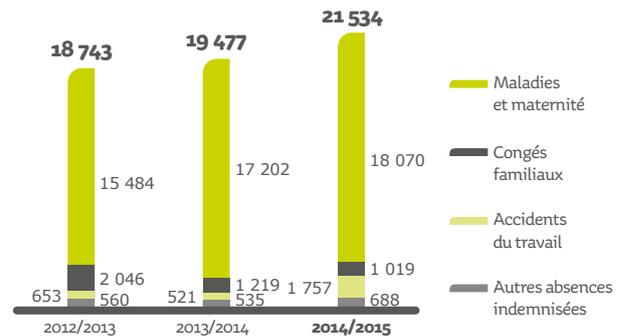
Globalement, sur le périmètre du présent rapport, les salariés à temps partiel représentent 9,3 % des effectifs, dont la plupart sont basés en France et au Benelux.

Effectif salarié présent au	30/09/2015
Contrats en alternance École/Entreprise	29
Salariés à temps partiel	113
% de CDI	90,6 %

L'absentéisme

Indicateur de pilotage de l'activité, l'absentéisme est suivi dans l'ensemble des entités du Groupe. Il représente le nombre de jours calendaires d'absence de l'effectif salarié au cours de l'exercice.

Les congés pour maternité représentent 15 % des absences ; ils sont comptabilisés avec les arrêts pour maladie.



Relations sociales

L'organisation du dialogue social

Les Directions de chaque entité ont la responsabilité d'accompagner l'entreprise dans sa volonté de faire évoluer progressivement son engagement social, tout en développant durablement son activité économique.

La construction des politiques sociales s'appuie sur un dialogue régulier avec les partenaires sociaux de chaque entité.

En France, Manutan entretient un dialogue permanent avec les Organisations Syndicales et les Institutions Représentatives du Personnel, ce qui représente 80 élus au sein des filiales du périmètre RSE :

- Comité d'Entreprise (CE) ;
- Délégués du Personnel (DP) ;
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de travail (CHSCT).

Au Benelux, un Responsable des Ressources Humaines pilote la politique définie par la Direction Générale et entretient un dialogue permanent avec les collaborateurs.

Bilan des accords collectifs

En synthèse, les accords collectifs sont repris dans ce tableau :

Sujet	Périmètre	Signature	Commentaire
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	UES Manutan	Décembre 2014	
	Manutan Collectivités	Mars 2015	
Accord sur la réduction du temps de travail	UES Manutan	Décembre 2014	
Modulation du temps de travail	Manutan Collectivités	Avril 2011	
	Sports et Loisirs	Janvier 2000	
Temps partiel choisi	UES Manutan	Décembre 2011	
Compte épargne temps	UES Manutan	Décembre 2011	
Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	UES Manutan	Décembre 2011	
	Manutan Collectivités	Avril 2015	
	Sports et Loisirs	En cours	
Enfants sérieusement malades	Manutan Collectivités	Janvier 2012	
Accord Intergénérationnel	UES Manutan	Novembre 2013	
Accord de GPEC	UES Manutan	Mars 2012	
Astreintes du service informatique	UES Manutan	Août 2012	
Plan d'Épargne Entreprise	UES Manutan	Septembre 2012/	
Plan d'Épargne Entreprise	Manutan Collectivités	avenant déc. 2014	
Plan d'Épargne Retraite collectif	UES Manutan	Février 2010	
		Septembre 2012/avenant déc. 2014	
Participation à formule dérogatoire	UES Manutan	Décembre 2013	% du résultat net du Groupe
Participation	Manutan Collectivités	Février 2010	Calcul légal

Santé et sécurité

Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs.

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Manutan inscrit sa démarche de prévention dans le cadre de son dialogue social. En France, un pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) a été créé en 2010. Cette organisation dédiée permet de piloter les plans d'actions et d'identifier les risques spécifiques aux métiers du Groupe, tels que :

Mesurer et diagnostiquer la pénibilité au travail – Des études ont été menées en 2011 avec un ergonomiste du Service interprofessionnel de santé sur les troubles musculo-squelettiques, et en 2012 sur l'acoustique avec un ingénieur du Service interprofessionnel de santé, en particulier pour les activités logistiques. Les résultats de ces études n'ont révélé aucun écart avec les normes en vigueur.

Le pôle HSE a anticipé sur les facteurs du compte pénibilité qui entreront en vigueur en juillet 2016. Le recensement des situations d'expositions à la pénibilité a été réalisé et les conclusions de l'étude démontrent que l'effectif de l'entreprise n'est pas exposé à un risque qui serait susceptible de laisser des traces durables et irréversibles sur la santé de nos collaborateurs.

Dans une démarche d'amélioration continue, des études sont aussi régulièrement menées pour le confort des utilisateurs avec le pôle HSE, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et, en fonction des besoins, avec le Service interprofessionnel de santé du Val-d'Oise.

En parallèle, le responsable HSE participe aux ateliers des ergonomes de santé sur la prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS) sur une période de trois ans. Il faut également noter que les acheteurs et le pôle HSE prennent en compte les besoins des collaborateurs de l'entrepôt pour proposer de nouveaux équipements de protection adaptés à leurs besoins.

Améliorer l'ergonomie et le confort des postes de travail – En France, l'ouverture du nouveau Centre européen du Groupe en 2011, localisé à Gonesse, a été l'occasion de revoir et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail ainsi que les pratiques en termes d'hygiène et de sécurité pour les 617 collaborateurs présents sur le site. Conçu dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), ce site place la qualité et le bien-être au cœur de l'environnement de travail : le bâtiment administratif de 9 500 m² est construit autour d'un patio arboré et accueille 360 personnes. L'isolation du bâtiment est remarquable grâce à une façade triple vitrage et à des stores intégrés.

Favoriser la pratique sportive – D'une superficie de 1 000 m², le Centre sportif est un espace incontournable du Centre européen du Groupe. Il permet aux collaborateurs de pratiquer régulièrement une activité physique, accompagnée par des coaches spécialisés.

Toujours dans le domaine de la prévention, Manutan a signé un partenariat avec la plus grande école supérieure d'ostéopathie de France (ESO), qui propose un bilan gratuit à l'ensemble des collaborateurs basés en France et des tarifs préférentiels pour les consultations.

L'ensemble de ces actions vise à **prévenir le nombre d'accidents du travail**.

Le bilan des accords collectifs en matière de santé et de sécurité

Prévenir le harcèlement au travail – Afin de garantir l'intégrité physique et de protéger la santé psychique de ses collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle, une nouvelle Charte pour la prévention du harcèlement a été signée en avril 2014 au sein du Centre européen et une commission spécifique a été constituée. Après avoir entendu les protagonistes, une commission de médiation du harcèlement au travail cherche à trouver des solutions amiables à toute situation de mal-être et aux éventuels conflits qui peuvent dégrader le climat au travail, sans se prononcer sur la qualification juridique des faits dont elle est saisie.

Aucun nouvel accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail au cours de l'exercice 2014/2015.

Les accidents du travail

Il s'agit du nombre d'accidents du travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt.

	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 1 jour	34	30	47
Taux de fréquence	13,49	13,40	16,5
Taux de gravité	0,15	0,10	0,62

En plus d'une politique volontariste destinée à garantir la sécurité au sein de l'entreprise, en particulier dans les entrepôts, le Groupe compare ses données avec les statistiques ATMP de l'Assurance Maladie, publiées par l'INRS :

Accidents du travail (AT)	2012	2013	2014
Taux de fréquence (TF)	23,5	22,7	22,9
Taux de gravité (TG)	1,4	1,4	1,4

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'Université Manutan – Afin de se donner les moyens de ses ambitions, le Groupe a créé sa propre Université et consacre un montant important à la formation.

Située au sein du Centre européen de Manutan en France et totalisant plus de 1 000 m² sur trois niveaux, l'Université Manutan est au cœur du développement de l'entreprise : elle crée les conditions pour permettre à tous les collaborateurs qui le souhaitent de :

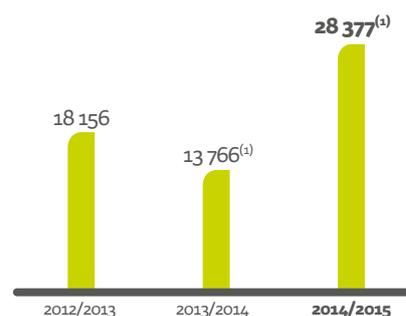
- comprendre et partager la stratégie de l'entreprise et ses engagements ;
- enrichir ses compétences dans son métier ;
- développer l'esprit d'équipe.

L'Université Manutan est un espace ouvert à tous les collaborateurs du Groupe. Elle propose des programmes sur-mesure et des sessions de formation diversifiées, qui favorisent et renforcent les liens entre tous les collaborateurs. L'Université s'appuie notamment sur un Centre culturel et

un Centre sportif, permettant à tout salarié de pratiquer régulièrement une activité physique en fonction de ses aptitudes et de ses objectifs de progression.

Le nombre d'heures de formation en forte hausse

Sur l'exercice 2014/2015, le coût de formation a représenté 1,4 % de la masse salariale.



(1) Périmètre France.

Égalité de traitement

La politique de lutte contre les discriminations

Compte tenu de la diversité de ses métiers, des profils recrutés et du nombre de ses collaborateurs, le groupe Manutan vise à lutter contre toute forme de discrimination. Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent l'origine, le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse...

L'un des axes de la politique humaine du Groupe est de respecter chacun pour ce qu'il est et « pour que nos différences fassent la différence ».

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

La volonté du Groupe est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à une politique active menée dans ce domaine.

En France, des accords sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été négociés avec les partenaires sociaux, et des plans d'actions ont été mis en place. Les axes de travail portent principalement sur la formation, la promotion et l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, avec par exemple :

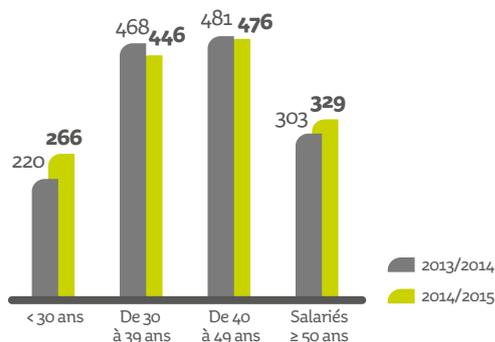
- depuis 2011, la mise à disposition de 20 berceaux, pour les collaborateurs du Centre européen, au sein d'une crèche interentreprises, labellisée bio, située à moins de 800 m du Centre européen de Manutan ;
- la création d'un cas de déblocage anticipé du Compte Épargne-Temps (CET) en cas d'événement familial nécessitant une absence ;
- des entretiens individuels réalisés après des absences de longue durée afin de mieux repositionner le collaborateur dans son emploi (parcours d'intégration et sessions de formation selon les besoins) ;
- un objectif de mixité progressif fixé dans les fonctions d'encadrement.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Initiatives en faveur des jeunes et des seniors

Les filiales du périmètre de ce rapport emploient **266 jeunes de moins de 30 ans** et comptent 29 collaborateurs en contrats en alternance École/Entreprise au 30 septembre 2015.

Les seniors de plus de 50 ans représentent 329 collaborateurs au 30 septembre 2015.



Au sein du Centre européen (France), un accord relatif au maintien dans l'emploi des plus de 55 ans (5 % de la population) a été renégocié en 2013. Les axes de travail portent principalement sur l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la pénibilité et l'organisation de la transmission des savoir-faire stratégiques.

Le Groupe mène par ailleurs **une veille permanente sur les talents**. À tous les niveaux de l'entreprise, le déploiement d'outils d'évaluation a été généralisé : entretiens annuels et « *people reviews* » par Direction participent au dispositif d'identification continue des talents. Ces outils ont permis d'introduire davantage d'objectivité et une meilleure individualisation des décisions dans les domaines de la gestion des carrières, de la rémunération et de la reconnaissance.

Emploi des personnes handicapées

Sur le périmètre du présent rapport, **27 collaborateurs sont en situation de handicap**, ils représentent 1,8 % de l'effectif.

Face au handicap, l'ignorance et la peur de mal faire peuvent constituer des freins. Afin de réfléchir sur les attitudes à adopter et les comportements à privilégier, certaines filiales du Groupe se sont appuyées sur des organismes référents pour développer ou pour faire connaître leur engagement :

- **En France**, à la suite d'un partenariat avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), Manutan est autonome dans la conduite de sa politique Handicap. Par ailleurs, depuis 2011, Manutan soutient l'association Bretagne Ateliers, en ayant souscrit des titres associatifs en faveur de cette communauté qui permet à des personnes fragilisées socialement ou handicapées de retrouver une dignité par le travail professionnel. Les filiales françaises confient également certaines de leurs activités de préférence à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail).
- **Aux Pays-Bas**, Manutan a mis en place un partenariat avec trois écoles spécialisées qui accompagnent des jeunes présentant un retard mental. L'entité locale accueille des étudiants pour leur permettre de se familiariser avec le monde du travail.



Promotion et respect des dispositions fondamentales de l'OIT

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la **Déclaration de l'Organisation internationale du travail** (OIT), relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail. Manutan s'engage à respecter les réglementations sociales, nationale et locale, en matière

d'âge minimum d'accès à l'emploi, de refus de travail forcé, de pratiques disciplinaires abusives, de non-discriminations, de liberté d'association et de droit de négociation collective, de durée du travail, de rémunération, de santé et de sécurité.

Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

L'implantation de Manutan en banlieue parisienne à Gonesse (95), depuis près de quarante ans, est le symbole de la **volonté du Groupe de favoriser le développement local**. Située au cœur d'un territoire qui doit faire face à des difficultés certaines en ce qui concerne l'emploi⁽¹⁾, l'entreprise souhaite ainsi permettre à des personnes ayant par exemple une faible qualification d'intégrer le monde de l'entreprise. Plus de 45 % des collaborateurs du périmètre RSE habitent des communes limitrophes.

Sur les populations riveraines ou locales

Les activités du Groupe sont en grande partie situées en périphérie de zones urbaines (Paris, Amsterdam, Southampton, Göteborg, Ostrava...), dans des zones d'activité adaptées aux activités logistiques, qui nécessitent

de l'espace d'entreposage. Par conséquent, **l'impact sur les populations riveraines et locales est très limité.**

Les relations avec les parties prenantes

Entretenir des relations durables et transparentes avec les parties prenantes

Depuis de nombreuses années, le Groupe s'efforce de nouer un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au plan local et national, dans chacun des pays où il est présent. Il privilégie un dialogue ouvert, visant à développer des projets ou des partenariats innovants. Les modes de dialogue varient selon les parties prenantes concernées, au niveau de chaque entité comme au niveau du Groupe.

À partir de 2016, la mise en place d'une nouvelle Direction Ressources Humaines Groupe permettra d'assurer le suivi des différentes actions menées en la matière par l'ensemble des filiales.

EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES

Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Actions de communication interne (intranet) régulières, à destinations de toutes les filiales Nombreux écrans de communication répartis sur l'ensemble du Centre européen (France) Rencontres périodiques entre la Direction Générale et l'ensemble des collaborateurs, avec l'organisation de réunions plénières
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Échanges réguliers avec les Institutions représentatives du personnel Signatures d'accords collectifs négociés avec les Délégués Syndicaux
Actionnaires, investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous semestriels avec la communauté financière, lors de la publication des résultats du Groupe Publications de communiqués trimestriels dans la presse économique et financière, mis à disposition sur le site www.manutan.com Rapport annuel mis à disposition sur le site www.manutan.com, en français et en anglais, pour présenter l'évolution du Groupe et communiquer les informations financières et boursières
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Sites Internet marchands Communication sur les réseaux sociaux Enquêtes de satisfaction clients Publications régulières destinées à promouvoir le Groupe
Pouvoirs publics et collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> Membre de l'Association du mouvement des entreprises du Val-d'Oise
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Adhérent à la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD)

(1) Taux de chômage : 14,81 % (moyenne nationale : 10,49 %).

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Compte tenu de ses activités de distributeur, le Groupe a une démarche de responsabilité sociale qui ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend aussi en compte des risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Le groupe Manutan opère exclusivement en Europe et **achète la quasi-totalité de ses produits à des fournisseurs européens**, ce qui réduit fortement le risque en matière de dispositions fondamentales de l'OIT.

Cependant, **un audit** est réalisé pour la partie des produits achetés directement en Asie (moins de 5 % du total des achats) au travers de visites régulières des sites de fabrication, réalisées par le Directeur en charge de l'approvisionnement.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie, par un contrat de sous-traitance et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant, tout ou partie de l'exécution du contrat ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage.

Dans ce cadre, le groupe Manutan ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités comme le transport, le Groupe fait appel à des prestataires externes mais ces prestations n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

2

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le pôle Contrôle Interne du Groupe ne mène pas d'actions particulières de sensibilisation auprès de l'ensemble des filiales du Groupe car le risque apparaît très faible en raison des zones géographiques où nos filiales sont implantées (UE).

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Pour l'ensemble des produits, y compris ses marques propres, la qualité et la sécurité des produits sont des priorités absolues pour le Groupe. 98 % de nos achats de marchandise sont réalisés auprès de fournisseurs européens. Pour les approvisionnements réalisés en Asie (2 % restants), des fiches de spécification sont systématiquement rédigées qui servent de référence pour le contrôle par prélèvement des produits avant mise en conteneur. Pour les produits réglementés CE, des tests laboratoires sont effectués (conformité technique, marquage, documentation produit).

Autre

Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme.

Nos engagements environnementaux

Politique générale

Dans le domaine de l'environnement, le groupe Manutan a identifié trois priorités :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la réduction et la valorisation des déchets.

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement et les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le groupe Manutan mène une politique volontariste en matière d'environnement. Afin de prévenir et de maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, le pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et assure le suivi des plans d'actions.

Ce pôle déploie une **démarche d'amélioration continue** de la performance environnementale du Groupe, en s'appuyant sur des groupes de travail locaux dédiés.

Le Centre européen Manutan, emblème de l'engagement pour l'environnement

Parce que le Groupe se donne les moyens de ses ambitions, le Centre européen est aujourd'hui l'emblème de son engagement pour l'environnement : 13,5 hectares,

41 000 m² d'entrepôts, 9 500 m² de bureaux, une université, un restaurant d'entreprise, un centre sportif et une conciergerie, tous certifiés Haute Qualité Environnementale. Le Centre européen Manutan est l'un des premiers sites en France à recevoir la double certification HQE (construction et non exploitation) pour la haute qualité environnementale de ses espaces tertiaire et logistique.

Cette conception HQE est équipée d'un système qui permet à l'entreprise d'optimiser les ressources énergétiques dans plusieurs domaines :

- la récupération des eaux de pluie pour le sanitaire et l'arrosage ;
- la robinetterie infrarouge, les chasses d'eau économiques ;
- l'utilisation de sources lumineuses économiques ;
- les toitures végétalisées pour le confort thermique et acoustique ;
- la sur-isolation acoustique et thermique des espaces ;
- le triple vitrage, assurant une isolation parfaite ;
- la technologie Nightcooling, permettant de purger la chaleur accumulée dans le bâtiment et d'introduire l'air frais extérieur ;
- la Gestion Technique Centralisée (GTC), gérant l'ensemble des bâtiments (température, éclairage, renouvellement d'air, monitoring...) ;
- le chauffage et le refroidissement de l'air ambiant par géothermie⁽¹⁾ distribué par le biais d'un réseau de panneaux rayonnants ;
- un parking pour véhicules électriques avec des bornes de recharge.

Développer les démarches de certification

Le Groupe incite ses entités à conduire une démarche de certification à chaque fois que celle-ci génère de la valeur. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu une certification, notamment environnementale, de leur activité.

Certifications	14001 version 2000	HQE	9001 version 2000
Centre européen (France)		Depuis septembre 2011	
Manutan SA (France)			Depuis décembre 1996
Manutan Collectivités SAS (France)			Depuis 1997
Manutan BV (Pays-Bas)	Depuis avril 2015		Depuis mars 2014
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	Depuis août 2010		Depuis juillet 1999
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	Depuis 2004		Depuis 2002

(1) La géothermie : cette technologie prend sa source par un pompage dans la nappe phréatique à 57 m de profondeur. L'eau est alors à une température de 13 °C puis passe dans les échangeurs pour effectuer un transfert calorifique avec la pompe à chaleur. L'eau est ensuite rejetée via un second forage.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Proposer et promouvoir des produits éco-responsables

Sélectionner des produits de qualité a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe.

La collection de mobilier pour enfants « Lili » – En 2012, en France, Manutan Collectivités a lancé « Lili », une gamme de mobilier écologique à destination des tout-petits, développée avec l'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) d'Aiffres (79). Ce partenariat s'inscrit dans une démarche concrète pour le développement durable, au plan environnemental, social et local. La collection « Lili » se veut ludique, ergonomique, toujours plus sûre et plus saine pour les enfants. Elle privilégie l'emploi raisonné des ressources naturelles avec l'utilisation d'un bois moins nocif et moins fragile à l'usage. Composée de matériaux peu émissifs en composés organiques volatils (COV) et de panneaux faiblement émissifs en formaldéhyde, au-delà des exigences réglementaires (normes NF Crèches, NF Environnement...), cette gamme contribue aussi à la qualité de l'air ambiant dans les établissements accueillant la petite enfance.

Sensibiliser les collaborateurs

Parce que les collaborateurs sont les premiers acteurs de la démarche environnementale du Groupe, de nombreuses actions sont organisées pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Manutan, acteur de la Semaine du développement durable – En France, Manutan Collectivités et Manutan SA participent à la Semaine du développement durable (semaine nationale proposée par le ministère de l'Environnement et

du Développement durable). Ces deux entités organisent sur leur site des actions ludiques, conviviales et pédagogiques afin d'expliquer les gestes éco-citoyens et la démarche environnementale de l'entreprise, et impulser une dynamique interne en faveur de la protection de l'environnement.

Former les collaborateurs à l'éco-conduite – Plusieurs sociétés du Groupe (Witre en Scandinavie, Manutan Collectivités, Sports et Loisirs, ainsi que Manutan SA en France) mènent des actions de sensibilisation des collaborateurs à l'éco-conduite. En Scandinavie et dans les filiales françaises, la politique d'entreprise vise à proposer des modèles peu polluants et/ou hybrides pour les collaborateurs qui bénéficient d'une voiture de fonction.

Favoriser le tri et le recyclage – En France, la conciergerie du Centre européen encourage le comportement citoyen en mettant à disposition des collaborateurs des espaces pour le tri et le recyclage des piles, batteries, ampoules en lien avec les éco-organismes agréés par l'État qui sont chargés de leur recyclage. Des efforts importants visent également à encourager le tri sélectif des papiers, bouteilles, bouchons... Enfin, des ampoules basse consommation sont utilisées dans les espaces intérieurs, et l'éclairage extérieur est réduit en fonction du besoin identifié.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une garantie « Pollution, atteinte à l'environnement » est incluse dans la police Responsabilité Civile destinée à couvrir l'entreprise face à d'éventuels risques en matière environnementale. Sur l'exercice, le Groupe n'a constitué aucune provision et n'a versé aucune indemnité à ce titre.

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

En France, sur le site du Centre européen de Gonesse, les **végétaux situés en lisière des routes** recevant les camions ont été choisis en fonction de leur propriété d'absorption des hydrocarbures afin d'éviter l'infiltration des sols. Ainsi, deux noues « végétalisées » parcourent le site sur toute sa longueur pour une meilleure efficacité.

Par ailleurs, en France, les véhicules de fonction sont sélectionnés selon leur taux d'émission de CO₂ qui doit être inférieur à 125 g. Une voiture hybride est systématiquement proposée pour chaque catégorie de véhicules.

Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

Favoriser la collecte sélective et le recyclage – Les principaux déchets générés par les établissements sont les papiers, les palettes bois, les cartons et les plastiques. La quasi-totalité des filiales du groupe Manutan a mis en place une stratégie de collecte sélective et de recyclage de ses déchets en fonction de la réglementation locale. Aux Pays-Bas, par exemple, 50 % des emballages reçus des fournisseurs sont réutilisés en interne.

En France, depuis l'été 2015, une équipe projet travaille sur l'optimisation de la consommation des papiers et le recyclage des palettes bois, avec pour objectif une véritable évolution de la culture d'entreprise. Des statistiques quantitatives pourront être produites d'ici le 30 septembre 2017.

Par ailleurs, les acheteurs sont associés à une réflexion autour du conditionnement des produits par nos principaux fournisseurs, afin de diminuer les cartons et plastiques à recycler.

Inciter à la consommation responsable – Le Centre européen du Groupe a mis en place une distribution généralisée de mugs et de serviettes en tissu, permettant de sensibiliser les collaborateurs et de diminuer ainsi fortement la consommation de gobelets en plastique et de serviettes en papier. Par ailleurs, l'ensemble du parc de machines à impression multifonctions en France est par défaut paramétré en recto-verso et en noir et blanc.

Développer la facturation électronique – Des actions ont été engagées en amont pour éviter ou réduire la production de déchets. Le Groupe développe ainsi de plus en plus la facturation électronique : les clients hollandais ou français, et ceux de Rapid Racking au Royaume-Uni ont désormais la possibilité d'opter pour la dématérialisation fiscale. Aux Pays-Bas, 62 % des factures sont ainsi envoyés par e-mail, un taux qui atteint 90 % pour Rapid Racking.

Depuis plusieurs années, l'entreprise travaille à optimiser la fabrication de son catalogue de façon à réduire les coûts et l'impact environnemental :

- **L'utilisation de papier certifié** : la conception des catalogues, dont la plus grande partie est centralisée par la France, privilégie l'utilisation du papier certifié (PEFC ou FSC). En effet, les certifications PEFC (*Program for Endorsement of Forest Certification*) ou FSC (*Forest Stewardship Council*) concernent l'ensemble de la chaîne forestière. L'apposition de ce label sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué à partir de bois issu d'une gestion forestière responsable, sur la base de trois principes : écologiquement adaptée, socialement bénéfique et économiquement viable.
- **Un papetier engagé dans la démarche environnementale** : pour préserver les ressources naturelles, le papetier principal du Groupe mène les actions suivantes :
 - 90 % de l'eau consommée est filtrée et rendue à la nature ;
 - moins de chlore, moins d'émissions de CO₂ ;

- programme d'économies d'énergie : utilisation de biocarburants ;
- le transport s'effectue par voie ferroviaire ou navigable.
- **Une démarche responsable.** De son côté, le groupe Manutan s'engage à :
 - imprimer dans des sites garantissant une haute qualité environnementale (encres végétales, programmes de recyclage de l'eau, producteurs de leur propre énergie...) ;
 - sélectionner des papiers plus fins (35 g), permettant de réduire le volume de papier consommé (moins de transport, moins de matière première) ;
 - utiliser des chartes graphiques adaptées à la réduction des encrages, formats plus petits (optimisation des paginations) ;
 - renvoyer à un autre client un catalogue qui n'a pu être distribué.

Pour le catalogue 2016, il est prévu une réduction de 1 % du format et une optimisation des quantités distribuées (- 16 % vs 2015) ce qui permettra une économie de 360 tonnes de papier (- 25 % vs 2015) et ce, sans impact sur la qualité du service offert au client.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les nuisances sonores liées à l'activité du Groupe sont limitées, grâce à la mise en œuvre de plusieurs initiatives : ouverture des entrepôts entre 7 heures et 19 heures, réception des marchandises en matinée et livraison des clients en journée, pendant les jours ouvrés. Au sein des entrepôts, en particulier à proximité des zones de chargement et de déchargement des produits, des études acoustiques sont réalisées périodiquement. Elles n'ont jamais démontré de valeurs supérieures aux normes en vigueur.

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les activités du Groupe consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, et principalement pour un usage sanitaire.

Dans le Centre européen, en France, l'eau de pluie est récupérée et utilisée pour les sanitaires et l'arrosage des espaces verts. Il est toutefois à noter que le printemps sec et venteux a nécessité un prélèvement d'eau domestique pour l'arrosage des espaces verts.

CONSOMMATION D'EAU

Consommation d'eau	2012/2013	2013/2014	2014/2015
En m ³	11 990	13 342	14 713

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Par son activité de distributeur, le Groupe ne consomme pas directement de matières premières, mais il s'engage à proposer et à promouvoir des produits éco-responsables.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

L'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux du Groupe est une priorité. Les trois principaux postes de consommation d'énergie (essentiellement électricité et gaz) sont l'éclairage et le chauffage des bureaux et entrepôts, et la recharge des batteries des chariots élévateurs utilisés pour la manutention des produits.

Stabilisation des consommations énergétiques

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Consommation d'électricité	2012/2013	2013/2014	2014/2015
<i>En kWh</i>	7 497 368	7 209 008	7 363 224

Consommation de gaz	2012/2013	2013/2014	2014/2015
<i>En kWh</i>	6 319 547	4 052 819	4 206 578

Différentes études sont lancées pour rester sur une dynamique d'économie d'énergie (*relamping* à led...), et d'autres axes seront développés dès réception d'un audit énergétique, attendu début 2016.

2

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

Bilan Carbone® – Deux des principales filiales du Groupe ont initié un Bilan Carbone®. Cette démarche a été lancée en décembre 2009 aux Pays-Bas et en novembre 2010 pour Manutan en France. Ces initiatives ont eu pour but de produire une vision objective des sources d'émission de CO₂, afin de focaliser les actions sur les points les plus cruciaux. Manutan a décidé de lancer en 2016 un nouveau Bilan Carbone® afin de mesurer les effets des actions déjà menées et de définir un nouveau plan d'actions du Groupe.

Covoiturage – Le site de covoiturage, mis en place en 2013, n'a pas produit les effets escomptés car il s'est avéré que l'utilisation du covoiturage se développe davantage par le « bouche-à-oreille », ne nécessitant pas l'utilisation d'un outil Internet. De ce fait, la mesure des pratiques de covoiturage au sein du Centre européen de Gonesse en France n'a pu être réalisée. Toutefois, une équipe projet travaille depuis cet été sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter les pratiques de covoiturage.

Les émissions de CO₂ associées aux consommations énergétiques des sites, qui représentent l'un des postes les plus significatifs d'émissions, s'élèvent à 2 377 tCO₂e pour l'exercice 2014/2015.

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Manutan International désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la Société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre octobre 2015 et janvier 2016 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

1 Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées au paragraphe « Note méthodologique du reporting RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené environ cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités⁽⁴⁾ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 45 % des effectifs et entre 25 % et 61 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

(3) **Indicateurs sociaux** : Effectif moyen ETP – Effectif au 30 septembre 2015 ventilé par sexe et âge – Nombre d'embauches – Nombre de départs – Nombre de jours d'absence ventilé par motif – Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt supérieur à un jour – Nombre d'heures travaillées – Nombre d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'électricité – Consommation de gaz naturel – Consommation d'eau.

Informations qualitatives : les conditions de santé et de sécurité au travail, l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

(4) Manutan France, Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni).

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris – La Défense et Nantes, le 28 janvier 2016

KPMG SA

Anne Garans

Associée

*Département Changement Climatique
& Développement Durable*

Franck Noël

Associé



Gouvernement d'Entreprise

Organes d'Administration et de Direction _____	34
Rémunération des organes d'Administration et de Direction _____	41
Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques _____	46
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration _____	57
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés _____	59

Sa structure familiale et sa présence en Bourse depuis 1985 garantissent au groupe Manutan son indépendance, sa stabilité et son dynamisme.

Organes d'Administration et de Direction

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2011 a décidé le changement du mode de gouvernance de la Société. La Société est passée d'une forme juridique de Société Anonyme à Directoire et

Conseil de Surveillance à une forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Conseil d'Administration

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé :

Mandataire	Date du changement	Nature du changement
André Guichard, Administrateur	Conseil d'Administration du 13 mars 2015	M. André Guichard a été nommé Président d'honneur du Conseil d'Administration en mars 2015

Composition du Conseil d'Administration au 20 janvier 2016

L'Assemblée Générale du 12 mars 2015 a décidé de renouveler tous les mandats d'Administrateurs à l'exception de celui de M. André Guichard, qui n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Il est précisé que pour les besoins de leur activité, les Administrateurs sont domiciliés au siège social de la Société.

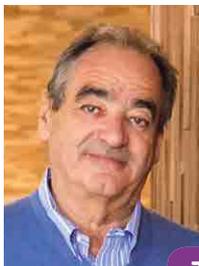


Membres du Conseil	Liens familiaux unissant les Mandataires Sociaux	Fonction/Comité	Âge	Nationalité	Date de première nomination/ Date de renouvellement	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues
André Guichard	Père de Jean-Pierre Guichard, grand-père de Xavier Guichard	Président d'honneur du Conseil	91 ans	française	02/05/1994 : Président du Conseil de Surveillance AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 13/03/2014 AG/CA 12/03/2015 : Président d'honneur (nomination)	AG 2017	2 078 173
Jean-Pierre Guichard	Fils d'André Guichard, père de Xavier Guichard	Président du Conseil	69 ans	française	02/05/1994 : Président du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Président du Conseil d'Administration (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015	AG 2017	449 196
Xavier Guichard	Fils de Jean-Pierre Guichard, petit-fils d'André Guichard	Directeur Général et Administrateur	43 ans	française	30/10/2009 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directeur Général Délégué AG/CA 19/03/2013 : Directeur Général (nomination) AG/CA 12/03/2015	AG 2017	4 500
Brigitte Auffret	N/A	Directrice Générale Déléguée Administratrice et Secrétaire Générale	54 ans	française	25/01/2002 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directrice Générale Déléguée (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015	AG 2017	4 500
Pierre-Olivier Brial	N/A	Directeur Général Délégué Administrateur	42 ans	française	30/10/2009 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directeur Général Délégué (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015	AG 2017	2 500
Nicolas Huet ⁽¹⁾	N/A	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	45 ans	française	AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 12/03/2015	AG 2017	20
Carlo d'Asaro Biondo ⁽¹⁾	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	50 ans	française	AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 12/03/2015	AG 2017	148
Jérôme Lescure ⁽¹⁾	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations	55 ans	française	AG 19/03/2013 AG 12/03/2015	AG 2017	100
Violette Watine ⁽¹⁾	N/A	Administratrice	40 ans	française	AG 13/03/2014	AG 2016 ⁽²⁾	85

(1) Membres indépendants. Il convient de se reporter au rapport du Président page 47 concernant les critères d'indépendance.

(2) Il est précisé que le renouvellement de ce mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 mars 2016 pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2018.

Biographie et fonctions principales exercées par les Administrateurs



Entrepreneur dans l'âme, Jean-Pierre Guichard a effectué toute sa carrière au sein de Manutan, depuis sa création en 1966 avec son père, André Guichard.

Il est nommé Président du Directoire en 1994 puis Président du Conseil d'Administration en novembre 2011, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International.

Jean-Pierre Guichard **Président du Conseil d'Administration (non exécutif)**



Passionné par l'art sous toutes ses formes, et particulièrement féru de peinture contemporaine, Xavier Guichard a rejoint le groupe Manutan en 2002 en tant que contrôleur de gestion Groupe. De 2005 à 2008, il prend la Direction des Opérations du Groupe. En octobre 2009, il est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Xavier Guichard est nommé Administrateur et Directeur Général Délégué en novembre 2011 puis Directeur Général en mars 2013.

Xavier Guichard **Directeur Général et Administrateur**



Passionnée par le chant lyrique qu'elle pratique depuis son adolescence, Brigitte Auffret est engagée en février 1986 au sein de la Société en qualité de contrôleur de gestion.

En 2000, Brigitte Auffret est nommée Directrice Administrative et Financière du groupe Manutan.

En janvier 2002, elle est nommée membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance, puis Directrice Générale en septembre 2006.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Brigitte Auffret est nommée Administratrice et Directrice Générale Déléguée en novembre 2011.

Brigitte Auffret **Directrice Générale Déléguée, Administratrice et Secrétaire Générale**



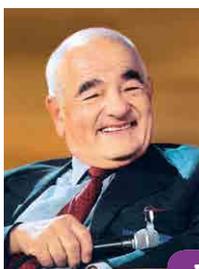
Guitariste et chanteur depuis l'enfance, Pierre-Olivier Brial pratique sa passion pendant son temps libre dans son *home studio*. En octobre 2001, il est engagé par la Société française Manutan International en qualité d'Adjoint au Directeur de la Recherche et Développement.

Il occupe ensuite différentes fonctions de Direction au sein du Groupe, dans le domaine du e-business, du développement et du pilotage de zones géographiques européennes.

Le 30 octobre 2009, Pierre-Olivier Brial est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Pierre-Olivier Brial est nommé Administrateur de la Société puis Directeur Général Délégué en novembre 2011, tout en cumulant son mandat social avec un contrat de travail.

Pierre-Olivier Brial **Directeur Général Délégué et Administrateur**



André Guichard a fondé la société Manutan International en 1966, avec son fils Jean-Pierre Guichard.

À cette époque, il est Directeur Général d'une société qui commercialise des chariots élévateurs mais, dès 1973, il rejoint Jean-Pierre Guichard pour se charger notamment de la Direction Marketing de la Société.

André Guichard est nommé Président du Conseil de Surveillance en mai 1994 puis, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, il est nommé Administrateur en novembre 2011.

En mars 2015, il décide de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur ; il est alors nommé Président d'honneur du Conseil d'Administration.

André Guichard **Président d'honneur**



Nicolas Huet est avocat de formation, diplômé de l'université Panthéon-Assas (Paris II) en droit des affaires (1992) et droit international (1993). Il a exercé la profession d'avocat jusqu'en 2011 et était spécialisé en fusions-acquisitions. De 2006 à 2011, il était associé du cabinet d'avocats White & Case.

Il est depuis Directeur Juridique de la société d'investissement Eurazeo SA, cotée sur Euronext Paris.

Nicolas Huet a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis du 12 mars 2015. Il est par ailleurs Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

Nicolas Huet Administrateur



De nationalité française et italienne, Carlo d'Asaro Biondo a fait ses études en Italie. Il débute sa carrière comme consultant chez KPMG SA, puis devient Directeur Général de ce groupe de conseil pour la France.

Fin 2001, il rejoint Unisys comme Vice-Président et Directeur Général de la Communication et des Activités Médias. En 2004, il est nommé Senior Vice-Président chargé des télécommunications chez AOL Europe, puis Directeur Général d'AOL France. Il est ensuite promu Président d'AOL Europe. Début 2007, Carlo d'Asaro Biondo est nommé Directeur Général des Opérations Internationales chez Lagardère Active Media. En 2009, il est Président des Opérations de Google en Europe du Sud et de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique.

Depuis janvier 2015, il est Président EMEA, en charge des relations stratégiques et institutionnelles.

Carlo d'Asaro Biondo est nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis du 12 mars 2015. Il est par ailleurs Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité d'Audit. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

Carlo d'Asaro Biondo Administrateur



Jérôme Lescure est diplômé de l'École spéciale d'architecture, de l'École nationale des ponts et chaussées et du MBA d'HEC. Il a débuté sa carrière en 1985 dans les technologies de l'information. Après son MBA, il rejoint AT Kearney, cabinet de conseil en stratégie qu'il codirigera comme *Partner* jusqu'en 2010. Entre 1997 et 2001, il a été Vice-Président d'Eurodisney, chargé du développement pour les activités du parc à thèmes et du pôle Immobilier. En 2011, il prend la Direction Générale d'Accenture Management Consulting pour la France.

Depuis fin 2012, il est entrepreneur et investisseur dans des PME de croissance.

Jérôme Lescure a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis du 12 mars 2015. Il est par ailleurs membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

Jérôme Lescure Administrateur



Violette Watine est diplômée de l'École supérieure de commerce de Reims. Elle a complété sa formation par le programme Challenge Plus d'HEC, dédié à la création d'entreprise innovante et de haute technologie.

Elle a débuté sa carrière en 1998 chez Procter & Gamble puis L'Oréal dans des fonctions de développement marketing. Après une prise de conscience écologique, elle décide de mettre ses compétences au service de ses convictions.

En 2006, elle crée Mademoiselle Bio, devenue la première enseignante multicanale de distribution de produits de beauté et de bien-être bio qu'elle a cédée en 2010. Après avoir accompagné ses repreneurs jusque fin 2011, elle a créé et dirigé la filiale française de Da Wanda, place de marché européenne dédiée à la création artisanale et au fait-main. Depuis février 2014, elle est Directrice du développement d'Envie de fraises, la marque de mode digitale, leader en France des vêtements de grossesse.

Violette Watine a été nommée Administratrice par l'Assemblée Générale du 13 mars 2014. Le renouvellement de son mandat sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 mars 2016. Elle est qualifiée d'Administratrice indépendante.

Violette Watine Administratrice

3

Liste des mandats exercés par les Administrateurs

Noms	Mandats en cours		Mandats échus
	Dans le Groupe	Hors Groupe	Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour
Jean-Pierre Guichard	Administrateur de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Administrateur de Manovert BV (Pays-Bas) Président de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Président de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni) Président de The Euroquipement Ltd (Royaume-Uni) Président de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande) Président de Witre AB (Suède) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Administrateur de MT Finance SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>	Néant
Xavier Guichard	Président-Directeur Général de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Président de Manutan Collectivités SAS (France) Président de l'association du R.I.E. (France) Président de Sports et Loisirs SAS (France) Président de Papeteries Pichon SAS (France) Président de Manutan Italia Spa (Italie) Gérant de Manutan SI (Espagne) Administrateur de Manutan s.r.o. (République tchèque) Directeur Général de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Président de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Witre OY (Finlande) Administrateur de Witre Danmark A/S (Danemark) Président de Ikaros Cleantech AB (Suède) Président de Ikaros OY (Finlande) Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Administrateur, Président du Conseil de MT Finance SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>	Néant
Brigitte Auffret	Directrice Générale Déléguée de Manutan SA (France) Présidente du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France) Présidente du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Papeteries Pichon SAS (France) Administratrice de Manovert BV (Pays-Bas) Administratrice de Witre AB (Suède) Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque) Administratrice de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Cogérante de Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne) Cogérante de Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie) Cogérante de Manutan Hungária Kft (Hongrie) Administratrice de Manutan s.r.o. (République tchèque) Administratrice de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Néant	Néant
Pierre-Olivier Brial	Directeur Général Délégué de Manutan SA (France) Membre du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Papeteries Pichon SAS (France)	Néant	Néant

Noms	Mandats en cours		Mandats échus
	Dans le Groupe	Hors Groupe	Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour
Pierre-Olivier Brial <i>(suite)</i>	Administrateur de Manutan BV (Pays-Bas) Administrateur de Manutan NV (Belgique) Cogérant de Manutan GmbH (Suisse) Cogérant de Manutan GmbH (Allemagne) Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni) Administrateur d'Euroequipment Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande) Président de Witre A/S (Norvège) Administrateur de Witre AB (Suède) Président de Witre Danmark A/S (Danemark) Président de Witre OY (Finlande) Administrateur de Ikaros Cleantech AB (Suède) Administrateur de Ikaros OY (Finlande) Administrateur de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>		
André Guichard	Néant	Néant	Président du Conseil d'Administration de MT Finance SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>
Nicolas Huet	Néant	Président de Legendre Holding 23 Directeur Général de Legendre Holding (11 sociétés) Directeur Général de CarryCo Croissance Directeur Général de Croissance 2 Directeur Général d'Eurazeo Patrimoine (Italie), <i>société non cotée en Bourse</i>	Administrateur d'ECIP M SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>
Carlo d'Asaro Biondo	Néant	Administrateur indépendant de Darty Plc, <i>société cotée en Bourse</i>	Président de Rusconi (Italie) Membre du Directoire de 40 filiales du groupe Lagardère
Jérôme Lescure	Néant	Cogérant de Lavilla SARL Président de Douz' capital SAS (LAVILLA) Président de Camsel SAS Président de Brassac Holding SAS Président des Bois du Midi SAS Administrateur d'Azimut Industries SA Président de OTC Asset Management SAS devenue APICAP Président de ADDITIO SAS Représentant permanent d'OTC AM, administrateur : <ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe ARCHIMEN SAS : OTC AM ■ ACTIVE3D : OTC AM ■ Inspirational Stores SA : OTC AM ■ D3T : OTC AM, <i>sociétés non cotées en Bourse</i> Représentant permanent d'OTC AM, administrateur de Ymagis SA, <i>société cotée en Bourse</i>	Gérant de Trois Rivières Holding Président de BACKBONE SAS : LAVILLA, <i>sociétés non cotées en Bourse</i> Directeur Général Délégué et Administrateur de Brassac Industries SAS Président de Bargues Bois SAS, <i>sociétés cotées en Bourse</i>
Violette Watine	Néant	Gérante de Partners & Co. (France), <i>société non cotée en Bourse</i>	



Les Dirigeants Mandataires Sociaux

Xavier Guichard	Directeur Général
Brigitte Auffret	Directrice Générale Déléguée
Pierre-Olivier Brial	Directeur Général Délégué

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a mis en place les Comités suivants :

- un Comité d'Audit ;
- un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Chaque Comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence, ainsi que d'étude de sujets et/ou projets que le Conseil ou son Président renvoie à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité et la responsabilité du Conseil d'Administration à qui il rend compte.

La composition, l'organisation, le fonctionnement et le rôle des comités sont décrits dans le rapport du Président page 46 et suivantes.

Situation des Mandataires Sociaux au regard d'éventuelles condamnations

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction publique officielle

prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Mandataires Sociaux

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société, en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception de deux engagements collectifs de conservation d'actions pour certains d'entre eux. Voir partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 136.

Rémunération des organes d'Administration et de Direction

Rémunération globale des Mandataires Sociaux

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2015, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes d'Administration et de Direction, en fonction de leur activité dans le Groupe, s'est élevé à 1 432 847 euros (2 034 984 euros au 30 septembre 2014). Les rémunérations des Dirigeants sont versées par Manutan International, et les différents avantages sociaux autorisés par le Conseil d'Administration

sont précisés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, figurant en page 59 et suivantes du présent document.

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration sont versées par Manutan International.

Mandataire Social non exécutif

M. Jean-Pierre Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Jean-Pierre Guichard, sont celles octroyées au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Jean-Pierre Guichard – Président du Conseil d'Administration	Exercice	
	2013/2014	2014/2015
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	450 000	450 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	450 000	450 000

Jean-Pierre Guichard	2013/2014		2014/2015	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle*				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction				
TOTAL	450 000	450 000	450 000	450 000

(1) Il s'agit de la rémunération due au Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle : au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif), aucune rémunération variable n'est due.

Dirigeants Mandataires Sociaux

M. Xavier Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Xavier Guichard, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Xavier Guichard – DG de Manutan International	Exercice	
	2013/2014	2014/2015
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	335 442	376 259
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	335 442	376 259

Xavier Guichard	2013/2014		2014/2015	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Montants au titre de l'exercice				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable annuelle*	0	130 488	39 703	0
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	5 442	5 442	6 556	6 556
Avantage en nature – assurance GSC				-
TOTAL	335 442	465 930	376 259	336 556

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Xavier Guichard	50 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 16 décembre 2015.

Mme Brigitte Auffret

Les informations communiquées ci-après, concernant Mme Brigitte Auffret, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administratrice et de Directrice Générale Déléguée de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Brigitte Auffret – DGD de Manutan International	Exercice	
	2013/2014	2014/2015
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	349 534	382 662
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	349 534	382 662

Brigitte Auffret	2013/2014		2014/2015	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Montants au titre de l'exercice				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable annuelle*		104 390	31 763	0
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	4 188	4 188	4 188	4 188
Avantage en nature – assurance GSC	15 346	15 346	16 711	16 711
TOTAL	349 534	453 924	382 662	350 899

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 16 décembre 2015.

3

M. Pierre-Olivier Brial

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Pierre-Olivier Brial, sont celles octroyées au titre de ses fonctions de Directeur Marketing et Développement Groupe et de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général Délégué de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Pierre-Olivier Brial – DGD de Manutan International	Exercice	
	2013/2014	2014/2015
<i>En euros</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	293 086	323 306
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	293 086	323 306

Pierre-Olivier Brial	2013/2014		2014/2015	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	287 502	287 502	290 000	290 000
Rémunération variable annuelle*	0	88 573	27 913	0
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature – véhicule de fonction	5 584	5 584	5 393	5 393
Avantage en nature – assurance GSC				
TOTAL	293 086	381 659	323 306	295 393

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Pierre-Olivier Brial	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 16 décembre 2015.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Contrat de travail		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Pierre Guichard Administrateur et Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017		X		X		X		X
Xavier Guichard⁽¹⁾ Administrateur et Directeur Général Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017	X			X		X		X
Brigitte Auffret⁽²⁾ Administratrice et Directrice Générale Déléguée Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017	X		X			X		X
Pierre-Olivier Brial⁽³⁾ Administrateur et Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2017	X			X		X		X

- (1) Xavier Guichard bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 30 novembre 2011 par décision du Conseil d'Administration à cette même date. Le maintien de ce contrat de travail est justifié par l'antériorité des fonctions salariées ; En effet, le contrat de travail a été conclu le 30 juin 2002.
- (2) Brigitte Auffret bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 1^{er} avril 2008. Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée, n'est pas visée par la recommandation du Code MiddleNext en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social. Brigitte Auffret bénéficie d'indemnités de départ dont les modalités sont décrites dans le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en page 52.
- (3) Pierre-Olivier Brial bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International depuis le 1^{er} octobre 2001. Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué, n'est pas visé par la recommandation du Code MiddleNext en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social.

Stock-options et actions gratuites

Aucune option de souscription ou d'achat d'action, ainsi qu'aucune action de performance, n'a été attribuée aux Dirigeants au cours de l'exercice. Ces derniers n'ont exercé aucune option.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2011 a alloué au Conseil d'Administration une enveloppe à titre de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil s'élevaient, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015, à 90 600 euros (96 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014) et sont répartis comme suit :

Membres du Conseil d'Administration en exercice	Exercice	
	2013/2014	2014/2015
<i>En euros</i>		
Jean-Pierre Guichard – Président du Conseil	-	-
Xavier Guichard – Directeur Général	-	-
Brigitte Auffret – Directrice Générale Déléguée, Administratrice	-	-
Pierre-Olivier Brial – Directeur Général Délégué, Administrateur	-	-
André Guichard – Administrateur	-	-
Nicolas Huet – Administrateur	24 000	25 160
Carlo d'Asaro Biondo – Administrateur	18 000	12 580
Jérôme Lescure – Administrateur	24 000	25 160
Violette Watine – Administratrice	30 000	27 700
TOTAL	96 000	90 600

Aucune rémunération autre que les jetons de présence, et la rémunération du Président du Conseil d'Administration, n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration non exécutifs, au cours de l'exercice 2014/2015.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Chers Actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un Code de Gouvernement d'Entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les services ayant participé à la préparation et à l'élaboration du présent rapport sont les suivants :

- Direction Financière ;
- Direction Juridique ;
- Direction Communication.

Le projet de ce rapport est préparé en interne par les services énoncés ci-dessus, puis revu avec la Direction Générale, avant d'être transmis au Président du Conseil. Ce dernier procède à l'examen de ce document et l'adresse, préalablement à la réunion, aux membres du Conseil en leur précisant qu'ils devront se prononcer sur l'approbation de ce rapport.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 16 décembre 2015, et transmis aux Commissaires aux Comptes.

Gouvernance d'entreprise

1 Changement du mode de gouvernance

À titre préalable, le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2011 a décidé le changement du mode de gouvernance de la Société. La Société est passée d'une forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à une forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Ce changement de gouvernance visait à renforcer l'efficacité du processus de décision de la Direction Générale tout en permettant au Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de participer à la détermination des orientations stratégiques du Groupe.

2 Code de Gouvernement d'Entreprise

En matière de Code de Gouvernement d'Entreprise, sur décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 décembre 2013, notre Société se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Ce Code est particulièrement adapté à la Société compte tenu de sa taille et de son actionnariat. Il est disponible sur le site : www.middlenext.com (ci-après le « Code de Référence »).

Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Le Code de Référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance de ces points de vigilance lors de sa séance du 16 décembre 2015.

3 Composition du Conseil d'Administration et des Comités

Le Président indique que la présente partie ne concerne que la composition des nouveaux organes depuis le 12 mars 2015.

3.1 Composition du Conseil d'Administration

Au 21 janvier 2016, le Conseil est composé de huit membres :

- M. Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil ;
- M. Xavier Guichard, Administrateur et Directeur Général ;
- Mme Brigitte Auffret, Administratrice, Directrice Générale Déléguée et Secrétaire Générale ;
- M. Pierre-Olivier Brial, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- M. Jérôme Lescure, Administrateur ;
- M. Nicolas Huet, Administrateur ;
- M. Carlo d'Asaro Biondo, Administrateur ;
- Mme Violette Watine, Administratrice.

Il est rappelé que M. André Guichard a été nommé en qualité de Président d'honneur du Conseil d'Administration. À ce titre, il est convoqué et assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Il convient de se référer au chapitre « Gouvernement d'Entreprise », Organes d'Administration et de Direction, page 34 et suivantes pour plus de détails sur les membres composant le Conseil d'Administration.

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Conformément au Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext, un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'existe aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement.

Lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Conseil a examiné la situation de chaque Administrateur au regard des critères d'indépendance du Code MiddleNext énoncés ci-dessus et a considéré que Jérôme Lescure, Nicolas Huet, Carlo d'Asaro Biondo et Violette Watine pouvaient être considérés comme indépendants, conformément à la définition donnée par la recommandation R8 du Code MiddleNext. Ainsi, au 21 janvier 2016, au moins quatre des membres du Conseil sont des Administrateurs indépendants.

Le tableau ci-dessous récapitule les critères d'indépendance du Code MiddleNext retenus pour chacun des membres.

Critères d'indépendance	Jérôme Lescure	Nicolas Huet	Carlo d'Asaro Biondo	Violette Watine
Ne pas être salarié ni Mandataire Social Dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années	X	X	X	X
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité	X	X	X	x
Ne pas être actionnaire de référence de la Société	X	X	X	X
Ne pas avoir de lien familial proche avec un Mandataire Social ou un Actionnaire de référence	X	X	X	X
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	X	X	X	X

Représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil

Concernant la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres six hommes et deux femmes.

Le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil constituera un des éléments de la prochaine évaluation du Conseil.

4 Cumul des mandats des Administrateurs

La Société se conforme à la recommandation du Code MiddleNext de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées aux termes de laquelle il est recommandé que l'Administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Voir pages 38 et 39 « Organes d'Administration ».

5 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.manutan.com.

Il est notamment précisé que le Règlement Intérieur de la Société a été examiné puis mis à jour par décision du Conseil du 18 décembre 2013 pour tenir compte, notamment, de l'adoption du Code MiddleNext.

6 Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

Dans l'ordre interne, les pouvoirs de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) sont limités. Ainsi, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Conseil doit approuver au préalable les opérations suivantes :

- procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération ;
- procéder, pour des montants supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participations ou cessions de participations sous toute forme et dans toutes sociétés et entreprises ;
- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger ;
- procéder à des investissements et/ou désinvestissements supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) ;
- procéder à des emprunts et/ou prêts supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros), assortis ou non de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;
- constituer des sûretés sur les actifs de la Société sous quelque forme que ce soit ;
- autoriser et/ou consentir des cautions, avals ou autres garanties au nom de la Société ;
- autoriser l'embauche et/ou la rupture du contrat de travail de tout cadre dirigeant au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail et/ou de tout Dirigeant de filiales du Groupe (*Managing Directors*) ;
- mettre en place tout système collectif de prime, de participation aux bénéfices, tout dispositif d'épargne salariale, tout plan de souscription ou d'achat d'actions, tout plan d'attribution gratuite d'actions ou tout autre système collectif d'incitation ou de motivation pour les salariés et/ou Dirigeants de la Société ;
- mettre en place tout plan de retraite ou de prévoyance au bénéfice des salariés de la Société et/ou Mandataires Sociaux ou décider toute contribution à tout plan établi par un tiers et concernant des avantages en matière de retraite ou de prévoyance.

Il en est de même de toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

7 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015

Le Président indique que les organes d'Administration et de Direction ont été nommés le 12 mars 2015.

7.1 Missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- définit la politique de communication financière de la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, et notamment au contrôle de la gestion ;
- autorise les cautions, avals et garanties donnés par des sociétés autres que celles exploitant des établissements bancaires ou financiers dans les conditions prévues à l'article R. 225-28 du Code de commerce ;
- autorise préalablement la conclusion de conventions réglementées ;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale : dissociation ou unicité des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- nomme et révoque le Président, le Directeur Général, ainsi que les Directeurs Généraux Délégués ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale et, le cas échéant, répartit entre les Administrateurs le montant global des jetons de présence décidé par l'Assemblée ;
- peut procéder à la cooptation de membres du Conseil dans les conditions définies par la réglementation en vigueur ;
- peut créer des Comités Spécialisés dont il nomme les membres, fixe les missions ainsi que les modalités de fonctionnement ;
- établit les documents de gestion prévisionnelle ;
- arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée ;

- convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée ;
- rend compte de son activité dans le rapport à l'Assemblée ;
- approuve le rapport du Président du Conseil, détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- approuve le rapport du Président du Conseil.

Missions du Président du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure notamment que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- rend compte dans son rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Par ailleurs, le Président du Conseil non exécutif se voit également confier les missions complémentaires suivantes :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie ;
- relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international ;
- relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères ;
- relations avec les actionnaires de la Société ;
- recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe ;
- visites de salons professionnels.

7.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer préalablement les informations ou documents nécessaires.

Les comptes annuels, examinés par le Comité d'Audit, ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil d'Administration dans un délai raisonnable, préalable à leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

7.3 Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre (4) fois par an. Les convocations sont faites par écrit ou verbalement huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social ou au sein du Centre européen du groupe Manutan, à Gonesse.

Le Conseil s'est réuni cinq (5) fois depuis le début de l'exercice 2014/2015.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents ou représentés a été de 75 %. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

7.4 Sujets débattus lors des réunions du Conseil d'Administration et bilan d'activité

Les principaux sujets abordés ont concerné son fonctionnement et la préparation de ses travaux, l'examen des comptes annuels et semestriels, la politique en matière de contrôle interne, d'égalité professionnelle et salariale, et les principaux projets d'investissements du Groupe.

7.5 Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil a procédé à une évaluation des travaux qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2014/2015, en vue d'améliorer les conditions de son fonctionnement. Cette évaluation s'est faite de manière interne et, lors de la réunion du Conseil en date du 16 décembre 2015, le fonctionnement du Conseil a été jugé, à l'unanimité, globalement très positif.

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur, mis à jour le 18 décembre 2013, le Président du Conseil invitera chaque année les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, la préparation de ses travaux et la question de la diversification du Conseil.

7.6 Gestion et prévention des conflits d'intérêts

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que : « Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'Administrateur concerné doit :

- en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance ;
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur. »

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'Administrateur pourra être engagée. Il est précisé que l'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) Administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

8 Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

8.1 Comité d'Audit

Concernant le Comité d'Audit, la Société a appliqué le rapport final sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010, établi par le groupe de travail présidé par M. Henri Poupard-Lafarge.

Le Comité d'Audit est composé, au 21 janvier 2016, de trois membres indépendants du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- M. Nicolas Huet, Président, indépendant ;
- M. Carlo d'Asaro Biondo, indépendant ;
- M. Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité d'Audit sont indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

En outre, ils présentent tous des compétences particulières en matière financière et comptable, compte tenu de leur formation académique et de leurs expériences professionnelles (l'expérience professionnelle des membres du Comité d'Audit est mentionnée page 37).

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière,
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
 - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes,
 - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation. Le Comité informe le Conseil d'Administration, sans délai, de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant les séances du Conseil, à l'ordre du jour desquelles sont inscrits l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit se réunit, en outre, toutes les fois qu'il le juge utile, notamment en cas d'événement important pour la Société.

Le Comité s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2014/2015.

Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que les orientations et la revue du programme de contrôle interne du Groupe. Le taux de participation à ce Comité s'est élevé à 83 %.

Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux Comptes et le Directeur Financier de la Société. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

8.2 Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé, au 21 janvier 2016, de trois membres du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- M. Carlo d'Asaro Biondo, Président, indépendant ;
- M. Nicolas Huet, indépendant ;
- M. Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations étaient indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

Attributions en matière de nomination

En matière de nomination, le Comité :

- donne son avis sur les projets de nomination du Président et de la Direction Générale sur proposition du Président, par le Conseil ;
- examine, donne un avis sur les propositions de nomination et la révocation des principaux Dirigeants du Groupe ;
- formule des propositions sur la sélection des membres du Conseil et des membres des Comités compte tenu de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au regard de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ;
- examine l'indépendance des membres du Conseil et des candidats à un poste de membre du Conseil ou d'un Comité ;
- établit un plan de succession des Dirigeants Mandataires Sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

Attributions en matière de rémunération

Ce Comité a pour mission de faire au Conseil d'Administration toute recommandation relative à la rémunération des Mandataires Sociaux. Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Conseil d'Administration, sur la rémunération des principaux Dirigeants du Groupe. Il transmet ces recommandations au Conseil.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, avantages en nature inclus, la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraite supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

Modalités particulières de fonctionnement

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui procède à l'examen des rémunérations du Président et de la Direction Générale ou qui arrête l'ordre du jour d'une Assemblée Générale appelée à statuer sur des projets de résolution relatifs aux questions relevant de son domaine de compétence.

En outre, il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président, à son initiative ou encore à la demande du Président du Conseil.

Le Comité s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2014/2015.

Le principal sujet abordé a concerné la revue du mode de rémunération des membres du Conseil d'Administration ainsi que la fixation des objectifs entrant dans le calcul des rémunérations.

Le taux de participation à ce Comité s'élevait à 75 %. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

9 Principes et règles de détermination des rémunérations des Mandataires Sociaux

9.1 Rémunération des Administrateurs (jetons de présence)

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 a fixé à 150 000 euros maximum le montant global des jetons de présence pour l'exercice concerné et jusqu'à décision contraire. Il convient de se référer au tableau figurant page 47 pour plus de détails sur la répartition des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2014/2015.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, chaque Administrateur peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, de la façon suivante :

- les Administrateurs qui ont également un mandat, soit de Présidence du Conseil, soit de Direction Générale (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général ou Directeur Général Délégué) ne perçoivent pas de jetons de présence ;
- pour les Administrateurs non dirigeants, la répartition des jetons de présence sera effectuée par le Conseil en fonction de leur assiduité *pro rata temporis* et du temps qu'ils consacrent à leur fonction ;

- les Administrateurs qui appartiennent au Comité des Nominations et des Rémunérations n'auront pas de rémunération supplémentaire à ce titre.

Chaque Administrateur a droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

9.2 Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2013, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de déterminer la rémunération du Président du Conseil d'Administration (non exécutif), dont le montant est mentionné page 41, compte tenu des missions légales déjà mentionnées page 49 et des missions complémentaires suivantes, qui lui ont été confiées par le Conseil :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie :
 - relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international,
 - relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères,
 - relations avec les actionnaires de la Société,
 - recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe ;
- visites de salons professionnels.

9.3 Rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués)

Le Conseil d'Administration arrête la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres Dirigeants de la Société.

9.3.1 Détermination de la partie fixe

Le Conseil d'Administration arrête la partie fixe de la rémunération de chaque Dirigeant Mandataire Social pour une période de douze (12) mois sur la base des responsabilités assumées et des pratiques de marché.

9.3.2 Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil d'Administration arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque Dirigeant Mandataire Social sur la base des critères quantitatifs suivants : objectifs de chiffre d'affaires et de résultat courant avant impôt sous conditions minimales de performance. Ces critères quantitatifs ont été arrêtés par le Conseil de façon précise, mais pour des raisons de confidentialité, le niveau de

réalisation, pour ces critères quantitatifs, n'est pas rendu public.

Cette part variable est comprise entre 40 % et 50 % de la rémunération annuelle fixe du Dirigeant Mandataire Social.

9.3.3 Stock-options et attribution gratuite d'actions

Les éléments précisés ci-après concernant l'attribution d'actions gratuites sont relatifs aux attributions ayant été effectuées au profit des anciens membres du Directoire, qui sont tous restés Dirigeants Mandataires Sociaux depuis le changement de mode de gouvernance.

Politique d'attribution

Politique générale

L'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du Directoire ayant eu lieu en janvier 2009 s'est inscrite dans le cadre plus large d'une attribution aux huit membres du Comité Exécutif.

Politique spécifique aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer de la façon suivante le pourcentage maximum de stock-options et d'actions de performance pouvant être attribués aux Dirigeants Mandataires Sociaux par rapport aux enveloppes globales votées en Assemblée :

- un nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007, représentant elle-même au maximum 1 % du capital ;
- un nombre d'actions gratuites représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2008, représentant elle-même au maximum 1 % du capital.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a fixé, sur proposition du Comité des Rémunérations, le pourcentage maximum de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux sous forme de stock-options et d'actions gratuites.

Ainsi, le Conseil a décidé que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées au titre de l'exercice ne peut représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé de soumettre l'attribution d'actions gratuites à huit membres du Comité Exécutif à conditions de performance, étant précisé que l'attribution gratuite d'actions est soumise à deux conditions de performance quantitatives cumulatives.

Politique de conservation

En matière d'attribution d'actions gratuites, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par Mme Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directeur Général à cette date, jusqu'à la cessation de sa fonction.

9.3.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux Dirigeants Mandataires Sociaux à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Le Conseil d'Administration du 13 mars 2015 a renouvelé à l'identique l'indemnité susceptible d'être due à Mme Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale Déléguée, en cas de rupture de son contrat de travail de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave, ou lourde, ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser au Mandataire une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Les conditions de performance à la réalisation desquelles est subordonné le versement des indemnités contractuelles sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois (3) exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois (3) derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire. Ces conditions cumulatives sont fondées sur les résultats consolidés. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Mme Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

L'engagement pris au bénéfice de Mme Brigitte Auffret, tel que décrit ci-dessus, constitue une convention réglementée déjà approuvée par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2014 ; le renouvellement du mandat social de Mme Brigitte Auffret étant été approuvé par l'Assemblée Générale du 12 mars 2015, cet engagement sera soumis à l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2011 a décidé de maintenir le bénéfice d'une assurance perte d'emploi Dirigeant souscrite auprès de la GSC avec les garanties du régime de base classe 6 option 2 et du régime complémentaire classe H option 2 au profit de Mme Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale Déléguée.

9.3.5 Retraites

Les Dirigeants Mandataires Sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

9.3.6 Avantages en nature

Les Dirigeants Mandataires Sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction. Par ailleurs, Mme Brigitte Auffret bénéficie d'une assurance souscrite auprès de la GSC.

10 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (articles 16 et 17 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et parvenir au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

11 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration.

3

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des sociétés consolidées du groupe Manutan, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou ayant une activité de holding.

Il a été élaboré par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différents acteurs du contrôle interne et plus particulièrement avec la cellule de contrôle interne et de gestion des risques qui pilote l'ensemble du dispositif.

1 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

1.1 Définition du contrôle interne

Au sein du groupe Manutan, le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Direction Générale, avec la responsabilité de tous ses collaborateurs.

Il joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société.

Le contrôle interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Il contribue d'une façon générale à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Par conséquent, le dispositif actuel de contrôle interne du groupe Manutan a pour objectif primordial de permettre aux Dirigeants, au Conseil d'Administration et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable que :

- les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés ;
- les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements en vigueur, les valeurs et les règles du Groupe tout en préservant le patrimoine de la Société.

La mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne a aussi pour conséquence de contribuer à réduire les risques en matière de fraude et d'erreurs au sein du Groupe.

1.2 Référentiels du groupe Manutan

Il s'inspire du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié le 22 juillet 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et s'appuie sur le référentiel de contrôle interne dit « du COSO » (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

2 Environnement du contrôle interne au sein du groupe Manutan

Au sein du groupe Manutan, le dispositif mis en place est coordonné par une cellule dédiée à la gestion des risques et au contrôle interne.

Cette cellule s'appuie sur une organisation opérationnelle répartie sur différents niveaux au sein du Département Finance Groupe situé au Siège du Groupe sous le pilotage de la Direction Générale.

La cellule assume la communication et les actions de sensibilisation sur ces sujets. Elle a pour finalité une meilleure maîtrise des risques et un niveau de performance accru.

2.1 Organisation générale du groupe Manutan

Le groupe Manutan est organisé en zones opérationnelles (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est) regroupant l'ensemble de ses filiales, et est piloté par sa Société mère Manutan International.

Manutan International héberge à ce titre les directions fonctionnelles du Groupe (Marketing, Achats, Systèmes d'Information, Finance Groupe, Ressources Humaines, Communication) qui exercent un rôle de contrôle, d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de dynamiques transversales.

Les Directeurs de zones opérationnelles ont pour responsabilité la mise en place de la stratégie et la réalisation des objectifs fixés lors des Comités de Direction du Groupe au sein de leur zone. Les filiales gèrent les activités opérationnelles dans les divers pays où le Groupe opère. Sous la supervision du Directeur de zone, elles mettent en œuvre la politique du Groupe en tenant compte des réalités et particularités locales. Elles s'appuient, pour ce faire, sur les lignes directrices données et les procédures définies par le Groupe.

2.2 Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance du Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Si la responsabilité de la mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne est du ressort du « management », la cellule de gestion des risques et de contrôle interne assure l'animation et la coordination du dispositif sur l'ensemble du Groupe.

La cellule fait partie de la finance Groupe qui rend compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Elle définit la structure et les procédures de contrôle interne pour le Groupe, en partenariat avec les principaux acteurs opérationnels et fonctionnels. Elle s'assure également de l'application des règles énoncées.

Direction Générale

Le pilotage du groupe Manutan est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui définit les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il vise aussi à assurer l'homogénéité et la cohérence des pratiques au sein de toutes les filiales du Groupe.

Le pilotage est basé sur une organisation interne articulée autour de Directions fonctionnelles et opérationnelles avec missions, responsabilités et compétences définies.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a un rôle moteur dans la mise en œuvre du contrôle interne tant sur la définition de lignes directrices et de normes internes que sur le contrôle de leur application. Il veille également à leur déclinaison en plans d'actions.

Le Conseil d'Administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement...), en fonction des limites de responsabilité fixées contractuellement aux dirigeants. Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité du contrôle interne et du management des risques (voir page 50 du présent document).

Finance Groupe

L'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Finance Groupe, qui supervise les travaux effectués par les directions financières locales. Ainsi, cette Direction s'appuie principalement sur :

- Le Pôle consolidation : il est responsable de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe et de l'établissement des instructions de clôtures afférentes. Il définit puis diffuse les normes Groupe et doit s'assurer de la fiabilité des informations comptables. Il a également pour mission d'établir des lignes directrices en termes de gestion de la fiscalité, de la trésorerie et de la relation avec les investisseurs.
- Le Pôle de gestion des risques et de contrôle interne : il définit et met en place le référentiel de contrôle interne. Il déploie également le dispositif de gestion des risques en actualisant notamment la cartographie des risques régulièrement et en proposant des plans d'actions appropriés. Par ailleurs, cette cellule oriente les travaux de contrôle interne et d'audit sur des missions transversales de caractère financier ou opérationnel dans les filiales. Il veille également à évaluer, traiter et sensibiliser les managers sur l'exposition du Groupe aux risques inhérents à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe.
- Le Pôle Contrôle de Gestion : il est un acteur clé du contrôle opérationnel du Groupe. Il a pour mission principale le contrôle régulier de la performance opérationnelle par la mise en place de reportings, la définition et le suivi d'indicateurs de performance clés (KPI – *Key Performance Indicators*). Il est en prise directe avec les réalités opérationnelles des filiales et peut participer à la résolution de problématiques de gestion dans des domaines allant au-delà de la simple sphère financière.
- Le Pôle Juridique : il veille au respect des Lois, des réglementations et des règles internes de délégations de pouvoirs et de responsabilités au Sein du Groupe.

Le contrôle juridique est assuré par la présence d'au moins un des membres du Conseil d'Administration du Groupe aux Conseils d'Administration des sociétés « têtes de zone opérationnelle ».

3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par la Finance Groupe, ainsi que par les Commissaires aux Comptes locaux.

La Finance Groupe tient également un rôle de conseil et de support dans le traitement de toute problématique spécifique et d'opérations non récurrentes.

Le Conseil d'Administration revoit les arrêtés semestriels et annuels ainsi que l'information de gestion, présentés ensuite au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, la production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un processus intégré de la procédure budgétaire et du reporting à l'établissement des comptes consolidés audités par les Commissaires aux Comptes.

3.1 Processus budgétaire

Il est piloté par la Finance Groupe. La procédure budgétaire du groupe Manutan est menée selon un calendrier annuel, les budgets des pays et zones opérationnelles sont construits sur la base des lettres de cadrage émises par le Conseil d'Administration de Manutan International et sur les échanges entre les Directions opérationnelles et les Directions financières et Transverses du Groupe.

Les projets de budgets sont présentés par chaque zone lors d'une revue officielle entre le Conseil d'Administration et les Dirigeants opérationnels : les orientations stratégiques, les projets et les moyens associés ainsi que les objectifs chiffrés qui en découlent y sont commentés.

Après d'éventuels ajustements demandés par le Conseil d'Administration, les budgets des zones opérationnelles et donc des sociétés qui en font partie sont ensuite validés.

Le projet de budget du Groupe est alors définitivement amendé. Il en ressort les objectifs Groupe et leurs conséquences financières, qui sont présentés et partagés avec les cadres dirigeants et les principaux managers du Groupe.

Une cohérence générale est ainsi assurée du Groupe aux zones opérationnelles, des zones aux pays, des Directions fonctionnelles aux Directions opérationnelles. Le budget sert de référence toute l'année. Les prévisions sont revues et ajustées tous les trimestres.

3.2 Processus de reporting

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités aux travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Finance Groupe : il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat, le bilan et l'analyse de la trésorerie, mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance et d'atteinte des objectifs chiffrés.

3.3 Processus de consolidation

Le groupe Manutan établit des comptes consolidés en normes IFRS sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels sont aujourd'hui publiés.

À ce titre, un planning détaillé et une description des différentes étapes et des responsabilités associées sont établis pour chaque clôture trimestrielle des comptes consolidés. Une revue systématique des états financiers et de leur cohérence par rapport aux normes IFRS, aux principes comptables Groupe et aux objectifs de performance est réalisée. Les points d'audits relevés par les Commissaires aux Comptes locaux font également l'objet d'un traitement. Ils sont accompagnés de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation (ex. : lettre d'affirmation, éléments d'information pour l'annexe aux comptes consolidés...).

La consolidation des comptes, étape clé dans l'élaboration de l'information comptable et financière Groupe, est réalisée de manière centralisée par la Finance Groupe sur la base des liasses de consolidation des filiales, préalablement validées par les responsables locaux et les Commissaires aux Comptes, et analysées par la Finance Groupe.

Le processus de consolidation est structuré autour de différentes réunions d'échanges et de validation. Une réunion de clôture locale, pour les clôtures semestrielles et annuelles, est organisée pour chaque filiale du Groupe. Elle regroupe l'équipe financière locale (souvent accompagnée du dirigeant de la filiale), un représentant de la Finance Groupe et les Commissaires aux Comptes locaux.

3.4 Exploitation des rapports des Commissaires aux Comptes

Le responsable de la cellule de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe relève et consigne les points d'audit portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes. Il en assure ensuite le suivi, et participe, le cas échéant, à la mise en œuvre d'actions correctives.

3.5 Description du système d'information

Toutes les informations servant de base à la production des états financiers consolidés sont gérées par un outil unique, intégré, partagé par l'ensemble des sociétés du Groupe (outil faisant référence sur son marché).

Cet outil est piloté par la Finance Groupe et fédère, sous un format et référentiel unique les différentes phases de production des informations financières : budget, reporting, établissement des comptes consolidés.

Toutes les analyses et discussions relatives à l'information financière se font à partir des informations provenant de cet outil commun.

4 Évaluation des risques et activités du contrôle

La cellule de contrôle interne et de gestion des risques est chargée de sensibiliser tous les acteurs internes en termes de gestion des risques. Son rôle ne se limite pas à la définition des normes et au contrôle de leur bonne application : il veille activement au déploiement des actions correctrices nécessaires au sein des entités opérationnelles et à la réduction d'anomalies détectées dans l'application des procédures Groupe.

La cellule de contrôle interne est chargée du développement et de la rédaction des procédures Groupe visant à structurer et à améliorer le contrôle interne.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques du Groupe a permis d'identifier les risques ci-après (cf. la partie « Facteurs de risques de l'émetteur » – page 76 et suivantes du présent document) :

- risques financiers : risques de marché, de taux, de liquidité, de change, d'actions, de crédit client, risques liés à l'environnement économique et aux matières premières ;
- risques opérationnels : risque de défaillance d'un transporteur, risques liés aux systèmes d'information, à la concurrence, aux acquisitions, à la protection des actifs éthiques et sociaux, à la réputation ;
- risques industriels et environnementaux ;
- risques juridiques.

Afin de mettre en place une gestion interne de contrôle visant à une amélioration continue, les projets menés autour du contrôle interne et de la gestion des risques se traduisent par la production de divers documents et outils, qui sont autant de supports auxquels pourront utilement se référer les collaborateurs du groupe Manutan.

En accord avec le Comité d'Audit, les travaux réalisés sur l'exercice écoulé se sont principalement articulés sur la poursuite de l'évaluation des risques, la revue des droits d'accès créés et attribués dans le cadre du déploiement de l'ERP sur Manutan France, la revue des processus visant à vérifier la fiabilité de l'information financière et l'implémentation de nouvelles procédures (notamment sur des domaines IT et Ressources Humaines).

La cellule de gestion des risques a également procédé à diverses missions ponctuelles sur différentes entités telles que :

- l'assistance à la clôture annuelle des comptes ;
- la revue de l'analyse mensuelle de la performance au sein d'une entité.

Finalement, la cellule de gestion de risques et de contrôle interne est un intervenant clé impliqué dans les principaux projets liés aux systèmes d'information du Groupe, auxquels elle apporte des recommandations en matière de contrôle interne.

Par ailleurs, les comptes consolidés sont examinés trimestriellement par la Finance Groupe, qui présente au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit son analyse. L'accent est mis sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie en regard du budget, ainsi que sur une analyse des risques majeurs.

5 Perspectives

Le groupe Manutan est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses processus. Les priorités détectées lors des années précédentes (gestion des engagements des dépenses, sécurisation des flux financiers, gestion des stocks, gestion des achats, sécurité des systèmes d'information et gestion de la trésorerie) sont toujours valables au regard des audits réalisés, et constitueront les lignes directrices lors des interventions de la cellule de contrôle interne et de gestion des risques sur le prochain exercice.

Les travaux sur la sécurisation de nos systèmes informatiques s'intensifieront au regard notamment du déploiement sur plusieurs exercices du nouveau Progiciel de Gestion Intégré (PGI) Groupe.

Les enjeux organisationnels du Groupe continueront également d'être un axe majeur de travail pour la cellule.

La cellule de gestion des risques et de contrôle interne continuera également à veiller à la sécurité physique des biens et des personnes au sein du Groupe en effectuant des audits de sites.

Une attention particulière continuera d'être portée au contrôle des grands projets en cours, à travers des audits réalisés à des étapes clés dans les filiales, ainsi qu'un suivi des risques en termes de coûts, délais et qualité.

Par ailleurs, la Société continuera de s'informer sur l'évolution du cadre de référence de l'AMF.

Le Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International SA

Exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Manutan International SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de Gouvernement d'Entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nantes, le 28 janvier 2016

Courbevoie, le 28 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Mazars

Département de KPMG SA

Franck Noël

Bruno Balaire

Associé

Associé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

3

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Conventions conclues avec les membres du Conseil d'Administration :

1.1 Avenant au contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial

Personne concernée :

Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué.

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011 la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué de Manutan International S.A., qui exerce également depuis le 30 novembre 2011, les fonctions de Directeur Commercial et Développement Groupe. En cette qualité, Monsieur Pierre-Olivier Brial aura pour mission de développer, organiser et animer, au niveau du Groupe, la stratégie commerciale et du merchandising qui sera définie par le Groupe.

Cet avenant a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012, du 19 mars 2013.

En date du 18 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a décidé de porter la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Pierre-Olivier Brial à 190 000 euros pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 au titre de son contrat de Directeur Commercial et Développement Groupe et à 100 000 euros au titre de son mandat social.

En complément de la rémunération brute fixe prévue ci-dessus, Monsieur Pierre-Olivier Brial pourra percevoir une rémunération variable dont le versement sera conditionné à la réalisation d'objectifs définis ci-après :

- Cette rémunération variable représente 40 % du salaire annuel brut de Monsieur Pierre-Olivier Brial, à atteinte de 100 % des objectifs et ne pourra, en tout état de cause, excéder 60 % du brut annuel (maximum pour 150 % d'atteinte des objectifs). Cette rémunération variable sera versée une fois par an, après validation de l'exercice budgétaire de la société, soit au plus tard, au mois de janvier de chaque année.

Cet avenant a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013, du 13 mars 2014.

En date du 17 décembre 2014, votre Conseil d'Administration a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Pierre-Olivier Brial à 190 000 euros pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 au titre de son contrat de Directeur Commercial et Développement Groupe, et à 100 000 euros au titre de son mandat social. Les modalités de la rémunération variable, telles que décrites ci-dessus, restent inchangées.

Cette disposition est motivée par l'antériorité des fonctions opérationnelles de Monsieur Pierre-Olivier Brial au sein des filiales du Groupe (depuis octobre 2001), qui ont perduré après sa nomination en qualité de membre du Conseil d'Administration et de Directeur Général Délégué, par décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2011.

1.2 Renouvellement de l'engagement relatif aux indemnités de départ de Madame Brigitte Auffret, susceptibles d'être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, et conditions de performances y afférentes

Personne concernée :

Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée.

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 13 mars 2015, la reconduction du mandat de Directrice Générale Déléguée de Madame Brigitte Auffret et l'engagement relatif aux indemnités de départ susceptibles de lui être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, ainsi que les conditions de performance y afférentes.

Ainsi, l'indemnité contractuelle de départ au titre du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret est la suivante :

« sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser à Madame Brigitte Auffret une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Cette indemnité sera régie par les règles sociales et fiscales applicables au moment du versement. »

Le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance qui sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces deux conditions cumulatives seraient fondées sur le résultat et le chiffre d'affaires consolidés, des trois exercices précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Madame Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Cette disposition est motivée par l'antériorité du mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale (25 janvier 2002), puis membre du Conseil d'Administration et de Directrice Générale Déléguée depuis le 30 novembre 2011, de Madame Brigitte Auffret.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration

1.1 Convention de suspension du contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial

Personne concernée :

Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué.

Nature, objet et modalités :

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 20 janvier 2016, la signature d'une convention de suspension du contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial, dont le mandat de Directeur Général Délégué a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2015, pour les motifs suivants :

- Courant 2015, des aménagements ont été envisagés dans l'organisation de Manutan International, ayant notamment pour conséquence une évolution de l'organigramme fonctionnel, notamment autour des fonctions groupes qui font l'objet d'une nouvelle répartition entre le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués.
- Cette évolution a fait apparaître la nécessité de faire également évoluer le statut juridique de Monsieur Pierre-Olivier Brial, celui-ci se voyant confier, dans le cadre de la nouvelle organisation, la responsabilité de la stratégie de développement de IronmongeryDirect en Angleterre, et de Manutan Collectivités en France.
- Compte-tenu de la nature et de l'étendue des responsabilités qui lui seront ainsi confiées, il apparaît inadapté de maintenir la situation de cumul contrat de travail/mandat social.
- En effet, la validité d'un tel cumul dépend de la réunion de plusieurs conditions parmi lesquelles le maintien de fonctions techniques distinctes au titre du contrat de travail ainsi que d'un lien de subordination.
- Compte-tenu des aménagements dans l'organisation rappelée ci-dessus, il apparaît que Monsieur Pierre-Olivier Brial évoluera davantage, dans le cadre de cette nouvelle organisation, vers un rôle de supervision et validation de la stratégie commerciale et du business-plan par ailleurs mise en œuvre par les « Managing Directors » de zones. De même, Monsieur Pierre-Olivier Brial aura davantage un rôle de pilotage des filiales.
- Il deviendra alors de plus en plus difficile de marquer la séparation nette entre les fonctions dévolues à Monsieur Pierre-Olivier Brial en tant que mandataire social et les fonctions techniques nécessaires à la caractérisation d'un contrat de travail.
- L'évolution vers un rôle de fixation de la stratégie des Pôles qui lui incombera ainsi que son rôle de supervision sera aussi de nature à fragiliser la caractérisation d'un lien de subordination pourtant nécessaire au maintien du contrat de travail.
- Pour toutes ces raisons, la validité du cumul mandat social/contrat de travail pourrait être remise en cause.

La suspension du contrat de travail produira ses effets pendant toute la durée du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Pierre-Olivier Brial ou de tout mandat social de dirigeant qui lui serait confié ultérieurement par le Conseil au sein de la société Manutan International, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.

En cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directeur Général Délégué, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et Monsieur Pierre-Olivier Brial reprendra immédiatement tous ses effets.

Monsieur Pierre-Olivier Brial reprendra sa fonction antérieure de Directeur Commercial et Développement Groupe.

Il percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature mais hors GSC) octroyée au titre de son mandat social.

L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la société.

Par ailleurs, cette convention prévoit également une indemnité contractuelle de rupture au titre du contrat de travail de Monsieur Pierre-Olivier Brial dont les termes sont :

« sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission, départ à la retraite ou rupture conventionnelle du contrat de travail), Monsieur Pierre-Olivier Brial bénéficiera d'une indemnité contractuelle de rupture de son contrat de travail en sus de l'indemnité légale de licenciement. Cette indemnité contractuelle de rupture inclut en intégralité le montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Cette indemnité sera régie par les règles sociales et fiscales applicables au moment du versement et pourra, à ce titre, être soumise en intégralité aux charges sociales salariales et patronales. »

Le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance qui sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces deux conditions cumulatives seront fondées sur le résultat et le chiffre d'affaires consolidés du groupe Manutan International. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de Directeur Général Délégué de Monsieur Pierre-Olivier Brial viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions conclues avec les membres du Conseil d'Administration

1.1 Dispositifs de prévoyance et des frais de santé pris au bénéfice de Monsieur Xavier Guichard, Madame Brigitte Auffret, Monsieur Pierre-Olivier Brial, en leur qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre

Personnes concernées :

- Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général ;
- Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée ;
- Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué.

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé, en date du 30 novembre 2011, Monsieur Xavier Guichard, Madame Brigitte Auffret et Monsieur Pierre-Olivier Brial, en leur qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la société.

1.2 Dispositifs de prévoyance et des frais de santé applicables pris au bénéfice de Monsieur Jean-Pierre Guichard en sa qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre

Personne concernée :

Monsieur Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration.

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé, en date du 14 décembre 2011, Monsieur Jean-Pierre Guichard, en sa qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la société.

1.3 Convention de suspension du contrat de travail de Monsieur Xavier Guichard

Personne concernée :

Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général.

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011 à procéder à la suspension du contrat de travail de Monsieur Xavier Guichard, en sa qualité de mandataire social.

La suspension du contrat de travail produira ses effets pendant toute la durée du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Xavier Guichard, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.

En cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directeur Général Délégué, ou de tout autre mandat de dirigeant, notamment de Directeur Général, confié par le conseil de la société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et Monsieur Xavier Guichard reprendra immédiatement tous ses effets.

Monsieur Xavier Guichard reprendra sa fonction antérieure de Directeur Exécutif ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en terme de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite société ou d'une autre société du groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de la convention au bénéfice de Monsieur Xavier Guichard.

Il percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature) octroyée au titre de son mandat social.

L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Monsieur Xavier Guichard, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la société.

1.4 Convention de suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret

Personne concernée :

Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée.

Nature, objet et modalités :

Compte tenu du changement de mode de direction, de la fin du mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale de Madame Brigitte Auffret qui en a résulté, et de la nomination de cette dernière en qualité de Directrice Générale Déléguée, votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011, la signature d'un avenant à la convention de suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, membre du Conseil d'Administration et Directrice Générale Déléguée, relatif au contrat de travail de Directeur Administratif et Financier Groupe, conclu en date du 1^{er} avril 2008, dont les principales conditions sont les suivantes :

- La suspension du contrat de travail poursuivra ses effets pendant toute la durée du mandat de Directrice Générale Déléguée de Madame Brigitte Auffret, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.
- En cas de non renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directrice Générale Déléguée de la société Manutan International, ou de tout autre mandat de dirigeant, confié par le Conseil de la société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan international et Madame Brigitte Auffret reprendra immédiatement tous ses effets.
- Madame Brigitte Auffret reprendra sa fonction antérieure de Directeur Administratif et Financier Groupe ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en terme de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite société ou d'une autre société du Groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de l'avenant à la convention de suspension au bénéfice de Madame Brigitte Auffret.
- Elle percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature, mais hors GSC) octroyée au titre de son mandat social.
- L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la société.

2. Convention de prêt à titre gracieux, au bénéfice de l'Association du Restaurant Inter-Entreprises du Centre Européen Manutan

Personne concernée :

Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général.

Nature et objet :

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2013 a autorisé a posteriori votre société à consentir le 31 mars 2012 un prêt à titre gracieux, d'un montant de 946 894,50 euros. (neuf cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes) et pour une durée de 10 (dix) ans, à sa filiale « Association du Restaurant Inter-Entreprises du Centre Européen Manutan », aux fins de financement de ses installations immobilières, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le remboursement de ce prêt a donné lieu à un échéancier, par annuité constante sur 10 ans, payable jusqu'au 31 mars 2022.

Modalités :

Au 30 septembre 2015, le montant restant à rembourser au titre de ce prêt est de 662 826 euros.

3. Contrat de licence de marque conclu avec la société Manutan NV (Belgique)

Personnes concernées :

- Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général ;
- Madame Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée ;
- Monsieur Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué.

Nature et objet :

En contrepartie de l'exploitation de la licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV à Bruxelles, telle que cela avait été autorisé par le Conseil de Surveillance le 1^{er} juillet 2002, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre société une redevance annuelle de 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Lors de sa séance du 12 septembre 2013, le Conseil d'Administration a autorisé la reconduction du contrat de licence de marque pour une durée de trois ans, dans les mêmes conditions jusqu'au 30 septembre 2016.

Modalités :

Le montant facturé à la filiale Manutan NV s'élève, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015 à 537 312 euros.

Nantes, le 28 janvier 2016

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Franck Noël

Associé

Courbevoie, le 28 janvier 2016

MAZARS

Bruno Balaire

Associé

Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2015

Faits marquants	66
Perspectives et résultats du groupe Manutan	67
Structure financière et politique d'investissements	68
Résultats par zone	70
Autres informations	74
Avis financier du 14 janvier 2016	75
Facteurs de risques de l'émetteur	76

Faits marquants

Acquisition de la société Papeteries Pichon

Le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Papeteries Pichon, acteur majeur de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles maternelles et primaires en France. Avec cette opération finalisée le 30 juin

2015, le Groupe conforte sa position d'acteur majeur du secteur des collectivités en France, après l'acquisition de Camif Collectivités en 2009 et de Casal Sport en 2012.

Système d'information Groupe : le déploiement continue

Le déploiement du Système d'information Groupe avait été lancé l'exercice précédent pour les filiales belge, italienne, portugaise, suisse, allemande, et espagnole. À son tour, Manutan en France a mis en service son nouveau système d'information au cours de cet exercice.

Arrêt de l'activité en Russie

Le Groupe a pris la décision d'arrêter l'activité de sa filiale en Russie (Manutan o.o.o.) au cours de l'exercice 2014/2015 (impact faible sur les comptes du Groupe). Cette décision résulte d'un choix d'allouer les investissements sur des marchés plus matures et plus porteurs dans notre métier.

Développement de la nouvelle identité du Groupe

Afin de continuer le développement de la nouvelle identité du Groupe, Overtoom International Deutschland GmbH est devenue Manutan GmbH (Allemagne) et Overtoom Fabritec GmbH est devenue Manutan GmbH (Suisse) en février 2015.

Perspectives et résultats du groupe Manutan

Chiffre d'affaires en hausse et maintien des résultats

L'acquisition réalisée sur l'exercice a permis à Manutan de dynamiser son activité. Le déploiement de notre nouvel outil informatique sur la France a eu un impact sur les résultats, mais la capacité du Groupe à gérer sa structure de coûts a permis de compenser en grande partie ces coûts exceptionnels. Forte d'une nouvelle acquisition, la situation du Groupe demeure toujours aussi solide. C'est dans ce contexte qu'il poursuivra ses efforts de développement du chiffre d'affaires à court et moyen terme, et maintiendra ses investissements dans les systèmes d'information.

Un chiffre d'affaires dynamisé par les acquisitions

L'activité du Groupe est en croissance de 5,6 % sur l'exercice 2014/2015, soutenue par la récente acquisition de la société Papeteries Pichon ainsi qu'une belle performance des filiales anglaises. À périmètre constant, l'activité enregistre une croissance de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent, dont un effet change positif de 1,3 %.

Les chiffres de la croissance à périmètre et change constant montrent une reprise de l'activité en Europe particulièrement pour la zone Ouest, Nord et Est⁽¹⁾ :

- Premier trimestre (octobre à décembre 2014) : - 3,1 % (vs + 1 % en 2013), - 3,6 % à périmètre et change constant.
- Deuxième trimestre (janvier à mars 2015) : + 1,8 % (vs + 4,2 % en 2014), + 0,7 % à périmètre et change constant.
- Troisième trimestre (avril à juin 2015) : - 0,3 % (vs + 0,7 % en 2014), - 2,2 % à périmètre et change constant.
- Quatrième trimestre (juillet à septembre 2015) : + 24,2 % (vs - 2,4 % en 2014), + 3,6 % à périmètre et change constant.

Une marge commerciale conforme aux attentes

Le taux de marge commerciale s'établit à 38,1 % contre 38,8 % pour l'exercice précédent. Retraité de l'effet dilutif lié à l'acquisition, la marge commerciale est de 38,4 % en ligne avec les exercices précédents. Les tensions sur le marché du transport ont été contenues et l'impact sur la

marge a été atténué grâce notamment à des négociations avec nos principaux transporteurs. Enfin, la politique de rationalisation des achats Groupe a continué sur l'exercice et contribue au maintien du niveau de marge.

Une rentabilité opérationnelle impactée par les coûts exceptionnels du nouveau système d'information

Le résultat opérationnel courant est en hausse de 0,5 % sur l'exercice soit 40,1 millions d'euros (contre 39,9 millions d'euros pour l'exercice précédent) et s'établit à 6,4 % du chiffre d'affaires contre 6,8 % sur l'exercice précédent. Ceci étant principalement expliqué par des dépenses exceptionnelles pour accompagner le déploiement de notre nouvel outil informatique chez Manutan France.

Après prise en compte des éléments non courants en baisse significative, le résultat opérationnel se maintient à 6,1 % du chiffre d'affaires contre 6,3 % sur l'exercice précédent. Ces éléments non courants concernent principalement les frais d'acquisitions et de restructuration sur la période.

Résultat net stable

La baisse du taux effectif d'impôt du Groupe (31,2 % en 2014/2015 contre 34,0 % en 2013/2014), résultant principalement des écarts de taux d'imposition entre la France et les autres pays du Groupe, ainsi que la stabilité du résultat financier, contribuent à la hausse du résultat net de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'établit à 4,1 % du chiffre d'affaires (stable pour 2013/2014).

(1) En devises locales.

Structure financière et politique d'investissements

Une structure financière toujours aussi solide

Structure financière

La philosophie historique du Groupe en matière de politique financière consiste, depuis sa création, à financer majoritairement sur ses fonds propres ses investissements opérationnels (principalement des solutions informatiques, des projets marketing et des moyens logistiques) et sa croissance (organique et/ou externe).

Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide.

Cependant, afin de préserver sa capacité d'investissements et sa possibilité de saisir des opportunités de croissance externe, le Groupe a choisi de financer son Centre européen HQE (Haute Qualité Environnementale) en Île-de-France par location-financement. Ainsi, au 30 septembre 2015, le Groupe affiche une dette financière à long terme de 78,3 millions d'euros (en augmentation de 42 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent). Cette évolution correspond principalement au financement de l'acquisition de la société Papeteries Pichon.

La situation financière du Groupe demeure toujours aussi saine, l'endettement à long terme du Groupe représente 13,1 % du total bilan contre 7,2 % l'an dernier. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents ressort à près de 80 %. Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 65 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment.

La trésorerie disponible (disponibilités⁽¹⁾ nettes des dettes financières à court terme) est passée de 79 à 60 millions d'euros, résultat des sorties de trésorerie liées aux acquisitions et au financement du système d'information Groupe.

Cette évolution s'analyse ainsi :

- Une augmentation de 6,6 % de la capacité d'autofinancement, qui s'établit à 43,3 millions d'euros.
- Une diminution du besoin en fonds de roulement de 9,1 millions d'euros, dont :
 - - 11,6 millions d'euros sur les éléments d'exploitation (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) : dégradation expliquée par le rallongement du délai de recouvrement des créances clients lié au démarrage du nouveau système d'information sur Manutan en France, ainsi que par la nouvelle politique de stockage des Collectivités ;
 - + 2,5 millions d'euros sur les éléments hors exploitation (créances et dettes diverses, impôts).

- Un niveau d'investissements soutenu au service du développement du Groupe :
 - investissements incorporels de 11,3 millions d'euros : correspondant principalement à la refonte des systèmes d'information ;
 - investissements corporels de 4,8 millions d'euros : correspondant à l'intégration des immobilisations de la société Papeteries Pichon, la rénovation de nos bâtiments en République tchèque et au renouvellement des serveurs et ordinateurs ;
 - impact net de l'acquisition des titres Papeteries Pichon pour 69 millions d'euros.
- Les investissements pour les trois exercices précédents sont résumés ci-dessous :

2013/2014 :

- investissements incorporels de 9,2 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros concernant la refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels de 2,9 millions d'euros, dont 0,9 million concernant le renouvellement du matériel informatique ; 0,9 million d'euros concernant les travaux sur les bâtiments en Suède et aux Pays-Bas ; 0,5 million d'euros concernant les véhicules pris en leasing ;
- acquisition des titres Ikaros Cleantech pour 11,4 millions d'euros.

2012/2013 :

- investissements incorporels de 7,7 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 6,5 millions d'euros : investissements concernant principalement l'acquisition du contrat de crédit-bail pour Sports et Loisirs ;
- acquisition des titres de Sports et Loisirs et IronmongeryDirect pour respectivement 17,3 et 20,4 millions d'euros.

2011/2012 :

- investissements incorporels de 2 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 4 millions d'euros, investissements concernant principalement le Centre européen ;
- cession de l'ensemble immobilier de la rue Planchat dans le XX^e arrondissement de Paris pour 2,4 millions d'euros.

(1) Le Groupe définit sa trésorerie disponible comme l'ensemble de ses disponibilités et placements à moins d'un an.

- La baisse des placements financiers à plus de trois mois de 7 millions d'euros.
- Et des opérations de financement, dont :
 - remboursement des emprunts pour 7,1 millions d'euros concernant principalement le financement du Centre européen du Groupe ainsi que le nouvel emprunt ;
 - versement d'un dividende de 8,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2013/2014, en augmentation de 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent ;
 - emprunt court terme lié au financement de l'acquisition de Papeteries Pichon, pour 48 millions d'euros.

Les principaux investissements de l'année à venir porteront essentiellement sur la continuité du projet de refonte de notre système d'information.

En conclusion, la structure financière du Groupe, toujours aussi saine et solide, lui permet d'assurer son développement, qu'il s'agisse des projets liés aux systèmes d'information ou d'autres projets d'investissements et de croissance externe.

Parc immobilier

L'exploitation d'entrepôts de stockage est un élément clé du métier de logisticien du Groupe. Manutan dispose d'une superficie de stockage totale de 188 650 m². Le tableau suivant recense les principaux sites logistiques actuellement exploités par le Groupe :

Localisation	Surface entrepôts (en m ²)	Modalité de détention	Nature du bien
Gonesse, Centre européen (France)	41 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Molsheim (France)	10 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Bressuire (France)	4 500	Location	Entrepôts
Niort (France)	1 000	Location	Entrepôts
Saint-Étienne (France)	13 600	Location	Entrepôts
La Talaudière (France)	15 750	Location	Entrepôts
Den Dolder (Pays-Bas)	30 500	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Verwood (Royaume-Uni)	11 400	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Kemble (Royaume-Uni)	13 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Basildon (Royaume-Uni)	4 400	Location	Entrepôts et terrains
Ostrava (République tchèque)	29 200	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Göteborg (Suède)	9 000	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Malmö (Suède)	3 600	Location	Entrepôts et terrains
Espoo (Finlande)	1 200	Location	Entrepôts
Milan (Italie)	500	Location	Entrepôts

Résultats par zone

Manutan International, holding au service de ses filiales

Manutan International est la holding, tête du groupe Manutan, cotée sur Euronext Paris depuis 29 ans. Au 30 septembre 2015, elle contrôle 25 sociétés⁽¹⁾ d'exploitation, réparties sur 18 pays européens, qui développent un même savoir-faire de distributeur multicanal aux entreprises et collectivités.

Ses principales missions sont :

- de définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- de créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international ;
- de piloter les fonctions Informatique, Marketing de l'Offre et Achats pour l'ensemble du Groupe ;
- de mettre en place et de piloter les projets Groupe ;
- d'assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- de piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Au cours de l'exercice 2014/2015, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination de projets opérationnels transverses : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique Grands Comptes ;
- coordination des processus de recrutement des effectifs clés du Groupe ;
- pilotage de l'harmonisation de l'Offre client Groupe ;
- sécurisation, pilotage et adaptation de la structure de coûts dans un contexte économique difficile ;
- redéfinition de la gestion des risques et du contrôle interne, en liaison avec le projet d'entreprise et les priorités définies avec le Comité d'Audit ;
- acquisition, mise en place et suivi du programme d'intégration de la société Papeteries Pichon ;
- pilotage du projet Système d'Information Groupe, sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe ;
- coordination du projet de l'Université et du centre sportif du Groupe ;
- soutien au développement des espaces verts et du jardin du Centre européen.

Le résultat d'exploitation de Manutan International est maintenu à 4,4 millions d'euros, celui-ci est stable par rapport à l'exercice précédent. Cela traduit les investissements réalisés en termes de frais de personnel pour intégrer au mieux le nouveau système d'information en France. La masse salariale est de l'ordre de 10,1 millions d'euros (+ 0,8 million d'euros par rapport à l'exercice précédent). Les dotations aux amortissements sont restées stables (5,3 millions d'euros) ce qui est en lien avec la politique d'investissements du Groupe (le nouveau système d'information a été mis en service en France en juin 2015). Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refaturé à Manutan International des prestations pour un montant total de 5,6 millions d'euros (+ 1,5 million par rapport à l'exercice précédent) et les services de Manutan International délivrés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 39,8 millions d'euros (+ 2,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent).

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 19,1 millions d'euros (contre 33,9 sur l'exercice précédent, soit - 14,8 millions d'euros). Par ailleurs, une variation nette négative, entre les provisions et reprises sur titres de participation et prêts accordés, a été constatée sur l'exercice à hauteur de 0,05 million d'euros. Après prise en compte des produits et charges financières générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 15,6 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 0,3 million d'euros, d'un montant de participation de 0,5 million d'euros et d'un impôt de 0,8 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 18,2 millions d'euros (contre 31,9 millions d'euros pour l'exercice précédent).

(1) Incluant la société Papeterie Pichon acquise le 1^{er} juillet 2015 et intégrant l'arrêt de l'activité en Russie.

Maintien de la rentabilité dans un paysage hétérogène

Afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manutan versées

à Manutan International. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non courants.

Zone Sud

Espagne, France, Italie, Portugal

<i>En milliers d'euros</i>	2014/2015	2013/2014	Variation
Chiffre d'affaires	383 423	358 013	7,1 %
Résultat opérationnel courant	28 934	30 091	- 3,8 %
Rentabilité opérationnelle	7,5 %	8,4 %	
Effectif moyen	1 018	927	9,8 %

Hausse de l'activité encouragée par la nouvelle acquisition

Tout d'abord, il est bon de noter que l'activité de la zone Sud a été dynamisée par l'acquisition de la société Papeteries Pichon. Dans un contexte de changement de système d'information, cette zone a réussi à effectuer une performance de - 0,7 % hors acquisition.

La tendance est hétérogène selon les pays et les marques qui composent la zone :

- Le marché des Collectivités enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 18,5 % par rapport à l'exercice précédent. Ceci étant principalement expliqué par l'acquisition de la société Papeteries Pichon qui a un effet positif sur la zone de + 20,8 %. Cette dernière devrait permettre au groupe Manutan de développer les synergies au sein de ses filiales françaises afin de développer son chiffre d'affaires.
- La mise en service du nouveau système d'information chez Manutan en France n'a pas eu d'impact significatif sur son chiffre d'affaires. En effet, malgré ce contexte,

cette filiale a réussi à effectuer une performance de - 0,4 %.

- L'activité de l'Italie, du Portugal ainsi que de l'Espagne s'inscrit dans une dynamique de croissance. Ces trois marchés enregistrent une performance respectivement de + 6,6 %, de + 7,9 % et de + 20,1 %. Cette tendance confirme la volonté de continuer à investir dans ces pays.

Le taux de marge commerciale de la zone diminue légèrement de 1,4 point et s'établit à 34,7 % du chiffre d'affaires (contre 36,0 % sur l'exercice précédent). Cette baisse s'explique en partie par l'effet dilutif de la nouvelle acquisition (relatif sur le résultat).

Grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement correspondant à 27,1 % du chiffre d'affaires contre 27,6 % sur l'exercice précédent, la zone maintient un taux de rentabilité à 7,5 % du chiffre d'affaires, contre 8,4 % sur l'exercice précédent. Les dépenses exceptionnelles importantes, destinées à supporter le déploiement de notre nouvel outil informatique chez Manutan France, expliquent en grande partie le niveau de rentabilité opérationnelle.

Zone Centre

Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse

En milliers d'euros	2014/2015	2013/2014	Variation
Chiffre d'affaires	122 156	120 557	1,3 %
Résultat opérationnel courant	5 436	6 377	- 14,8 %
Rentabilité opérationnelle	4,4 %	5,3 %	
Effectif moyen	293	308	- 4,9 %

Accroissement de l'activité portée par les transactions intra-Groupe

Le chiffre d'affaires de la zone sur l'exercice est en hausse de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement de l'activité est une conséquence de l'harmonisation de l'offre : les flux intra-Groupe ont fortement augmenté pour la zone. Retraité de ces opérations, le chiffre d'affaires est en recul de - 2,5 % sur l'exercice, signe d'une conjoncture toujours aussi compliquée aux Pays-Bas.

Le résultat de la zone s'établit à 4,4 % du chiffre d'affaires contre 5,3 % pour l'exercice précédent. Cette dégradation de la rentabilité est liée essentiellement à une dégradation

de la marge commerciale (34,1 % vs 36,4 %). Au contraire les dépenses opérationnelles ont été réduites et ne représentent plus que 29,7 % du chiffre d'affaires vs 31,1 % lors de l'exercice précédent. Des frais de promotions ont été engagés sur l'exercice toujours dans le but d'accroître la notoriété de la marque Manutan en Belgique et aux Pays-Bas.

Afin de redynamiser l'activité de la zone, les entités se réorganisent afin de favoriser les synergies commerciales et opérationnelles, ainsi que la recherche de simplifications et d'optimisation des structures, sous la responsabilité du nouveau Directeur de la zone Benelux (Pays-Bas et Belgique).

Zone Ouest

République d'Irlande, Royaume-Uni

En milliers d'euros	2014/2015	2013/2014	Variation
Chiffre d'affaires	100 418	83 499	20,3 %
Résultat opérationnel courant	10 401	7 414	40,3 %
Rentabilité opérationnelle	10,4 %	8,9 %	
Effectif moyen	315	288	9,5 %

Pour la sixième année consécutive, activité et rentabilité en fortes hausses

La zone Ouest enregistre une progression de 20,3 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, grâce aux bons résultats des marchés de la quincaillerie et du rayonnage et d'un effet favorable des taux de change.

Sur l'exercice la rentabilité s'est améliorée de 1,5 point, passant de 8,9 % pour l'exercice précédent à 10,4 %.

Cette situation s'explique par l'augmentation du niveau de la marge commerciale s'établissant à 41,2 % contre 40,8 % (ceci étant principalement liée à Rapid Racking qui a élevé son niveau de marge de 1 point, soit 42,8 % vs 41,8 %), couplée à un niveau de charges opérationnelles en diminution (30,8 % contre 31,9 % du chiffre d'affaires).

L'acquisition d'IronmongeryDirect Ltd a permis d'affirmer la volonté du groupe Manutan de se développer sur le marché et de renforcer sa position au Royaume-Uni, ce qui lui laisse de belles perspectives d'avenir.

Zone Nord

Danemark, Finlande, Norvège, Suède

<i>En milliers d'euros</i>	2014/2015	2013/2014	Variation
Chiffre d'affaires	40 259	40 668	- 1,0 %
Résultat opérationnel courant	1 813	1 926	- 5,9 %
Rentabilité opérationnelle	4,5 %	4,7 %	
Effectif moyen	113	105	8,3 %

Hausse de l'activité

L'effet de change défavorable ne permet pas d'apprécier la performance réalisée sur la zone Nord. En effet, hors impact de la devise, la croissance est de 2,5 %. Celle-ci étant impulsée par Ikaros, spécialiste des produits de protection de l'environnement.

La rentabilité opérationnelle est de 4,5 % vs 4,7 % s'expliquant notamment par une diminution de la marge

commerciale de 0,9 point (38,9 % vs 39,8 %). La zone a été fortement impactée par les impacts de change qui ont eu pour conséquence d'augmenter les prix d'achats de marchandises.

Des plans d'actions sont mis en place afin d'accroître le chiffre d'affaires sur la zone mais également pour limiter les impacts des devises étrangères. Ceux-ci devraient être visibles rapidement sur l'exercice à venir.

Zone Est

Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Russie

<i>En milliers d'euros</i>	2014/2015	2013/2014	Variation
Chiffre d'affaires	17 379	17 468	- 0,5 %
Résultat opérationnel courant	(220)	40	- 648,7 %
Rentabilité opérationnelle	- 1,3 %	0,2 %	
Effectif moyen	107	108	- 1,0 %

Fermeture de la filiale russe

La zone Est effectue pour l'exercice 2014/2015 une performance de - 0,5 % (+ 1,1 % à change constant). Il convient de noter que sans tenir compte de l'arrêt de l'activité en Russie, la zone Est est en croissance de + 8,8 % (+ 9,5 % à change constant).

Nous remarquons que la marge commerciale s'est dégradée sur la zone (33,7 % contre 35,4 %). Ceci est notamment

expliqué par la filiale russe qui a liquidé son stock mais également par la filiale tchèque qui a diminué son taux de marge (35,3 % vs 37,1 %).

Par conséquent, la rentabilité opérationnelle est impactée des événements de l'exercice. En effet, sans tenir compte de la filiale russe, la rentabilité opérationnelle est de 5 %.

Autres informations

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice, venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés, n'est à rapporter.

Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et les pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

Prise de participations

En juin 2015, la Société a fait l'acquisition de la société Papeteries Pichon, acteur majeur de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles maternelles et primaires en France. L'acquisition de cette société permet au groupe Manutan d'élargir son offre et de conforter sa position d'acteur majeur du secteur des collectivités en France.

Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 *quater* et 223 *quinques* du Code général des impôts, autres que les amortissements réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, soit 75 735 euros.

Changement de la situation financière ou commerciale

Nous déclarons qu'il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société au cours et après la clôture de l'exercice.

Conventions non courantes

Il n'existe pas de convention non courante entre un dirigeant ou un actionnaire et une des filiales détenues à plus de 50 % par Manutan International.

Avis financier du 14 janvier 2016

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015/2016

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires à périmètre constant	158 776	155 425
Contribution des sociétés acquises ⁽¹⁾	13 783	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	172 559	155 425

(1) Acquisition de Papeteries Pichon finalisée le 30 juin 2015.

Au premier trimestre de son exercice 2015/2016, l'activité du Groupe Manutan est en croissance de 11,0 % (+ 9,7 % à change constant) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'établit donc à

172,6 millions d'euros, contre 155,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Hors acquisition de Papeteries Pichon, la performance du Groupe est de + 2,2 % (+ 0,8 % à change constant).

Du point de vue de ses zones opérationnelles, le Groupe présente le paysage suivant :

En milliers d'euros	CA à fin décembre 2015	CA à fin décembre 2014
Nord	10 445	10 361
Centre	27 178	26 694
Est	4 918	4 756
Sud	103 333	90 907
Ouest	26 685	22 709
TOTAL	172 559	155 425

En devises locales	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Nord	+ 2,2 %				+ 2,2 %
Centre	+ 1,7 %				+ 1,7 %
Est	+ 1,4 %				+ 1,4 %
Sud	+ 13,7 %				+ 13,7 % ⁽¹⁾
Ouest	+ 7,6 %				+ 7,6 %
TOTAL GROUPE	+ 11,0 %				+ 11,0 %

(1) Cette évolution de la zone Sud est fortement impactée par la contribution de Papeteries Pichon. Cette nouvelle acquisition a un effet positif sur la zone de + 15,2 %, à périmètre constant la zone serait en décroissance de - 1,5 %.

Toutes les zones opérationnelles du Groupe connaissent une croissance de leur chiffre d'affaires. À noter, la performance de la zone Est dont l'activité est en hausse

de 1,4 % hors effet de change et ce malgré l'arrêt de l'activité en Russie. À périmètre constant, la performance de cette zone serait de + 10,6 %.

À propos du groupe Manutan

Le groupe Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 18 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe.

Manutan International est une société cotée sur Euronext Paris – Compartiment B – ISIN : FR0000032302-MAN.

www.manutan.com

Prochain rendez-vous : publication du résultat du deuxième trimestre 2015/2016 : le 14 avril 2016 (après clôture du marché).

Facteurs de risques de l'émetteur

Politique de gestion des risques

La gestion des risques au sein du groupe Manutan s'articule principalement autour du renforcement de son environnement de contrôle interne et des outils d'évaluation des risques. Elle s'appuie également sur l'optimisation de la couverture assurance du Groupe. Cette politique prend la forme de divers projets placés sous la supervision de la cellule de contrôle interne. Un suivi des différents projets est présenté régulièrement au Comité d'Audit.

Par ailleurs, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne fournit un état des lieux des pratiques du Groupe en la matière (page 53 et suivantes du présent document).

Conformément au cadre réglementaire, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Toutefois, le groupe Manutan ne peut pas fournir une garantie absolue quant à l'élimination totale des risques auxquels il pourrait être exposé, du fait de l'exercice de ses activités dans un environnement en constante évolution. Néanmoins, il est important de souligner que, parmi les risques identifiés à ce jour, aucun n'est avéré, ni ne menace le bon déroulement de l'activité du Groupe, qui s'effectue dans le respect des pratiques commerciales reconnues et du cadre réglementaire applicable.

Risques financiers

Risque de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traité en Bourse, 26,50 % au 30 septembre 2015, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En effet, le Groupe n'est pas significativement exposé aux risques de liquidité dans la mesure où la trésorerie nette des dettes financières est positive. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un programme de lignes de crédit pour 66, 600 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect des covenants juridiques et financiers suivants :

- ratio de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long termes inférieur à 1 ;
- ratio d'endettement net sur capacité d'autofinancement inférieur à 2.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la note 8.25 page 110 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Risques de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer les risques de taux global pour la dette nette du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et d'optimiser ainsi le coût financier annuel de la dette.

L'analyse des risques de taux est exposée dans la note 8.25 page 110 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Risques de change

Le Groupe est exposé aux risques de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion des risques avec des instruments financiers tels que du change à terme ou des options de change (des options « vanille », des tunnels...) et d'autocouverture. La plupart des contrats de couverture de change ont des échéances à six mois maximum.

L'analyse des risques de change est exposée dans la note 8.25 page 111 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques de perte en capital se limite à la détention d'actions propres Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé.

Au 30 septembre 2015, les actions autodétenues sont au nombre de 13 062 et sont détaillées dans la note 8.25 page 111 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Risques de crédit client

En raison de l'activité du Groupe, les risques de crédit client sont limités car l'ensemble du portefeuille des clients est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. La politique du Groupe permet de vérifier la santé financière et la solvabilité des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

L'analyse des risques de crédit client est exposée dans la note 8.25 page 111 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Risques liés à l'environnement économique

Malgré la conjoncture actuelle générale, les incidences des variations de conjoncture économique d'un pays à l'autre sont atténuées par l'amplitude de la couverture géographique du Groupe.

Son implantation exclusive en Europe et la composition géographique de son chiffre d'affaires, lui permettent de considérer que ses activités sont très faiblement exposées aux risques pays tels que l'instabilité politique, les guerres ou autres.

Risque des matières premières

Le Groupe n'est pas directement exposé aux risques liés à la variation des prix des matières premières, mais plutôt indirectement par le biais des produits qu'il distribue.

À ce jour, l'impact de la variation des prix des matières premières sur la marge opérationnelle du Groupe est maîtrisé, comme en témoignent les résultats de l'exercice. Pour ce faire, une politique de négociation active et préventive est poursuivie par les équipes Achats du Groupe auprès des principaux fournisseurs concernés.

Risques relatifs au secteur d'activité

Risques liés aux systèmes d'information

Le fort développement des nouvelles technologies et la migration graduelle des sociétés du Groupe vers un système unifié (Progiciel de Gestion Intégré – PGI), l'exposent à plusieurs risques : attaques informatiques, tentatives d'intrusion, pannes techniques entraînant l'indisponibilité des outils informatiques ou encore le vol de données.

C'est pourquoi la Direction des Systèmes d'Information du Groupe est chargée de la sécurisation des réseaux et des systèmes d'une part, et des applications nécessaires à la continuité de l'activité du Groupe d'autre part.

En lien avec la politique de contrôle interne du Groupe et sa politique de sûreté, ces risques font l'objet de mesures de sécurité fonctionnelles, techniques et juridiques. Des contrôles sont également réalisés pour vérifier la mise en œuvre de ces plans d'actions.

Risque de défaillance d'un transporteur

La variété des clients du Groupe et leur localisation géographique nécessitent de multiples flux logistiques. Dans le cas où l'un des transporteurs du Groupe devait faire durablement défaut, les conséquences liées au remplacement d'un transporteur resteraient limitées, que ce soit en termes de coût ou de délais de livraison.

Afin de maîtriser ce risque, le Groupe dispose d'instruments de flexibilité et de modulation (envoi depuis le fournisseur, relations transporteurs diversifiées, accord avec d'autres transporteurs), et d'une cellule dédiée au transport permettant entre autres une très grande réactivité.

Risques concurrentiels

Le Groupe est confronté à la concurrence d'autres groupes en ce qui concerne sa politique d'acquisition et de croissance organique. De ce fait, les informations stratégiques, commerciales et concurrentielles portant notamment sur les projets structurants du Groupe en termes de croissance externe ou organique, sont d'une grande sensibilité.

C'est pourquoi le Groupe a mis en place des mesures de sensibilisation pour ses collaborateurs en matière de confidentialité, de sécurisation des sites intranet et de gestion des accès.

Risques liés aux acquisitions

En cas de développement externe, notamment par le biais d'acquisitions, des risques existent : difficultés d'intégration, non-réalisation des gains et des synergies escomptés ou encore départ de salariés clés. Des risques liés à l'évaluation du bilan peuvent également apparaître à l'issue de la matérialisation des acquisitions et entraîner des provisions pour dépréciation d'actifs.

Les processus d'acquisitions mis en œuvre par le Groupe, notamment lors des due diligences, visent à appréhender au mieux les incertitudes qui pèsent en pareil cas sur ces différents risques. La cellule chargée des opérations de croissance externe réalise les due diligences avec l'appui de conseils locaux spécialisés et reconnus.

L'appréciation qui en résulte dépend de la qualité de l'information qui lui est transmise et reste limitée par l'encadrement juridique et réglementaire applicable en droit local des sociétés.

Risques liés à la protection des actifs

Les sites et installations du Groupe, principalement composés d'entrepôts et de bâtiments tertiaires, peuvent être exposés à des actes de malveillance ou à des accidents.

Pour lutter contre ce type de risques, le Groupe s'est doté d'une politique de protection des actifs. Cette politique, pilotée en central, demande aux entités de mettre en œuvre des solutions éprouvées de réduction des risques intégrant les domaines techniques, juridiques, managériaux et organisationnels.

Aussi, l'ensemble des sites sensibles font l'objet de mesures de protection face à d'éventuelles malveillances, en fonction des spécificités du site.

En matière de protection du patrimoine immatériel, le Groupe poursuit ses actions (voir la partie « Risques liés aux systèmes d'information » en page 77), avec pour double objectif de prévenir toute action d'origine interne ou externe.

Risques éthiques et sociaux

Bien que son activité ne l'expose pas à des risques éthiques majeurs, le Groupe agit dans ses affaires courantes dans le respect des règles éthiques et des bonnes pratiques généralement admises vis-à-vis de tous ses partenaires.

À sa connaissance, le Groupe n'est pas exposé particulièrement aux risques sociaux, hormis ceux qui pourraient survenir dans le cours normal de la vie des entreprises.

Risques liés à la réputation

Le Groupe peut être confronté à un événement médiatique majeur portant atteinte à son image. Il est exposé au risque de réputation, notamment lorsque sont mises en défaut

ses valeurs ou l'excellence opérationnelle (accident relatif à l'hygiène et/ou la sécurité, pratiques d'un fournisseur, conflit avec un client).

Ces événements peuvent entraîner une campagne de dénigrement du Groupe. Face à ces risques, le Groupe, de par ses politiques, son organisation, ses procédures et sa gouvernance, met tout en œuvre pour prévenir les risques opérationnels et toutes attaques qui pourraient affecter sa réputation.

Risques industriels et environnementaux

Les sociétés du Groupe veillent à intégrer dans leurs pratiques quotidiennes la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Elles opèrent conformément aux législations locales en la matière, et sont même proactives et impliquées dans le respect de l'environnement, comme le montre la double certification HQE du nouveau Centre européen du Groupe construit à Gonesse.

La typologie même de l'activité du Groupe est garante d'un impact limité sur l'environnement et de l'absence de risque

avéré. Le Groupe n'est pas amené, de par la nature de son activité, à manipuler des produits présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure, ont obtenu la certification qualité de leur processus de distribution/vente, dont Manutan France, qui a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001.

Risques juridiques

L'activité de distribution du Groupe (vente aux entreprises) est soumise à la réglementation en vigueur en matière de vente à distance aux entreprises et aux collectivités.

Le Groupe poursuit son objectif de prévention des risques juridiques par la mise en place et le suivi de procédures Groupe permettant de définir et de répartir les rôles et responsabilités des acteurs clés dans les domaines notamment des achats, de la vente aux Grands Comptes européens, de l'e-business, des marques et des noms de domaine.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Risques assurances

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement des risques, le groupe Manutan et ses filiales ont notamment souscrit les polices d'assurance suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- responsabilité civile des Mandataires Sociaux ;
- responsabilité civile générale : le Groupe a souscrit un programme d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales, du fait des dommages causés aux tiers.

Le programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation » prévoit la mise en place d'une police Master et l'émission de polices locales pour les filiales étrangères.

Par ailleurs, le groupe Manutan a mis en place un planning de visites de risques associé à un programme d'assurance

« Dommages aux biens et pertes d'exploitation ». Pour une meilleure gestion des risques, les principaux sites du Groupe font périodiquement l'objet de visites réalisées par un ingénieur prévention. Ces visites permettent d'effectuer un audit des vulnérabilités et de mettre en place des mesures de prévention et de protection qui correspondent.

Dans la perspective d'une bonne mise en œuvre de sa stratégie de gestion des risques, le groupe Manutan s'attache notamment à s'assurer auprès de compagnies d'assurances, notoirement solvables et à forte dimension internationale.

Au 30 septembre 2015, aucun sinistre à impact financier significatif et dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2015 n'a été identifié.

États financiers arrêtés au 30 septembre 2015

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	80
État de la situation financière au 30 septembre 2015	82
État du résultat global au 30 septembre 2015	84
Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2015	84
Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2015	85
Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2015	86
Annexe aux états financiers consolidés	87

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	114
Bilan	116
Compte de résultat	117
Annexe aux comptes sociaux	118
Renseignements concernant les filiales et participations	126
Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	128

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manutan International SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des *goodwill* selon les modalités décrites dans les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nantes, le 28 janvier 2016

Courbevoie, le 28 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Franck Noël
Associé

Mazars

Bruno Balaire
Associé

Organigramme au 30 septembre 2015 *par zone*

				SUD			
M A N U T A N	100%	Manutan SA		France			
	100%	SCI Philippe Auguste		France			
	100%	Manutan Italia Spa		Italie			
	100%	Manutan Unipessoal Lda		Portugal			
	100%	Manutan SI		Espagne			
	100%	Manutan Collectivités SAS		France			
	100%	Sports et Loisirs SAS		France			
	100%	Papeteries Pichon SAS		France			
I N T E R N A T I O N A L	100%	Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100%	Key Industrial Equipment Ltd	Royaume-Uni		
			100%	Euroequipment Ltd	Royaume-Uni		
			100%	Metro Storage Systems Ltd	République d'Irlande		
	100%	The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100%	Rapid Racking Ltd	Royaume-Uni		
	100%	Group Hardware Ltd (Royaume-Uni)	100%	IronmongeryDirect Ltd	Royaume-Uni		
	100%	Manovert BV (Pays-Bas)	99,15%	Manutan NV	Belgique		
			100%	Manutan BV	Pays-Bas		
			100%	Manutan GmbH	Suisse		
70,7%			Manutan GmbH (Allemagne)	29,3%	Manutan GmbH	Allemagne	
100%	Manutan s.r.o.		République tchèque				
	Trovatar a.s.		République tchèque				
	Manutan Polska Sp z.o.o.		Pologne				
	Manutan Hungaria Kft		Hongrie				
	Manutan Slovakia s.r.o.		Slovaquie				
	Manutan Russia o.o.o. ⁽¹⁾		Russie				
100%	Witre AB (Suède)	100%	Witre A/S	Norvège			
		100%	Witre Danmark A/S	Danemark			
		100%	Witre OY	Finlande			
	100%	Ikaros Cleantech AB (Suède)	100%	Ikaros Finland OY		Finlande	

(1) Arrêt de l'activité et liquidation le 23 décembre 2015.

États financiers consolidés

État de la situation financière au 30 septembre 2015

ACTIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Actifs non courants				
Goodwill	8.1	149 633	97 860	89 724
Autres immobilisations incorporelles	8.2	39 213	32 815	25 724
Immobilisations corporelles	8.2	104 868	107 155	113 437
Immeubles de placement	8.4	442	470	485
Actifs financiers non courants	8.5	1 556	980	966
Actifs d'impôts différés	8.21	3 305	2 823	3 277
		299 018	242 104	233 613
Actifs courants				
Stocks	8.6	55 701	39 919	36 669
Créances clients	8.6	159 905	128 691	130 803
Autres créances et comptes de régularisation	8.7	6 691	4 789	5 197
Créance d'impôt courant		4 482	3 062	3 476
Actifs courants de gestion de trésorerie	8.9	5 000	12 000	22 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.9	67 021	70 476	58 179
Actifs détenus en vue de la vente	8.10	0	0	0
		298 800	258 936	256 324
TOTAL ACTIF		597 818	501 040	489 937

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Capitaux propres				
Capital social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		320 660	301 975	283 411
Résultat part du Groupe		25 805	24 147	23 277
Capitaux propres du Groupe	8.11	367 488	347 145	327 711
Intérêts Minoritaires		120	105	218
Total capitaux propres		367 608	347 250	327 928
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants	8.12-8.13	78 295	36 280	41 940
Provisions pour avantages du personnel	8.14	2 520	1 990	1 971
Passifs d'impôts différés	8.21	9 639	8 183	5 590
		90 454	46 452	49 501
Passifs courants				
Provisions pour autres passifs	8.15	3 862	1 720	2 945
Passifs financiers courants	8.12-8.13	17 818	9 602	11 618
Dettes fournisseurs		84 725	64 268	62 618
Autres dettes et comptes de régularisation	8.16	31 161	30 182	33 495
Impôts courants dus		2 191	1 566	1 831
		139 757	107 338	112 507
Total passifs		230 211	153 790	162 008
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		597 818	501 040	489 937

État du résultat global au 30 septembre 2015

En milliers d'euros	Notes	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Chiffre d'affaires (HT)	8.24	623 539	590 370	585 646
Coût des ventes		(386 059)	(361 084)	(362 561)
Marge commerciale		237 480	229 287	223 085
Charges administratives et commerciales	8.17	(197 372)	(189 396)	(181 982)
Résultat opérationnel courant	8.24	40 109	39 891	41 103
Autres produits et charges opérationnels	8.19	(1 975)	(2 588)	(4 364)
Résultat opérationnel		38 135	37 303	36 740
Produits financiers	8.20	1 625	1 260	1 249
Charges financières	8.20	(2 243)	(1 939)	(1 820)
Résultat avant impôt		37 516	36 624	36 169
Impôt	8.21	(11 693)	(12 457)	(12 832)
Résultat net de l'ensemble consolidé		25 823	24 166	23 337
<ul style="list-style-type: none"> ■ Participations ne donnant pas le contrôle 		17	(19)	(60)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Résultat part Groupe 		25 806	24 147	23 277
Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues (en euros)				
<ul style="list-style-type: none"> ■ de base 	8.22	3,40	3,18	3,06
<ul style="list-style-type: none"> ■ dilué 	8.22	3,40	3,18	3,06

Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2015

En milliers d'euros	Notes	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé		25 823	24 166	23 337
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat				
Écarts actuariels sur engagement du personnel		(36)	(79)	318
Paiements en actions et assimilés	8.11			0
Impôts sur éléments non reclassables en résultat		17	27	(115)
Total éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat		(19)	(52)	203
Éléments pouvant être reclassés en résultat				
Écarts de conversion	8.11	3 438	3 794	(2 342)
Variation nette de juste valeur des instruments financiers ⁽¹⁾		11	37	66
Impôts sur éléments reclassables en résultat		(4)	(14)	(24)
Total éléments pouvant être reclassés en résultat		3 445	3 817	(2 300)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 426	3 765	(2 097)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		29 249	27 931	21 240
Attribuables aux :				
<ul style="list-style-type: none"> ■ Propriétaires de la Société 		29 232	27 912	21 181
<ul style="list-style-type: none"> ■ Participations ne donnant pas le contrôle 		17	19	60

(1) Variations de juste valeur de la part efficace des instruments.

Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat	Titres de l'entreprise consolidante	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires
Au 30/09/2013	15 227	5 796	248 374	23 277	(965)	327 711	218
Résultat :							
■ affectation du résultat			23 277	(23 277)			
■ résultat de l'exercice				24 147		24 147	19
Dividendes accordés (<i>soit 1,13 euro par action</i>)			(8 588)			(8 588)	(22)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			3 765			3 765	
Incidence des achats / ventes d'actions autodétenues							
Transactions avec les intérêts minoritaires ⁽¹⁾			110			110	(110)
Au 30/09/2014	15 227	5 796	302 939	24 147	(965)	347 145	105
Résultat :							
■ affectation du résultat			24 147	(24 147)			
■ résultat de l'exercice				25 806		25 806	17
Dividendes accordés (<i>soit 1,17 euro par action</i>)			(8 889)			(8 889)	(2)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			3 426			3 426	
Incidence des achats / ventes d'actions autodétenues							
Transactions avec les intérêts minoritaires ⁽¹⁾							
AU 30/09/2015	15 227	5 796	321 623	25 806	(965)	367 488	120

(1) Minoritaires en Belgique : suite à la fusion de deux entités belges, la part des minoritaires dans la société Manutan NV s'élève à 0,85 %.

Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2015

En milliers d'euros	Notes	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		66 944	54 019	64 490
Opérations d'exploitation				
Capacité d'autofinancement	8.23	43 257	40 582	40 374
Variation du besoin en fonds de roulement	8.23	(9 124)	(199)	3 365
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		34 133	40 383	43 739
<i>Dont intérêts versés</i>		<i>(816)</i>	<i>(1 041)</i>	<i>(1 211)</i>
<i>Dont décaissement d'impôt sur les sociétés</i>		<i>(10 327)</i>	<i>(10 474)</i>	<i>(14 030)</i>
Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2	(11 338)	(9 250)	(7 759)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.2	(4 854)	(2 349)	(6 468)
Acquisitions/ Cessions d'immobilisations financières		(395)	212	269
Cessions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾		61	98	931
Incidence des variations de périmètre ⁽²⁾		(68 883)	(9 527)	(37 158)
Variation des dettes/créances sur immobilisations		(94)	(481)	534
Flux de trésorerie nécessités par les investissements		(85 502)	(21 296)	(49 651)
Opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(8 889)	(8 588)	(8 816)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(25)	(16)	(24)
Remboursement des dettes financières ⁽³⁾		(7 110)	(8 114)	(8 761)
Augmentation des dettes financières ⁽⁴⁾		48 317	0	0
Augmentation des prêts		0	0	0
Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement		32 293	(16 717)	(17 600)
Variation des actifs courants de gestion de trésorerie		7 000	10 000	13 770
Variation des écarts de conversion		465	554	(730)
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		(11 611)	12 924	(10 471)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		55 333	66 943	54 019
Trésorerie disponible du Groupe à la clôture	8.9	60 331	78 943	76 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets		55 331	66 943	54 019
Actifs courants de gestion de trésorerie		5 000	12 000	22 000

(1) Les cessions d'immobilisations corporelles concernent principalement les mises au rebut de matériels informatiques.

(2) Acquisition de la société Papeteries Pichon (prix d'acquisition net de la trésorerie acquise).

(3) Les remboursements de dettes financières concernent principalement le crédit-bail immobilier du Centre européen et le crédit bancaire souscrit par Manutan international en juin 2015.

(4) Financement essentiellement de l'acquisition de la société Papeteries Pichon à l'aide d'un crédit bancaire de 30 millions d'euros sur cinq ans et d'une ligne de crédit tirée à hauteur de 20 millions d'euros.

Annexe aux états financiers consolidés

Note 1 Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2015, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Conseil d'Administration,

sis ZAC du Parc des Tulipes, avenue du 21^e siècle à Gonesse, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

Note 2 Déclaration de conformité

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne. Il n'y a pas de différences avec le référentiel IASB.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2015 et n'ont pas appelé de remarque. Ils seront remis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 17 mars 2016.

Note 3 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les normes suivantes sont appliquées par le Groupe pour la première fois au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015 mais n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers annuels du Groupe :

Amendement à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de transition
Amendement à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement
Amendement à IAS 32	Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
Amendement à IAS 36	Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendement à IAS 39	Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
IFRS 10	États financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IAS 27R	États financiers individuels
IAS 28R	Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises

Interprétation IFRIC 21 applicable au 1^{er} octobre 2014

L'Union Européenne a publié le 13 juin 2014 l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes », dont elle a fixé la date d'application obligatoire au premier exercice ouvert postérieurement à sa publication. Le groupe Manutan a opté pour son adoption à partir du 1er octobre 2014.

Cette interprétation concerne les taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la réglementation, autres que celles entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». IFRIC 21 précise que le fait générateur d'une taxe est constitué par la dernière activité qui la rend exigible ; l'application de cette interprétation aura pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation de certaines taxes. En particulier, les taxes qui deviennent exigibles lorsque certaines conditions sont remplies à une date donnée seront comptabilisées pour la totalité de leur montant à cette date, sans pouvoir

être étalées dans le temps. Manutan évalue cependant l'impact de l'application d'IFRIC 21 comme négligeable sur ses comptes annuels et peu significatif sur ses comptes semestriels.

Excepté les nouvelles normes et interprétations présentées ci-dessous, les principes comptables utilisés pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés au 30 septembre 2014 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date.

Note 4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et

incorporels dans le cadre des tests de dépréciation, de la valorisation du montant des autres passifs, des provisions pour dépréciations des stocks, des créances et des impôts différés actifs. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Note 5 Faits caractéristiques de l'exercice

5.1 Acquisition de la société Papeteries Pichon

En juin 2015, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Papeteries Pichon.

Basée à Saint-Étienne (42), la société Papeteries Pichon a réalisé un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros et un résultat opérationnel de plus de 10 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice 2014.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2015, seuls trois mois d'activité de cette entité sont intégrés aux comptes consolidés du groupe (juillet à septembre 2015).

La contribution de cette nouvelle entité aux comptes consolidés du groupe au 30 septembre 2015 s'élève à 28,1 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et 3,34 millions d'euros pour le résultat net.

Avec cette acquisition, le groupe Manutan a l'ambition de consolider ses positions sur le secteur des collectivités en France, après les acquisitions de Manutan Collectivités en 2009 et de Sports et Loisirs en 2012.

5.2 Arrêt de l'activité en Russie

Le Groupe a pris la décision de fermer sa filiale en Russie au cours de l'exercice 2014/2015 (impact faible sur les comptes du Groupe). Cette décision résulte d'un choix d'allouer les investissements sur des marchés plus matures et plus porteurs dans notre métier. Au 30 septembre 2015, il n'y a plus aucune activité au sein de cette filiale et la procédure de liquidation a été prononcée le 23 décembre 2015.

Note 6 Le groupe Manutan : périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires.

Le périmètre de consolidation est détaillé à la note 9.

Note 7 Principales méthodes comptables

7.1 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours) sont comptabilisés de façon rétrospective s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

7.2 Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2015, à l'exception de la société Papeteries Pichon dont l'exercice s'achève le 31 décembre et pour laquelle une situation intermédiaire a été établie pour la période du 30 juin 2015 au 30 septembre 2015.

7.3 Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'Euro sont convertis selon la méthode suivante :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période ;
- les produits et charges d'une société à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

7.4 Goodwill

La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

La juste valeur de la contrepartie transférée comprend l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé. Les frais relatifs à l'acquisition sont quant à eux comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwill. La valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle seule.

La valeur d'utilité des UGT est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. La période du plan d'affaires, généralement de trois années est complétée par deux années d'extrapolations et par une valeur terminale qui est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation retenu est calculé par UGT à la clôture de chaque exercice, selon une répartition dettes/capitaux propres correspondant à une moyenne des entreprises du même secteur.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an à la clôture de l'exercice.

7.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire sur une durée allant de un à sept ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

Par ailleurs les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'identification d'indicateurs de perte de valeur.

7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : 20 à 30 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : 10 à 15 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériels et outillages, mobilier et matériel de bureau) : 5 ans.

7.7 Contrats de locations

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location-simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charge financière et amortissement du solde de la dette financière afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité.

7.8 Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

7.9 Créances clients et autres créances

L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur risque d'irrécouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction de leur antériorité.

7.10 Stocks

Les stocks sont évalués, en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- les articles périmés ;
- les articles à faible rotation ;
- les articles mis en exposition ou en consigne.

7.11 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en actifs/passifs « financiers courants ». Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi :

- la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace ;
- la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, aussi désignée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/pertes constatés sur la partie non efficace sont eux comptabilisés au compte de résultat en autres produits/charges ;
- la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tel, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en produits/charges financiers.

Conformément à IFRS 7, la détermination de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs peut-être définie par les manières suivantes :

- par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme ;
- en utilisant une valorisation se basant sur un modèle prenant en compte des données observables pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1 ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 conformément à la norme.

7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « tableau des flux de trésorerie », le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à trois mois.

Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre trois et douze mois sont présentés en « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Néanmoins, aux fins d'assurer une lecture exhaustive de ses disponibilités, le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciers « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Une analyse en ce sens est présentée en complément du « tableau des flux de trésorerie » et en annexe note 8.9 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

7.13 Actifs et Passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;
- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel ;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché (qui correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente) si celle-ci est inférieure.

7.14 Options de souscription ou d'achats d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « paiement en actions et assimilés » et en diminution du résultat dans le poste « charge du personnel ».

7.15 Avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondent aux cotisations sont enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraites obligatoires.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est déterminée sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

7.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et des services associés (tels que transport, montage...).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

7.17 Retours de marchandises

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

7.18 Dépenses de promotion

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date de mise à disposition de ces derniers par l'imprimeur.

7.19 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Ils sont le fruit d'événements exceptionnels et décorrélés de l'activité courante du Groupe, tels que :

- les frais d'acquisition sur titres ;
- les plus-values de cessions immobilières ;
- les coûts de personnel faisant suite à des réorganisations managériales...

7.20 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent :

- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les plus-values sur cessions et gains sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les produits liés à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les gains de change sur les éléments non couverts.

Les charges financières comprennent :

- les charges d'intérêts sur les emprunts et concours bancaires ;
- le coût d'inefficacité sur les opérations de couverture de change ;
- les moins-values sur cessions et pertes sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- les charges liées à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les pertes de change.

7.21 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôts adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où sa récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-recouvrement.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégré, qu'elle forme avec Manutan SA et Manutan Collectivités au sens de l'article 223-A du Code général des impôts.

7.22 Résultat comptable par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déductions faites des actions auto-détenues.

7.23 Information sectorielle

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays, alliant : proximité des opérations, comparabilité des comportements clients et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations interzones, ainsi que les activités des entités non opérationnelles (holding) sont présentées sur une ligne « Autres ».

L'information revue et utilisée par les principaux décideurs opérationnels du Groupe s'appuie sur cinq zones opérationnelles.

Ainsi le Groupe communique autour de cinq zones opérationnelles qui regroupent les pays suivants :

- Nord : Suède, Norvège, Danemark, Finlande ;
- Centre : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Suisse ;
- Est : République tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Russie ;
- Sud : France, Italie, Portugal, Espagne ;
- Ouest : Royaume-Uni, République d'Irlande ;
- Autres : holdings et éliminations d'opérations interzones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque « Manutan » perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres », afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

Note 8 Notes aux états financiers consolidés

8.1 Goodwill

<i>En milliers d'euros</i>	Date d'acquisition	30/09/2014	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de change	Reclassement	30/09/2015
Valeur nette							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Sports et Loisirs	15/10/2012	9 365					9 365
UGT Ouest	(1)	31 160			1 616	(426)	32 350
UGT IronmongeryDirect	12/07/2013	16 195			873	426	17 494
UGT Est	(2)	1 933					1 933
UGT Ikaros	10/10/2013	6 611			(184)		6 427
UGT Pichon	30/06/2015		49 468				49 468
TOTAL		97 860	49 468	0	2 305	0	149 633

(1) Deux opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999 et 2007/2008.

(2) Trois opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999, 2000/2001 et 2004/2005.

Des tests de dépréciation de ces goodwills ont été réalisés à la clôture de l'exercice selon les modalités suivantes :

Au 30 septembre 2015, une hypothèse de croissance à l'infini limitée à 2 % par an des cash-flows pour la valeur terminale a été retenue. Le taux d'actualisation varie en fonction de l'UGT et du risque pays qui y est associé. Le taux appliqué en 2014/2015 est de 6,8 % pour l'UGT Centre et l'UGT Nord, 6,7 % pour l'UGT Ouest et 6,0 % pour l'UGT Est. Le taux appliqué en 2013/2014 était de 6,1 % pour l'UGT Centre et l'UGT Nord, 6,2 % pour l'UGT Ouest et 6,7 % pour l'UGT Est.

Des tests de sensibilités sur des variations raisonnablement possibles des hypothèses clés (taux de croissance des revenus, taux de marge brut, taux d'actualisation) de plus ou moins 1 % (individuellement et en cumulé) ont été réalisés par le Groupe. Ces tests de sensibilité ne font pas apparaître de scénario probable conduisant à déprécier les goodwills.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société Papeteries Pichon. Un goodwill provisoire a été calculé consistant en la différence entre le prix d'acquisition de la société et le montant de ses actifs nets. L'allocation définitive de ce goodwill sera effectuée au 31 mars 2016.

8.2 Immobilisations

Autres immobilisations incorporelles

Les dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2014/2015

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2015
Valeurs brutes							
Marques	4 452					79	4 531
Logiciels	55 931	668	104	(3 390)	10 784	(22)	64 074
Immobilisations en cours	15 129	10 664			(11 449)	(10)	14 334
Autres	2 676	6	2 023	(250)		(6)	4 450
Total	78 189	11 338	2 127	(3 640)	(665)	41	87 389
Amortissements							
Marques							
Logiciels	(44 239)	(5 918)	(78)	3 385		24	(46 826)
Immobilisations en cours							
Autres	(1 135)	(472)		250		7	(1 350)
Total	(45 374)	(6 390)	(78)	3 635		32	(48 176)
VALEURS NETTES	32 815	4 948	2 049	(5)	(665)	72	39 213

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le système d'information du Groupe.

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles est essentiellement liée à l'acquisition de la société Papeteries Pichon (voir note 8.1).

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2013/2014

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2014
Valeurs brutes							
Marques			4 327			125	4 452
Logiciels	49 667	215		(93)	6 253	(111)	55 931
Immobilisations en cours	11 036	8 522			(4 423)	(6)	15 129
Autres	4 013	513	0	(2)	(1 830)	(18)	2 676
Total	64 716	9 250	4 327	(95)		(10)	78 189
Amortissements							
Marques							
Logiciels	(36 735)	(6 224)		92	(1 469)	96	(44 239)
Immobilisations en cours							
Autres	(2 257)	(367)		2	1 469	19	(1 135)
Total	(38 992)	(6 591)		94	0	115	(45 374)
VALEURS NETTES	25 724	(2 660)	4 327	(1)	0	105	32 815

Immobilisations corporelles

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2014/2015

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2015
Valeurs brutes							
Terrains	20 046	333				98	20 477
Constructions	108 943	1 617				531	111 090
Installations et agencements	28 086	1 095	4 276	(282)	21	355	33 550
Matériels informatiques	17 710	1 481	757	(289)	568	127	20 354
Autres immobilisations corporelles	6 155	1 159	80	(854)	77	(17)	6 600
Total	180 939	5 686	5 112	(1 425)	665	1 094	192 072
Amortissements / Dépréciations							
Terrains							
Constructions	(38 878)	(4 679)				(497)	(44 054)
Installations et agencements	(15 797)	(2 055)	(3 725)	267		(245)	(21 556)
Matériels informatiques	(14 636)	(1 722)	(739)	288	(275)	(100)	(17 185)
Autres immobilisations corporelles	(4 473)	(920)	(71)	774	275	6	(4 409)
Total	(73 784)	(9 376)	(4 536)	1 328	0	(835)	(87 204)
VALEURS NETTES	107 155	(3 691)	577	(97)	665	259	104 868

Le groupe Manutan finance le projet de Centre européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) par un crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années. L'ensemble immobilier est comptabilisé en « immobilisations corporelles »

pour un total brut de 71,2 millions d'euros (12 millions pour le terrain et 59 millions pour les bâtiments), conformément à la norme IAS 17. L'ensemble immobilier est amorti sur la durée d'utilité de ses composants respectifs.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2013/2014

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2014
Valeurs brutes							
Terrains	20 110				0	(64)	20 046
Constructions	109 046	61			0	(165)	108 943
Installations et agencements	25 587	1 315	20	(179)	920	423	28 086
Matériels informatiques	16 635	850	105	(371)	358	133	17 710
Autres immobilisations corporelles	7 335	640	334	(859)	(1 260)	(35)	6 155
Total	178 714	2 866	458	(1 409)	18	293	180 939
Amortissements / Dépréciations							
Terrains							
Constructions	(34 664)	(4 680)			405	62	(38 878)
Installations et agencements	(12 713)	(2 033)	(15)	142	(905)	(272)	(15 797)
Matériels informatiques	(13 286)	(1 546)	(78)	368	0	(95)	(14 636)
Autres immobilisations corporelles	(4 614)	(969)	(150)	755	482	22	(4 473)
Total	(65 276)	(9 229)	(242)	1 265	(18)	(283)	(73 784)
VALEURS NETTES	113 437	(6 364)	216	(144)	0	10	107 155

8.3 Contrats de location financement

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondant à des contrats de location financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2015
Valeurs brutes							
Terrains	13 146						13 146
Constructions	72 505					269	72 774
Installations et agencements	284					3	287
Matériels informatiques	964	134			0	6	1 103
Autres immobilisations corporelles	1 471	707		(759)		(10)	1 408
Total	88 369	841		(759)	0	268	88 719
Amortissements							
Terrains							
Constructions	(14 186)	(3 436)				(222)	(17 844)
Installations et agencements	(310)					(3)	(313)
Matériels informatiques	(964)					(4)	(968)
Autres immobilisations corporelles	(818)	(404)		692		6	(524)
Total	(16 277)	(3 840)		692		(224)	(19 649)
VALEURS NETTES⁽¹⁾	72 092	(2 999)		(67)	0	44	69 070

(1) Dont, concernant le crédit-bail immobilier du Centre Européen 55,1 millions d'euros au 30 septembre 2014 et 61 millions d'euros au 30 septembre 2015.

8.4 Immeubles de placement

En milliers d'euros	30/09/2014	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2015
Immeubles de placement	1 637					80	1 717
Dépréciations Immeubles de placement	(1 167)	(48)				(59)	(1 275)
Immeubles de placement net	470	(48)			0	21	442
Actifs non courants destinés à être cédés							
TOTAL	470	(48)			0	21	442

Les immeubles de placement sont constitués :

- d'un terrain non utilisé (12 400 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 1 854 milliers d'euros ;
- d'une partie des locaux de bureaux (2 628 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par agents immobiliers à 1 675 milliers d'euros ;
- d'un terrain non utilisé dont la société Sports & Loisirs est propriétaire (la valeur inscrite dans les comptes s'élève à 115 milliers d'euros).

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à celles décrites pour les autres immobilisations corporelles.

Les revenus locatifs s'élèvent sur la période à 395 milliers d'euros, les principales dépenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont quant à elles nulles sur l'exercice.

8.5 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	30/09/2014	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2015
Valeurs brutes							
Autres immobilisations financières	980	477	181	(81)		0	1 556
Total	980	477	181	(81)		0	1 556
Amortissements							
Autres immobilisations financières	0						0
Total	0						0
VALEURS NETTES	980	477	181	(81)		0	1 556

Les cessions/diminutions correspondent principalement à un remboursement de dépôts de garantie à Sports et Loisirs.

Les augmentations de 477 milliers d'euros correspondent essentiellement au reclassement de la participation de la société Manutan GmbH dans le fonds d'investissement

HousInvest qui était précédemment comptabilisée en trésorerie.

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises sont dues à l'acquisition de la société Papeteries Pichon.

8.6 Valeurs d'exploitation

Stocks de marchandises

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Valeurs brutes	59 531	42 730	40 024
Dépréciations	(3 829)	(2 811)	(3 355)
VALEURS NETTES	55 701	39 919	36 669

Créances clients

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Valeurs brutes	164 291	132 751	134 093
Dépréciations	(4 385)	(4 061)	(3 290)
VALEURS NETTES	159 905	128 691	130 803

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

EXERCICE 2014/2015

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	164 291	153 466	4 330	3 299	3 196
Provisions	(4 385)	(297)	(726)	(724)	(2 638)
TOTAL VALEURS NETTES	159 905	153 169	3 604	2 575	558

EXERCICE 2013/2014

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	132 751	120 585	4 283	4 223	3 661
Provisions	(4 061)	(388)	(440)	(857)	(2 375)
TOTAL VALEURS NETTES	128 691	120 197	3 843	3 365	1 286

L'analyse de la sensibilité du Groupe au risque de crédit et au risque de change relatif aux créances clients figure en note 8.25.

8.7 Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Charges constatées d'avance	5 514	4 569	4 572
Créances sur immobilisations			
Autres créances	1 176	220	625
TOTAL	6 691	4 789	5 197

8.8 Juste valeur des instruments financiers et des autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Actifs évalués en juste valeur par résultat			Actifs détenus jusqu'à l'échéance			Prêts et créances			Juste valeur		
	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Actifs financiers non courants (note 8.5)															
Prêts, cautionnements, autres créances	1 556	980	966							1 556	980	966	1 556	980	966
Actifs financiers courants															
Actifs courants de gestion de trésorerie	5 000	12 000	22 000				5 000	12 000	22 000				5 000	12 000	22 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8.9)	67 021	70 476	58 179	67 021	70 476	58 179							67 021	70 476	58 179
TOTAL ACTIFS	73 654	83 457	81 150	67 021	70 476	58 179	5 000	12 000	22 000	1 556	980	966	73 654	83 457	81 145

8.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les disponibilités ;
- les équivalents de trésorerie c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance de moins de trois mois ;
- les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

Au 30 septembre 2015, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunérée. Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie » (*i.e.* à maturité comprise entre trois et douze mois).

En conséquence, le solde financier net est calculé par différence entre la trésorerie nette augmentée des « actifs courants de gestion de trésorerie » et les dettes financières :

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Comptes bancaires courants	58 617	53 001	43 199
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	8 172	17 266	14 743
Dépôts ⁽²⁾	232	208	237
Total trésorerie actif	67 021	70 476	58 179
Concours bancaires courants	11 690	3 532	4 160
Total trésorerie nette	55 331	66 944	54 019
Actifs courants de gestion de trésorerie	5 000	12 000	22 000
Total trésorerie disponible	60 331	78 944	76 019
Dettes financières (8.13)	84 412	42 328	49 331
SOLDE FINANCIER NET	(24 081)	36 615	26 688

(1) Niveau 1 de juste valeur, cf. note 7.11.

(2) Niveau 2 de juste valeur, cf. note 7.11.

8.10 Actifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice 2013, les locaux de Manutan Belgique à Bruxelles ont été cédés. Au 30 septembre 2015, le Groupe ne possède plus d'actifs détenus en vue de la vente.

8.11 Variation des capitaux propres du Groupe

Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2015 est de 7 613 291 au nominal de 2 euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2014/2015.

La part de capital détenue par le public est de 26,50 %.

Actions auto-détenues

Les 13 062 actions auto-détenues sont imputées sur les capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2015.

Incidence des variations de taux de change

L'incidence de la variation des taux de change sur les capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice correspond :

- à la différence entre les cours de clôture et d'ouverture des devises appliquée aux capitaux propres hors résultat (incidence nette positive de 3 319 milliers d'euros) ;
- à la différence entre les cours de clôture et moyens des devises appliqués à la contribution des sociétés étrangères au résultat consolidé (incidence nette positive de 116 milliers d'euros).

8.12 Passifs financiers

Analyse par catégories de dettes

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	49 078	1 732	1 938
Dettes sur biens loués capitalisés ⁽¹⁾	29 217	34 548	40 001
Passifs financiers non courants	78 295	36 280	41 940
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	219	214	1 494
Dettes sur biens loués capitalisés ⁽²⁾	5 898	5 834	5 897
Concours bancaires courants	11 690	3 532	4 160
Instruments financiers	11	22	67
Passifs financiers courants	17 818	9 602	11 618
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	96 113	45 882	53 588

(1) Dont 26,7 millions d'euros concernant le crédit-bail immobilier du Centre Européen au 30 septembre 2015.

(2) Dont 4,6 millions d'euros concernant le crédit-bail immobilier du Centre Européen au 30 septembre 2015.

Sur l'exercice, le Groupe a remboursé pour 7 110 milliers d'euros de dettes financières (dont 4 574 milliers d'euros au titre du crédit-bail immobilier du Centre européen).

8.13 Juste valeur des instruments financiers et autres passifs

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Passifs évalués en juste valeur par résultat			Dettes fournisseurs et autres dettes			Passifs comptabilisés au coût amorti			Juste valeur		
	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Passifs financiers non courants															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	49 078	1 732	1 938							49 078	1 732	1 938	49 078	1 732	1 938
Dettes sur biens loués capitalisés	29 217	34 548	40 001							29 217	34 548	40 001	29 217	34 548	40 001
Passifs financiers courants															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	219	214	1 494							219	214	1 494	219	214	1 494
Dettes sur biens loués capitalisés	5 898	5 834	5 897							5 898	5 834	5 897	5 898	5 834	5 897
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	11	22	67	11	22	67							11	22	67
Dettes fournisseurs	84 725	64 268	62 618				84 725	64 268	62 618				84 725	64 268	62 618
Autres dettes	31 161	30 182	33 495				31 161	30 182	33 495				31 161	30 182	33 495
Concours bancaires courants	11 690	3 532	4 160							11 690	3 532	4 160	11 690	3 532	4 160
Autres passifs (provisions et impôts)	18 212	13 458	12 337										18 212	13 458	12 337
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	230 211	153 790	162 008	11	22	67	115 886	94 450	96 113	96 102	45 860	53 490	230 211	153 791	162 008

(1) Les swaps sont des instruments de niveau 2, cf. note 7.11.

Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

En milliers d'euros	Valeur au bilan			< 1 an			Entre 1 et 5 ans			> 5 ans		
	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	49 297	1 946	3 433	6 304	1 178	1 495	42 993	768	1 737			201
Dettes sur biens loués capitalisés	35 115	40 382	45 898	5 898	5 863	5 897	21 142	21 557	22 180	8 075	12 962	17 821
Dettes financières	84 412	42 328	49 331	12 202	7 041	7 391	64 135	22 325	23 917	8 075	12 962	18 022
Instruments financiers dérivés	11	22	67	11	22	67						
Dettes fournisseurs	84 725	64 268	62 618	84 725	64 268	62 618						
Autres dettes	31 161	30 182	33 495	31 161	30 182	33 495						
Concours bancaires courants	11 690	3 532	4 160	11 690	3 532	4 160						

8.14 Les avantages du personnel

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Engagements de retraite	2 305	1 766	1 747
Médailles du travail	214	224	224
TOTAL DES PROVISIONS	2 519	1 990	1 971

L'estimation de la valeur des engagements de retraite au 30 septembre 2015 a été effectuée par un actuair indépendant selon les recommandations de la norme IAS 19.

Le montant des engagements de retraite provisionnés correspond aux engagements contractuels des sociétés françaises qui prévoient le versement aux salariés d'une indemnité lors de leur départ en retraite.

Tous les coûts relatifs aux engagements de retraite sont présentés dans le poste « Frais de personnel », inclus dans les « charges administratives et commerciales » du compte de résultat, et comprennent le coût des services rendus pour 225 milliers d'euros (2013/2014 : 110 milliers d'euros) et le coût financier pour 35 milliers d'euros (2013/2014 : 38 milliers d'euros). Les écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres représentent une charge nette de 36 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues dans les calculs actuariels sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles retenues	30/09/2015	30/09/2014
Taux d'actualisation	1,89 %	1,99 %
Taux d'inflation	1,50 %	1,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	1,50 %	1,50 %
Âge départ en retraite ⁽¹⁾		
■ Cadres	65	65
■ Non-cadres	Entre 62 et 63	Entre 62 et 63

(1) En fonction de la catégorie socioprofessionnelle.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, le fonds de pension Overtoom International Nederland a été clôturé. Les fonds investis et obligations de couverture ont été transférés à un fonds de branche professionnelle qui gère désormais les engagements de retraite du personnel.

Bien que s'agissant d'un fonds assurant le versement de prestations définies à ses adhérents, au regard des limitations quant aux informations disponibles auprès du fonds d'une part et du fait qu'il s'agisse d'un régime multi-employeurs

d'autre part, celui-ci est comptabilisé comme relevant d'un régime à contributions définies, et ce conformément à IAS 19.30.

Ainsi aucun engagement relatif à ce fonds n'est provisionné au 30 septembre 2015. Enfin, la direction de la filiale et du Groupe s'assure de manière régulière et au moins une fois par exercice que les actifs du fonds permettent de couvrir les engagements de ce dernier.

8.15 Provisions pour autres passifs

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2014/2015

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	Dotation	Reprise Provision utilisée	Reprise Provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprises	Variation de change	30/09/2015
Litiges salariaux	613	97	(280)	0	0	0	431
Retours marchandises	499	22	(215)	0	249	(2)	553
Restructuration	125	625	0	(125)	0	0	625
Juridique et fiscal	0	0	0	0	0	0	0
Financier	201	101	(154)	0	0	0	148
Autres risques	281	472	(136)	0	1 487	1	2 105
TOTAL	1 720	1 317	(785)	(125)	1 736	(1)	3 862

Les dotations et les reprises de provisions pour restructuration au cours de l'exercice concernent principalement les zones Centre et Sud.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2013/2014

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2013	Dotation	Reprise Provision utilisée	Reprise Provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprises	Variation de change	30/09/2014
Litiges salariaux	591	212	(190)	0	0	0	613
Retours marchandises	582	2	(84)	0	0	(1)	499
Restructuration	525	125	(525)	0	0	0	125
Juridique et fiscal	0	0	0	0	0	0	0
Financier	106	199	(104)	0	0	0	201
Autres risques	1 141	108	(824)	(144)	0	1	281
TOTAL	2 945	646	(1 726)	(144)	0	0	1 720

Les dotations et les reprises de provisions pour restructuration au cours de l'exercice concernent principalement les zones Centre et Sud.

Les reprises de provision pour « Autres risques » concernent principalement Manutan NV et Manutan SA.

Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe qui ne soit pas provisionné.

8.16 Autres dettes et comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Fournisseurs immobilisations	173	281	756
Dettes fiscales et sociales	12 243	13 660	20 925
Taxe sur le chiffre d'affaires	6 696	6 440	4 446
Clients, avoir à établir	80	916	603
Provisions frais généraux	1 716	1 830	2 333
Autres dettes diverses	10 254	7 055	4 432
TOTAL	31 161	30 182	33 495

Au 30 septembre 2015, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures ou égales à un an.

8.17 Charges administratives et commerciales

Les provisions sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel, et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 2 591 milliers d'euros en 2014/2015, 2 068 milliers d'euros en 2013/2014 et 1 858 milliers d'euros en 2012/2013.

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Autres achats externes	(72 329)	(72 689)	(67 603)
Impôts et taxes	(5 455)	(4 801)	(5 011)
Frais de personnel	(104 565)	(96 948)	(94 211)
Dotations aux amortissements	(15 817)	(15 861)	(15 098)
Dotations / reprises sur provisions	(333)	852	(690)
Autres produits et charges	1 126	50	631
TOTAL	(197 372)	(189 396)	(181 982)

8.18 Frais de personnel

Répartition des effectifs moyens

Répartition des effectifs	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Employés	1 358	1 386	1 264
Cadres	593	448	451
TOTAL	1 951	1 835	1 715

Analyse par zone des effectifs moyens

Effectifs	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	113	105	70
Centre	293	308	304
Est	107	108	92
Sud	1 018	927	961
Ouest	315	288	186
Autre	105	99	103
TOTAL	1 951	1 835	1 715

Effectifs hommes	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	75	64	36
Centre	211	226	219
Est	51	50	43
Sud	442	396	410
Ouest	189	172	113
Autre	60	59	60
TOTAL	1 028	966	881

Effectifs femmes	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	39	41	33
Centre	82	83	85
Est	55	57	49
Sud	576	531	551
Ouest	126	116	73
Autre	45	40	43
TOTAL	923	868	834

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	9	1
Centre	18	33
Est	14	15
Sud	202	23
Ouest	76	49
Autre	48	42
TOTAL	366	163

Répartition des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Employés	(60 434)	(56 712)	(53 843)
Cadres	(44 040)	(40 236)	(40 368)
TOTAL	(104 474)	(96 948)	(94 211)

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élevaient à 1 432 848 euros en 2014/2015 et 2 034 984 euros en 2013/2014.

Les jetons de présence et rémunérations versés aux membres du Conseil d'Administration s'élevaient à 90,6 milliers d'euros pour l'exercice 2014/2015 et 96 milliers d'euros pour l'exercice 2013/2014.

Chiffre d'affaires par effectif moyen

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	355	388	416
Centre	417	391	377
Est	163	162	190
Sud	347	386	394
Ouest	320	290	300
TOTAL	306	322	341

8.19 Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Opérations sur actifs immobiliers			(328)
Coûts de restructuration	(971)	(2 334)	(3 041)
Frais d'acquisition de titres	(1 004)	(255)	(995)
TOTAL	(1 975)	(2 588)	(4 364)

Les coûts de restructuration sont principalement liés à l'évolution de l'organisation du Groupe.

Les frais d'acquisitions de titres résultent principalement de l'acquisition de la société Papeteries Pichon.

8.20 Produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	421	463	632
Gains de change	1 167	703	513
Autres produits financiers	37	94	104
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 625	1 260	1 249
Coûts de l'endettement financier brut	(816)	(1 041)	(1 211)
Pertes de change	(1 369)	(898)	(609)
Autres charges financières	(58)	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(2 243)	(1 939)	(1 820)

La variation des charges financières du Groupe s'explique par la volatilité importante du cours de l'euro par rapport aux autres devises sur l'exercice et la baisse des taux du financement du Centre européen par crédit-bail immobilier sur l'exercice.

Parallèlement, les produits financiers augmentent principalement grâce aux variations de change observées sur la période.

8.21 Impôt

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôt) s'analyse ainsi :

<i>En %</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Impôt selon le taux théorique	38,00 %	38,00 %	36,10 %
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	1,62 %	2,10 %	3,80 %
Déficits créés non activées	0,34 %	0,20 %	0,10 %
Taxe sur les dividendes	0,71 %	0,70 %	0,70 %
Consommation de déficits antérieurs non activés	- 0,55 %	- 0,30 %	- 0,20 %
Écarts de taux d'imposition	- 6,84 %	- 5,50 %	- 4,60 %
Crédit d'impôts	- 2,11 %	- 1,20 %	- 0,40 %
TAUX RÉEL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ	31,17 %	34,00 %	35,50 %

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 11 693 milliers d'euros dont 10 672 milliers d'euros d'impôt exigible et 1 022 milliers d'euros de charge d'impôt différé.

Source des impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014
Valeurs brutes		
Immobilisations (hors crédit-bail)	316	(56)
Marques	(1 116)	(1 110)
Stocks	546	392
Clients	319	245
Instruments financiers	6	14
Provisions retraites	601	627
Autres provisions	466	631
Crédits-bails	(7 300)	(5 885)
Déficits fiscaux reportables	0	0
Autres différences temporaires	(172)	(218)
TOTAL	(6 334)	(5 359)
Impôt différés actifs	3 305	2 823
Impôts différés passifs	9 639	8 183
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(6 334)	(5 359)

Variation des impôts différés nets

<i>En milliers d'euros</i>	
30/09/2014	(5 359)
Imputation en compte de résultat	(1 022)
Imputation en capitaux propres	13
Variation de périmètre liée à l'affectation du goodwill	
Variation de change	34
30/09/2015	(6 334)

8.22 Résultat par action

	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Résultat net part du Groupe <i>(en milliers d'euros)</i>	25 806	24 147	23 277
Nombre d'actions en circulation	7 600 229	7 600 229	7 600 229
RÉSULTAT NET PAR ACTIONS <i>(en euros)</i>	3,40	3,18	3,06
Effet dilutif des options de souscription	0	0	0
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION <i>(en euros)</i>	3,40	3,18	3,06

8.23 Tableau de financement

Capacité d'autofinancement

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Bénéfice consolidé de l'exercice	25 823	24 166	23 337
Amortissements et dépréciations d'exploitation (net)	15 815	15 953	16 124
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	0	(89)	0
Autres provisions (net)	1 580	505	1 563
Produits des cessions d'actifs	(61)	(98)	(931)
Valeur comptable des actifs cédés	100	145	281
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	43 257	40 582	40 374

Variation du besoin en fonds de roulement

Ressources : (+) Emplois : (-) <i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Stocks (net)	1 903	(1 598)	6 381
Créances clients (net)	(13 376)	6 506	8 643
Autres créances	(658)	(639)	(1 086)
Dettes fournisseurs (net)	(214)	(881)	(8 580)
Dettes et créances d'impôt société	345	168	(2 682)
Autres dettes	2 875	(3 754)	690
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(9 124)	(199)	3 365
Variation des dettes/créances sur immobilisations	(94)	(481)	534

8.24 Informations sectorielles

Chiffre d'affaires – Ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	40 259	40 668	29 007
Centre	122 156	120 557	114 434
Est	17 379	17 468	17 484
Sud	383 423	358 013	378 947
Ouest	100 418	83 499	55 697
Autre	(40 095)	(29 834)	(9 922)
TOTAL	623 539	590 370	585 646

	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	6,5 %	6,9 %	5,0 %
Centre	19,6 %	20,4 %	19,5 %
Est	2,8 %	3,0 %	3,0 %
Sud	61,5 %	60,6 %	64,7 %
Ouest	16,1 %	14,1 %	9,5 %
Autre	- 6,4 %	- 5,1 %	- 1,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Résultat opérationnel courant – Ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	1 813	1 926	2 307
Centre	5 436	6 377	9 508
Est	(220)	40	(85)
Sud	28 934	30 091	32 900
Ouest	10 401	7 414	4 865
Autre	(6 255)	(5 957)	(8 391)
TOTAL	40 109	39 891	41 103

	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	4,5 %	4,8 %	5,6 %
Centre	13,6 %	16,0 %	23,1 %
Est	- 0,5 %	0,1 %	- 0,2 %
Sud	72,1 %	75,4 %	80,0 %
Ouest	25,9 %	18,6 %	11,8 %
Autre	- 15,6 %	- 14,9 %	- 20,4 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Résultat opérationnel – Ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	1 629	1 784	1 780
Centre	4 873	6 320	8 427
Est	320	40	(1 118)
Sud	28 596	28 438	33 090
Ouest	10 401	7 414	4 471
Autre	(7 685)	(6 694)	(9 909)
TOTAL	38 134	37 303	36 740

	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	4,3 %	4,8 %	4,8 %
Centre	12,8 %	16,9 %	22,9 %
Est	0,8 %	0,1 %	- 3,0 %
Sud	75,0 %	76,2 %	90,1 %
Ouest	27,3 %	19,9 %	12,2 %
Autre	- 20,2 %	- 17,9 %	- 27,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Actifs courants et non courants, passifs courants et non courants

Actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	10 403	10 995	2 527
Centre	4 890	4 911	42 212
Est	9 102	7 766	8 464
Sud	81 816	30 682	33 005
Ouest	59 786	57 580	53 960
Autre	133 019	130 169	93 444
TOTAL	299 018	242 104	233 613

Actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	15 294	16 214	11 406
Centre	35 370	37 704	38 808
Est	6 392	6 991	6 992
Sud	178 556	114 460	125 612
Ouest	40 910	36 368	29 405
Autre	22 277	47 199	44 101
TOTAL	298 800	258 936	256 324

Passifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	721	699	0
Centre	427	439	929
Est	0	0	4
Sud	5 440	5 347	6 127
Ouest	924	1 304	1 192
Autre	82 942	38 662	41 249
TOTAL	90 454	46 452	49 501

Passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	5 107	5 427	3 586
Centre	13 419	12 182	11 625
Est	1 781	1 897	1 750
Sud	82 179	59 961	67 313
Ouest	15 305	13 498	11 692
Autre	21 965	14 373	16 541
TOTAL	139 757	107 338	112 507

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2015				30/09/2014				30/09/2013			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	1 749	1 150	564	34	1 822	1 352	636	(166)	1 821	1 170	585	66
Centre	3 941	2 379	807	756	4 043	3 496	896	(349)	6 806	5 852	1 470	(516)
Est	288	(110)	416	(18)	36	(377)	427	(14)	(103)	(1 607)	1 501	3
Sud	16 357	12 510	3 874	(27)	16 273	12 241	3 914	119	19 033	15 018	4 077	(63)
Ouest	9 760	8 121	1 708	(69)	7 042	5 419	1 568	55	4 517	3 340	1 138	39
Autre	11 162	1 817	8 446	898	11 367	2 078	8 513	777	8 301	(435)	7 353	1 382
TOTAL	43 257	25 866	15 815	1 575	40 582	24 207	15 953	422	40 374	23 338	16 124	911

	30/09/2015				30/09/2014				30/09/2013			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	4,0 %	4,4 %	3,6 %	2,2 %	4,5 %	5,6 %	4,0 %	- 39,4 %	4,5 %	5,0 %	3,6 %	4,1 %
Centre	9,1 %	9,2 %	5,1 %	48,0 %	10,0 %	14,4 %	5,6 %	- 82,8 %	16,9 %	25,1 %	9,1 %	- 31,9 %
Est	0,7 %	- 0,4 %	2,6 %	- 1,1 %	0,1 %	- 1,6 %	2,7 %	- 3,3 %	- 0,3 %	- 6,9 %	9,3 %	0,2 %
Sud	37,8 %	48,4 %	24,5 %	- 1,7 %	40,1 %	50,6 %	24,5 %	28,1 %	47,1 %	64,4 %	25,3 %	- 6,9 %
Ouest	22,6 %	31,4 %	10,8 %	- 4,4 %	17,4 %	22,4 %	9,8 %	13,0 %	11,2 %	14,3 %	7,1 %	2,4 %
Autre	25,8 %	7,0 %	53,4 %	57,0 %	28,0 %	8,6 %	53,4 %	184,2 %	20,6 %	- 1,9 %	45,6 %	151,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,9 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Investissements industriels et de production⁽¹⁾

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nord	383	402	104
Centre	388	502	977
Est	1 677	132	70
Sud	2 660	1 926	4 334
Ouest	816	601	374
Autre	11 099	8 553	8 593
TOTAL	17 024	12 116	14 453

(1) Ces montants incluent les immobilisations financées par voie de location financière.

8.25 Objectif et politiques de gestion des risques financiers

Risque de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en bourse, 26,50 % au 30 septembre 2015, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Au 30 septembre 2015, les disponibilités du Groupe s'établissent à 67 021 milliers d'euros, 72 021 milliers

d'euros en incluant les placements financiers courants à plus de trois mois, alors que les dettes financières se montent à 96 113 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,26.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2015 pour 65 000 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 30 septembre 2015. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long terme et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant <i>En milliers d'euros</i>	Échéance			Couverture	Devise origine
			< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans		
Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux variable	48 524	5 940	42 584	0	Non	EUR
	Taux fixe	773	219	554	0	Non	EUR
Dettes de crédit-bail	Taux variable	31 258	5 065	20 705	5 488	Non	EUR
	Taux variable	884	382	502	0	Non	EUR
	Taux variable	2 409	506	1 903	0	Non	EUR
	Taux variable	135	49	86	0	Non	GBP
	Taux variable	428	386	42	0	Non	GBP
Concours bancaires courants	Taux variable	11 690	11 690			Non	EUR
TOTAL		96 101	24 237	66 376	5 488		

Risque de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant des instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2015, le Groupe n'a pas souscrit d'instrument dérivé de swap de taux.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 30 septembre 2015 se présente ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	Total	À moins d'1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers ⁽¹⁾	49,7	49,7	0,0	0,0
Passifs financiers ⁽²⁾	11,7	11,7	0,0	0,0
POSITION NETTE	38,0	38,0	0,0	0,0

(1) Titres de créances négociables, autres actifs financiers, prêts et avances à taux variable.

(2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers à taux variable.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année notamment par le département trésorerie Groupe hébergé par la holding. L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de +/- 1 % sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins d'un an, est de l'ordre de +/- 380 milliers d'euros.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'auto-couverture. Ainsi la gestion des transactions intra-Groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et Groupe.

L'exposition nette au risque de change du Groupe est présentée par devises :

<i>En millions d'euros</i>	Livre sterling	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Euro	Autres devises	Totaux
Actifs monétaires	24,5	2,2	2,2	1,2	6,0	2,2	3,2	41,4
Passifs monétaires	7,4	1,5	0,2	0,1	1,5	1,9	0,7	13,3
EXPOSITION NETTE	17,1	0,6	2,0	1,1	4,5	0,3	2,5	28,1

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités.

Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

L'analyse du risque a conduit à la conclusion suivante sur les besoins de couvertures de change :

- achats en dollars US ;
- achats en euros vs livre sterling, couronnes tchèque et suédoise ;
- ventes de NOK, DKK vs SEK ;
- ventes de HUF et PLN vs CZK.

Volumétrie annuelle des enjeux :

Sur l'exercice, la volumétrie totale des flux à couvrir s'élève à 18,2 millions d'euros, soit 5 % du coût d'achat des marchandises vendues du Groupe : une variation des parités de change aurait un impact limité sur le compte de résultat du Groupe.

Au 30 septembre 2015, le Groupe n'avait mis en place aucun achat de devises à terme.

Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé. Ces actions auto-détenues sont au nombre de 13 062 au 30 septembre 2015 (cf. note 8.11 « Variation des capitaux propres du Groupe »).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

Risque de crédit

Bien que par nature de l'activité du Groupe le risque crédit est limité car l'ensemble du poste « Clients » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

8.26 Parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les filiales ;
- les membres du Conseil d'Administration de Manutan International.

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015 (les membres du Conseil d'Administration) se décomposent ainsi :

- avantage court terme : 1 523 448 en 2014/2015, 2 130 984 euros en 2013/2014 ;
- avantage postérieur à l'emploi : NA ;
- autres avantages à long terme : NA ;
- indemnités de fin de contrat : NA ;
- paiements en actions : NA.

Les avantages à court terme correspondent aux rémunérations des organes d'administration, incluant une provision de 90,6 milliers d'euros au titre des jetons de présence à verser pour l'exercice clos.

Par ailleurs, des engagements existent envers les principaux dirigeants du Groupe au titre d'indemnités de fin de contrat en cas de départ. Ces engagements (non versés) s'élèvent à 808 500 euros en 2014/2015.

8.27 Entités ad hoc

Les entités *ad hoc* sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité *ad hoc*, le Groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Au 30 septembre 2015, le groupe Manutan ne contrôle aucune entité *ad hoc*.

Note 9 Sociétés formant le périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International SA (France)		
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan Collectivités SAS (France)	100,00	100,00
Association du R.I.E. Manutan (France)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
Sports et Loisirs SAS (Casal Sport) (France)	100,00	100,00
Papeteries Pichon (France)	100,00	100,00
Manutan Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Manutan SL (Espagne)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	99,15	99,15
Manutan GmbH (Suisse)	100,00	100,00
Manutan GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Euroequipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Group Hardware Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)	100,00	100,00
Manutan Hungária Kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Polska Sp z o.o. (Pologne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o. (République tchèque)	100,00	100,00
Trovatar a.s. (République tchèque)	100,00	100,00
Witre A/S (Norvège)	100,00	100,00
Witre AB (Suède)	100,00	100,00
Witre Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
Witre OY (Finlande)	100,00	100,00
Ikaros Cleantech AB (Suède)	100,00	100,00
Ikaros Finland OY (Finlande)	100,00	100,00
Manutan o.o.o. (Russie) ⁽¹⁾	100,00	100,00

(1) En cours de liquidation.

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

Note 10 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 11 Récapitulatif des obligations et engagements

Engagements hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Lignes de crédits confirmées non utilisées	65 000	65 117	65 000
Garanties bancaires	2 239	2 925	3 027
Liés aux contrats de location simple	15 410	16 312	17 140

Échéancier des obligations et engagements

En application de la recommandation AMF de janvier 2003, les tableaux ci-dessous récapitulent les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe. Les engagements reçus sont présentés précédés d'un signe (-).

<i>Obligations contractuelles : engagements donnés et reçus</i> <i>En milliers d'euros</i>	Total au 30/09/2015	Montant des engagements par période		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Lignes de crédit ⁽¹⁾	(65 000)	(65 000)		
Lettres de crédit ⁽²⁾	2 239	2 239		
Obligations en matière de location simple	15 410	4 729	9 748	933
Instruments financiers	11	11		
TOTAL	(47 340)	(58 021)	9 748	933

(1) Lignes de crédit confirmées dont dispose le Groupe.

(2) Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

Note 12 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

<i>En milliers d'euros</i>	KPMG						Mazars					
	Montant			%			Montant			%		
	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Audit												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés ⁽¹⁾	532	439	412				367	367	323			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC ⁽²⁾	283	34	335				15	6	13			
Sous-total	815	473	747	91 %	71 %	90 %	382	373	336	96 %	100 %	95 %
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social	77	101	80				16		16			
Autres		4	2									
Sous-total	77	105	82	9 %	29 %	10 %	16		16	4 %		5 %
TOTAL	892	578	829	100 %	100 %	100 %	398	373	352	100 %	100 %	100 %

(1) Dont pour Manutan International 76 milliers d'euros (KPMG) et 76 milliers d'euros (Mazars) pour 2014/2015, 74 milliers d'euros (KPMG) et 74 milliers d'euros (Mazars) pour 2013/2014.

(2) Dont pour le RIE 5 milliers d'euros pour 2014/2015.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manutan International SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la Note 3 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de résultat établies par les Directions opérationnelles des filiales, à revoir les calculs effectués par la Société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes, le 28 janvier 2016

Courbevoie, le 28 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Franck Noël
Associé

Mazars

Bruno Balaire
Associé

Comptes de la Société mère

Bilan

En milliers d'euros	Notes	30/09/2015			30/09/2014	30/09/2013
		Brut	Amort. Provision	Net	Net	Net
Actif						
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	1	58 024	29 002	29 022	24 019	20 580
Immobilisations corporelles	2	4 352	2 441	1 911	1 196	1 410
Immobilisations financières	3	357 599	17 826	339 773	260 563	249 055
		419 975	49 269	370 706	285 778	271 045
Actif circulant						
Stocks		0	0	0	0	0
Clients	4	16 303	0	16 303	13 915	8 869
Autres créances et comptes de régularisation	4	41 390	121	41 255	34 121	41 301
Valeurs mobilières	5	94	0	94	16 889	14 272
Disponibilités		6 509	0	6 509	13 622	22 495
		64 296	121	64 161	78 547	86 937
Écart conversion actif	9	2	0	2	15	13
TOTAL ACTIF		484 274	49 390	434 869	364 340	357 995
Passif						
Capitaux propres						
Capital				15 227	15 227	15 227
Prime d'émission				66 776	66 776	66 776
Réserves				85 033	85 033	85 033
Report à Nouveau				76 594	53 531	26 121
Résultat				18 204	31 949	35 998
Provisions réglementées				2 083	1 779	1 463
				263 917	254 295	230 618
Provisions pour risques et charges	7			149	214	817
Dettes						
Emprunts et dettes financières	8.1 et 8.2			164 093	103 326	119 040
Fournisseurs	8.2			3 507	3 465	2 666
Autres dettes et comptes de régularisation	8.2			3 182	3 029	4 851
				170 931	109 819	126 557
Écart conversion passif	9			21	12	3
TOTAL PASSIF				434 869	364 340	357 995

Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffres d'affaires (HT)	10	19 809	18 158	16 701
Coût d'achat des marchandises vendues				
Marge commerciale				
Autres achats externes		(19 223)	(17 012)	(18 263)
Impôts et taxes		(750)	(808)	(842)
Frais de personnel	11 & 12	(10 121)	(9 351)	(10 803)
Dotations aux amortissements		(5 287)	(5 266)	(4 502)
Dotations aux provisions		(147)	(199)	(804)
Autres produits/charges	13	20 113	18 830	20 319
Résultat d'exploitation		4 394	4 352	1 806
Quotes-parts sur opérations en commun	14	(149)	(164)	(177)
Résultat financier	15	15 565	29 048	35 664
Résultat courant		19 810	33 236	37 293
Résultat exceptionnel	16	(333)	(303)	(776)
Participation des salariés		(454)	(360)	(336)
Impôts société	17	(819)	(624)	(183)
RÉSULTAT NET		18 204	31 949	35 998

Annexe aux comptes sociaux

arrêtés au 30 septembre 2015

Faits caractéristiques de l'exercice

Le 30 juin, Manutan International a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Papeteries Pichon (acteur majeur de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles primaires et maternelles en France).

La liquidation de Manutan Russie a été prononcée le 23 décembre 2015.

Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du

principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables, appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers, sont détaillés ci-après.

Note 1 Immobilisations incorporelles et en cours

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de trois à sept ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux opérations (sites e-business, gestion du contenu

et de la publication...) des sociétés du Groupe. Ces logiciels utilisant les dernières technologies disponibles, remplacent les précédents, totalement amortis, qui sont donc mis au rebut.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre :

- (i) du projet de changement de progiciel de gestion intégré pour le Groupe et pour la part restant en développement, avec un démarrage pour 10 millions d'euros le 1^{er} juillet 2015.

En milliers d'euros	30/09/2014	Mouvements			30/09/2015
		Poste à poste	Augmentation	Diminution	
Valeur brute					
Brevets, licences	661	(329)			332
Logiciels	36 527	10 826	67	(3 600)	43 820
Immobilisations en cours	14 706	(11 139)	10 305		13 872
Total	51 894	(642)	10 372	(3 600)	58 024
Amortissements					
Brevets, licences	(661)	329			(332)
Logiciels	(27 214)	(329)	(4 727)	3 600	(28 670)
Total	(27 875)	0	(4 727)	3 600	(29 002)
VALEUR NETTE	24 019	(642)		0	29 022

Note 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

- Constructions : sur 25 ans.
- Installations agencements : sur 10 ans.
- Matériel informatique : sur 3 ou 5 ans.

- Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 6 ans.
 - matériel de transport ;
 - matériels et outillage ;
 - mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

En milliers d'euros	30/09/2014	Mouvements			30/09/2015
		Augmentation	Poste à poste	Diminution	
Valeur brute					
■ Terrains	0				0
■ Constructions	0				0
■ Installations agencements	228	17			246
■ Matériel informatique	1 673	591	1 742		4 006
■ Autres immobilisations	1 176	25	(1 100)		101
Total	3 077	633	642	0	4 352
Amortissements					
■ Terrains	-	-		-	-
■ Constructions	0	0			0
■ Installations agencements	(92)	(43)			(135)
■ Matériel informatique	(1 727)	(512)			(2 239)
■ Autres immobilisations	(62)	(5)			(67)
Total	(1 881)	(560)	0	0	(2 441)
VALEUR NETTE	1 196	73	642	0	1 911

Note 3 Immobilisations financières et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes : actif net réestimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

Participations/immobilisations financières

En milliers d'euros	30/09/2014	Augmentation	Diminution	30/09/2015
Participations	272 959	78 277		351 236
Autres titres (MI)	965			965
Dépôts, caution	355			355
Total	274 279	78 277	0	352 556
Provisions pour dépréciation	(14 578)	(65)	16	(14 627)
VALEUR NETTE	259 701	78 212	16	337 929

L'augmentation de 78 277 milliers d'euros correspond à l'acquisition des titres de Papeteries Pichon, en date du 30 juin 2015.

Créances – Prêts

En milliers d'euros	30/09/2014	Augmentation	Diminution	30/09/2015	Dont à + 1 an
Créances et prêts	4 061	1 511	530	5 042	3 966
Provisions pour dépréciation	(3 200)			(3 200)	(3 200)
TOTAL	861	1 511	530	1 842	

Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le « Tableau des filiales et participations » annexé aux présents comptes annuels.

Au cours de l'exercice, Manutan International a accordé les prêts suivant à ses filiales :

- Manutan o.o.o. (Russie), pour 410 000 euros dont 210 000 euros à titre gratuit.
Cette filiale est en cours de fermeture.
- Trovatar pour 32 000 000 CZK.

Et a procédé à des abandons de créances, prêts et comptes courants envers :

- Manutan o.o.o. (Russie) pour 466 452 euros ;
- Manutan GmbH (Suisse) pour 101 000 euros.

Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Une provision pour dépréciation complémentaire des titres de participation de Manutan Russie a été faite au 30 septembre 2015 pour un montant de 65 milliers d'euros, application des principes généraux d'évaluation.

La provision sur les titres auto-détenus diminue de 16 159 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 388 910 euros (sur la base du cours moyen de l'action sur les 20 derniers jours de l'exercice).

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

Note 4 Actif circulant

L'ensemble du poste clients est constitué par des créances sur les sociétés du groupe Manutan.

En milliers d'euros	30/09/2015	30/09/2014
Valeur brute		
Créances clients	16 303	13 915
Avances et acomptes versés sur commandes	188	222
Autres créances	39 223	32 433
Trésorerie	6 603	30 512
Charges constatées d'avance	1 979	1 587
Total	64 296	78 669
Provision	(121)	(121)
MONTANT NET	64 175	78 548

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents, pour 35 410 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International.

Note 5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurant au bilan pour leur valeur d'acquisition sont gérées selon la méthode FIFO. Elles sont composées principalement de SICAV et FCP émis par des établissements bancaires et de crédit.

Au 30 septembre 2015, l'analyse de la valeur marché des valeurs mobilières n'a conduit à aucune dépréciation.

Note 6 Composition du capital social

Le capital est constitué au 30 septembre 2015 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros soit un total de 15 226 582 euros. À cette date, la part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,50 %.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

Capitaux propres d'ouverture	254 295
Variations en cours d'exercice	
Résultat net de l'exercice	18 204
Distribution de dividendes	(8 908)
Affectation au report à nouveau	22
Autres réserves	
Variation des provisions réglementées (+ pour une augmentation et - pour une diminution)	+ 304
CAPITAUX PROPRES DE CLÔTURE	263 917

Le nombre d'actions auto-détenues à la clôture est de 13 062 pour un montant de 965 468 euros.

Note 7 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2014	Dotations	Reprises provisions sans objet	Reprises provisions utilisées	30/09/2015
Provision pour perte de change	15		2	13	2
Provision pour impôts	0				0
Autres provisions pour risques et charges	199	147		199	147
TOTAL	214	147	2	212	149

Note 8 Passifs

8.1 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut			Dont		
	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans	Entreprises liées	Charges à payer	Payé hors Groupe
Dettes auprès des établissements de crédit	59 721	17 127	42 594	0	0	0
Dettes financières intra-Groupe	101 871	101 871	-	101 853	18	0
TOTAL	161 592	118 998	42 594	101 853	18	0

Les dettes financières intra-Groupe sont relatives aux fonds gérés par Manutan International pour le compte de filiales du Groupe, dans le cadre de la centrale de trésorerie qu'elle anime.

8.2 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	Montant brut			Dont	
	Total	- 1 an	+ 1 an	Entreprises liées	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés	3 507	3 507	0	1 141	1 328
Dettes fiscales et sociales	2 814	2 814	0	0	2 255
Dettes sur immobilisations	301	301	0	0	0
Autres dettes	2 582	2 582	0	2 514	0
TOTAL	9 204	9 204	0	3 655	3 583

Note 9 Écarts de conversion

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du 30 septembre 2015.

La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif pour 21 401 euros et en écart de conversion actif pour 2 278 euros.

Note 10 Chiffres d'affaires

Ce poste comprend des *management fees* pour 2 503 milliers d'euros et des prestations intra-Groupe pour 17 306 milliers d'euros.

Note 11 Personnel

L'effectif moyen a été de 95,85 personnes au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2015, l'effectif est de 92 personnes. La répartition en est la suivante :

	30/09/2014	30/09/2015
Cadres	73	80
Non-cadres	15	12
TOTAL	88	92

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 90,6 milliers d'euros pour l'exercice 2014-2015.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2014-2015 s'élèvent à 1 432 848 euros.

Manutan International a externalisé ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. Il n'y a eu aucun versement de prime afférente comptabilisée sur l'exercice.

Le cumul des droits acquis au titre du DIF par les salariés de Manutan International s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 872 heures. À noter que suite au changement de réglementation, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) a succédé au DIF et au DIF portable. Les heures de DIF constatées au 31 décembre 2014 demeurent néanmoins utilisables jusqu'à la fin de l'année 2020, selon les règles applicables au CPF.

Note 12 CICE

Au 30 septembre 2015, l'entreprise a comptabilisé en moins de ses charges de personnels un crédit d'impôt CICE de 74 729 euros. Ce dernier a été utilisé pour assurer la formation des collaborateurs suite à la mise en place de notre nouveau système d'information.

Note 13 Autres produits et charges

Ce poste comprend la redevance de marque versée par les filiales Manutan France, Belgique, Portugal, Italie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Espagne, Russie, Pays-Bas, Suisse, Allemagne, Manutan Collectivité pour un montant de 11 688 242 euros.

Note 14 Opérations en commun

L'association Restaurant Inter-Entreprise, sur le nouveau site de Gonesse, est composée de trois membres dont Manutan International. À ce titre, la subvention d'exploitation supportée sur l'exercice au 30 septembre 2015 est de 148 628 euros.

Note 15 Résultat financier

15.1 Le résultat financier net ressort à 15 565 126 euros et se décompose ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015
Produits/charges nets liés aux participations ⁽¹⁾	35 564	28 939	15 589
Produits/charges nets de gestion de trésorerie	92	101	(35)
Différences de change	12	10	(47)
Autres – Prov. perte de change	(4)	(2)	58
TOTAL	35 664	29 048	15 565

(1) Ventilation :

Au 30 septembre 2014 :
 + 33 945 308 euros de revenus des titres de participation ;
 - 144 513 euros de dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participations ;
 + 31 369 euros de reprise de provisions ;
 - 4 893 223 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

Au 30 septembre 2015 :
 + 19 115 506 euros de revenus des titres de participation ;
 - 65 000 euros de dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participations et prêts ;
 + 16 159 euros de reprise de provisions ;
 - 3 512 403 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

15.2 Couverture de change

Manutan International peut avoir recours à des instruments financiers dérivés, tels que des options de change, pour se prémunir contre le risque de change.

En application des dispositions comptables prévues par le régulateur français, ces instruments sont évalués à la clôture en comparant leur valeur historique à leur valeur de marché à cette date.

Au 30 septembre 2015, il n'y a pas de portefeuille d'opérations de change à terme.

15.3 Couverture de taux

Le 27 mai 2008, Manutan International avait mis en place un financement de 9 millions d'euros, pour une durée de sept ans, indexé sur l'Euribor 3 mois. Cet emprunt était destiné à financer l'acquisition des titres de la société Trovatar a.s.

Cette opération s'est arrêtée au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

Note 16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à - 333 303 euros et s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2014	30/09/2015
Produits sur cessions immobilisations incorp.et corporelles	59	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(37)	
Autres charges	(9)	(30)
Dotations provision réglementée	(316)	(303)
TOTAL	(303)	(333)

Note 17 Impôt

Manutan International est la société « tête de pont » du groupe fiscalement intégré qu'elle forme avec Manutan SA et Manutan Collectivités au sens de l'article 223-A du CGI.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties conduisent à répartir l'impôt entre les filiales, comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé par Manutan International, pour le compte du groupe intégré, s'élève à 552 110 euros. Manutan International est solidaire du paiement de l'impôt sur le résultat du Groupe, pour la somme de 674 908 euros. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale représente une économie de 122 799 euros.

Note 18 Engagements hors bilan

18.1 Tableau des engagements

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements donnés							
Découvert bancaire	838 850		838 850				
Cautions	1 200 000		1 200 000				
Crédit documentaire	200 000		200 000				
TOTAL	2 238 850		2 238 850				
Engagements reçus							
CIC	15 000 000				15 000 000		
BNP Paribas	25 000 000				25 000 000		
HSBC	25 000 000				25 000 000		
TOTAL	65 000 000				65 000 000		
Instruments financiers							
Swap de taux CIC	0					0	
Opérations de change à terme	0					0	
TOTAL	0					0	

18.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Cela concerne les personnes morales.

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		Néant	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

18.3 Tableau récapitulatif des obligations et engagements

En milliers d'euros Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement	1 257	350	907	
Engagement de retraite	39			39
Contrats de location simple				
Obligations d'achat irrévocable				
Autres obligations à long terme				
TOTAL	1 296	350	907	39

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit			Néant	
Garanties – Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
TOTAL				

Note 19 Lien avec les filiales

Manutan International, en tant que société holding du groupe Manutan, a une activité d'animation du Groupe en termes de management, de mise à disposition de moyens et d'expertise. Au cours de l'exercice écoulé, ses services ont été rémunérés de la manière suivante :

- *Management fees* : 2 503 milliers d'euros ;
- Redevances de marque : 11 688 milliers d'euros ;
- Prestations intra-Groupe autres : 25 573 milliers d'euros.

Les filiales du Groupe ont en outre refacturé à Manutan International certaines prestations, pour un montant total de : 5 580 milliers d'euros.

Les facturations intra-Groupe sont effectuées à des conditions normales, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

Note 20 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture.

Renseignements concernant les filiales et participations

Informations financières	En milliers de devises locales		En milliers d'euros		En %	
	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Total capitaux propres	Quote-part du capital détenue
Filiales et participations						
Manutan SA (EUR)	16 073	71 543	16 073	71 543	87 616	100
Manutan Collectivités SAS (EUR)	7 560	5 959	7 560	5 959	13 519	100
Sports & Loisirs SAS (EUR)	1 000	9 689	1 000	9 689	10 689	100
SCI Philippe Auguste (EUR)	345	(2 890)	345	(2 890)	(2 545)	100
Papeteries Pichon SAS (EUR)	1 000	26 855	1 000	26 855	27 855	100
Manutan Italia Spa (EUR)	500	308	500	308	808	100
Manutan Portugal Unipessoal Lda (EUR)	100	1 402	100	1 402	1 502	100
Manutan Spain SL (EUR)	3	(2 653)	3	(2 653)	(2 650)	100
Manovert BV (EUR)	18	63 020	18	63 020	63 038	100
Manutan Deutschland GmbH (EUR)	1 788	(729)	1 788	(729)	1 059	100
Manutan Czk s.r.o. (CZK) ⁽¹⁾	19 300	103 792	710	3 818	4 528	100
Trovatar a.s. (CZK) ⁽¹⁾	71 000	5 067	2 612	186	2 798	100
Manutan Polska Sp z.o.o. (PLN) ⁽¹⁾	850	585	200	138	338	100
Manutan Hungaria Kft (HUF) ⁽¹⁾	3 000	65 649	10	209	219	100
Manutan Slovakia s.r.o. (EUR)	7	487	7	487	494	100
Manutan Ltd (GBP) ⁽¹⁾	5 825	8 904	7 888	12 057	19 944	100
Rapid Racking Ltd (GBP) ⁽¹⁾	153	5 797	207	7 850	8 056	100
IronmongeryDirect Limited (GBP)	1	6 829	1	9 247	9 248	100
Witre Sweden A/B (SEK) ⁽¹⁾	8 000	53 640	850	5 701	6 552	100
Ikaros Cleantech A/B ⁽¹⁾	1 362	31 644	145	3 363	3 508	100
Manutan Russia o.o.o. (RUB) ⁽¹⁾	10 350	(5 485)	141	(75)	66	100
Manutan Belgium NV (EUR)	966	13 505	966	13 505	14 471	15

(1) Taux de clôture au 30/09/15 : GBP : 0,7385 - HUF : 313,45 - SEK : 9,4083 - PLN : 4,2448 - CZK : 27,187 - RUB : 73,2416.

(2) Chiffres d'affaires non communiqués pour raison de confidentialité.

<i>En milliers d'euros</i>						<i>En milliers de devises locales</i>			Observations
Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non encore remboursés			Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	
Brute	Provision	Nette	Brute	Provision	Nette				
75 237	0	75 237	0	0	0	211 424	3 738	5 405	
5 438	0	5 438	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
17 627	0	17 627	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
345	0	345	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
78 277	0	78 277	0	0	0	(2)	(2)	(2)	Exercice clos le 31/12/2014
6 207	5 869	338	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
100	0	100	0	0	0	5 663	161	(2)	
106	100	6	3 200	3 200	0	(2)	(2)	(2)	
72 071	0	72 071	0	0	0	0	10	(2)	
4 769	4 098	671	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
5 138	0	5 138	0	0	0	373 466	9 172	11 000	
8 822	3 597	5 225	1 072	0	1 072	0	(2)	(2)	
110	0	110	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
56	0	56	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
22	0	22	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
14 393	0	14 393	0	0	0	0	1 004	1 000	
28 014	0	28 014	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
20 951	0	20 951	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
1 236	0	1 236	0	0	0	175 179	6 311	695	
11 606	0	11 606	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
571	571	0	0	0	0	(2)	(2)	(2)	Exercice clos le 31/12/2014
140	0	140	0	0	0	35 020	1 988	(2)	

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
I. Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a) Capital social	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 613 291 à 2 euros				
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
■ par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	19 809	18 158	16 701	13 951	12 742
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 052	38 469	42 380	17 061	18 622
c) Impôts sur les bénéfices	819	624	183	(922)	(120)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	454	360	336	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 204	31 949	35 998	11 160	14 857
f) Résultat distribué	9 517	8 908	8 603	8 831	10 659
III. Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,12	5,05	5,54	2,36	2,46
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,39	4,20	4,73	1,47	1,95
c) Dividende attribué à chaque action	1,25	1,17	1,13	1,16	1,4
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	96	89	88	83	62
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	6 919	6 502	7 844	6 765	5 714
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	3 201	2 849	3 295	2 903	2 205



Informations sur la Société et le capital

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	130
Renseignements de caractère général concernant le capital	136
Marché des titres	143
Dividendes	145

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Dénomination et siège social *(articles 2 et 4 des statuts)*

Dénomination sociale : Manutan International

Tél. standard : +33 (0)1 34 53 35 00

Nom commercial : Manutan

Service juridique : contact.legal@manutan.com

Siège social : ZAC du Parc des Tulipes
Avenue du 21^e Siècle – 95506 Gonesse Cedex

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 30 novembre 2011, a adopté le changement du mode d'Administration et de Direction de la Société par adoption de la formule à Conseil d'Administration.

Législation

Législation française.

Date de constitution et d'expiration

La Société a été constituée pour une durée de 60 ans. Sauf prorogation ou dissolution, elle prendra fin le 24 avril 2025.

Objet social *(article 3 des statuts)*

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;
- l'achat, la vente, la fabrication de tous matériels destinés aux entreprises et collectivités ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial.

Registre du commerce

662 049 840 RCS Pontoise.

Code APE : 6420Z.

Consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société, et en particulier ses statuts et ses comptes, peuvent être consultés à l'adresse du siège social : ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21^e Siècle – 95500 Gonesse, dans les conditions légales.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il comprend 12 mois.

Affectation et répartition du bénéfice *(article 19 des statuts)*

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée, qui, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées d'actionnaires *(article 16 des statuts)*

16-1 Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la Loi.

16-2 Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

16-3 Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administra-

tion décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

16-4 Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut, en outre, se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un Mandataire peut être faite par voie électronique.

16-5 Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

16-6 Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du Code civil ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Conseil d'Administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

16-7 L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

16-8 Les votes s'expriment soit à main levée soit par tout moyen technique approprié décidé par le Conseil d'Administration. Il ne peut être procédé à un scrutin secret, dont l'Assemblée fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme Mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital *(article 12 des statuts)*

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres. Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

Droits et obligations attachés aux actions ordinaires – Vote *(article 13 des statuts)*

13-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

13-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leurs valeurs nominales respectives, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

13-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la Loi et les statuts.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propiétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787 B du Code général des

impôts et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions ;

- dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la Loi.

Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières – Identification des actionnaires – Franchissement de seuils de participation (article 9 des statuts)

9-1 Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la Loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

9-2 La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la Loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

9-3 Toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la Loi, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

Franchissement de seuil statutaire

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

14-1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la Loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise représente plus de 3 % du capital social, un Administrateur est nommé dans les conditions fixées par la Loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'Administrateurs.

14-2 La durée des fonctions des Administrateurs est de deux (2) années.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

14-3 Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur

demande du tiers au moins des Administrateurs. La convocation se fait par tout moyen dans un délai de huit (8) jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le Règlement Intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des Administrateurs.

14-4 Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

14-5 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à 75 ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

14-6 Le Conseil d'Administration peut nommer, à titre honorifique, un Président d'honneur, personne physique choisie parmi les anciens Présidents du Conseil de la Société.

La durée de ses fonctions est de deux (2) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Le Président d'honneur est indéfiniment rééligible, il peut être révoqué à tout moment sans indemnité par décision du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur est convoqué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il devra pour autant adhérer au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur ne peut en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Direction Générale *(article 15 des statuts)*

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

Opérations avec des apparentés

- Rôle de la Société mère vis-à-vis de ses filiales – voir page 70 du présent document.
- Filiales du Groupe et implantation juridique – voir pages 81 et 112 du présent document.
- Organigramme juridique du Groupe et fonctions des Dirigeants de la Société mère dans les principales filiales – voir pages 38, 39 et 81 du présent document.
- Présentation de l'activité des soldes intermédiaires de gestion pertinents des filiales et indication des actifs

économiques stratégiques détenus par celles-ci – voir pages 71 à 73 du présent document ainsi que l'annexe des comptes consolidés présentée en page 87 et suivantes du présent document.

- Flux financiers et nature de ces flux entre la Société mère et les filiales – voir page 70 du présent document.
- Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés page 59 du présent document.

Actionnariat de Manutan International

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2015, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Principaux actionnaires	Au 30/09/2015			Au 30/09/2014			Au 30/09/2013		
	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote
André et Hélène* Guichard	1 819 861	23,90	16,01	1 819 861	23,90	16,02	1 819 861	23,90	15,90
Hélène Guichard*	588 276	7,73	10,35	588 276	7,73	10,35	588 276	7,73	10,28
Jean-Pierre Guichard	449 196	5,90	7,91	449 196	5,90	7,91	449 196	5,90	7,85
Autres membres de la famille Guichard	304 426	4,00	5,36	304 426	4,00	5,36	304 426	4,00	5,32
M.T. Finance ⁽¹⁾	2 417 581	31,75	42,55	2 417 581	31,75	42,55	2 417 581	31,75	42,24
Total famille Guichard	5 579 340	73,28	82,18	5 579 340	73,28	82,18	5 579 340	73,28	81,59
Lazard Frères Gestion	415 000	5,45	3,65	415 000	5,45	3,65	415 000	5,45	3,63
Financière de l'Échiquier	360 510	4,74	3,17	360 510	4,74	3,17	360 510	4,74	3,15
Autres nominatifs	8 598	0,11	0,15	9 001	0,12	0,15	88 686	1,16	1,55
Public au porteur	1 233 081	16,20	10,85	1 231 650	16,18	10,84	1 155 440	15,18	10,09
Total public	2 017 189	26,50	17,82	2 016 161	26,48	17,82	2 019 636	26,53	18,41
Actions autodétenues ⁽²⁾	16 762	0,22	0,00	17 790	0,23	0,00	14 315	0,19	0,00
TOTAL	7 613 291	100,00	100,00	7 613 291	100,00	100,00	7 613 291	100,00	100,00

(1) Société dont le capital est détenu par la famille Guichard.

(2) Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote (13 062 actions détenues au nominatif pur et 3 700 actions autodétenues dans le cadre du programme de rachats d'actions au titre du contrat de liquidité).

* Madame Hélène Guichard est décédée le 5 décembre 2015.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Il n'y a pas eu de variation significative de l'actionnariat, tel que présenté ci-dessus, depuis le 30 septembre 2015.

Franchissement de seuils

- Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré.
- Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré.
- Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré.

Accords entre actionnaires

Les engagements collectifs de conservation de titres sont présentés dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 143 du présent document.

Éléments d'information au titre de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans la partie « Répartition du capital social et des droits de vote » en page 141 du présent document.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- Il a été conclu entre sept actionnaires de la Société deux engagements de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « loi Dutreil » du 1^{er} août 2003, présenté dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 143 du présent document.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements, ni pactes signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double institué par l'article 13-3 des statuts au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes, figurant en page 137 du présent document. Les pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachats d'actions propres sont décrits page 138 du présent document.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de Dirigeant Mandataire Social sont décrits page 52 du présent document.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Salariés (article L. 225-102 du Code de commerce)

À la clôture de l'exercice 2014/2015, la participation des salariés, telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la Société est de 0 %.

Renseignements de caractère général concernant le capital

Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

Capital social

Au 21 janvier 2016, le capital social est de 15 226 582 euros et divisé en 7 613 291 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Tableau des autorisations et des délégations en cours

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Assemblée Générale Extraordinaire	Échéances	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 30/09/2015	Montant résiduel au 01/10/2015
1 Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	12 mars 2015	11 mai 2017	5 millions d'euros	N/A	0	5 millions d'euros
2 Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	13 mars 2014	12 mars 2016	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
3 Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du Groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription	12 mars 2015	11 mai 2017	Actions : 4 millions d'euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽²⁾	N/A	0	Actions : 4 millions d'euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽²⁾
4 Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	12 mars 2015	11 mai 2017	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽²⁾	N/A	0	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽²⁾
5 Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	12 mars 2015	11 mai 2017	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ 20 % du capital Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽²⁾	N/A	0	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ 20 % du capital Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽²⁾
6 Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée	12 mars 2015	11 mai 2017	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
7 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	12 mars 2015	11 mai 2017		N/A	0	-
8 Délégation de compétence pour augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	12 mars 2015	11 mai 2017	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Assemblée Générale Extraordinaire		Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le	
	Échéances				30/09/2015	Montant résiduel au 01/10/2015
9 Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	12 mars 2015	11 mai 2017	160 000 euros	N/A	0	160 000 euros
10 Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	13 mars 2014	12 mai 2017	1 % du capital social	N/A	0	1 % du capital social

(1) Plafond commun.

(2) Plafond commun.

Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

Capital potentiel

Aucune option de souscription d'actions, ni aucune action gratuite à émettre n'ont été consenties. Il n'existe aucun autre instrument financier dilutif du capital.

Programme de rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 12 mars 2015 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions.

Le Conseil d'Administration a, en outre, été autorisé, pour vingt-quatre mois, par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2014, à réduire le capital social dans les

conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachats.

La Société n'a fait usage de cette autorisation que dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec la société Oddo Corporate Finance.

Les actions achetées au nom de la Société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2015, au titre du programme de rachats, sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

En euros	Flux bruts cumulés 2014/2015	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	23 695	24 723
Cours moyen de la transaction	43,82	43,41
MONTANT	1 038 270	1 073 191

- Nombre d'actions auto détenues au 30 septembre 2015 : 3 700 soit environ 0,05 % du capital social.
- Valeur évaluée au cours d'achat moyen du 30 septembre 2015 : 45,12 euros x 3 700 = 166 944 euros.
- Valeur nominale globale : 2 euros x 3 700 = 7 400 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation à d'autres finalités au cours de l'exercice 2014/2015.

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées chaque mois à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2014/2015.

Autorisation d'un nouveau programme de rachats d'actions

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachats d'actions de la Société, ainsi que mentionné dans les rapports du Conseil à l'Assemblée.

Contrat de liquidité

La Société a renouvelé, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés financiers (AMAFI) qui intervient en qualité d'apporteur de liquidités.

Les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité au cours de l'exercice 2014/2015 sont mentionnées ci-dessus dans la partie « Programme de rachats d'actions ».

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Descriptif du programme de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003, du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachats de ses propres actions par la Société.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 17 mars 2016. L'avis préalable sera publié au BALO le 10 février 2016, et l'avis de convocation sera publié au BALO le 1^{er} mars 2016.

1 Répartition par objectif des titres détenus au 21 janvier 2016 (après clôture de la Bourse)

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 2 731 titres, représentant 0,04 % du capital social de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 2 731 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : N/A ;
- opérations de croissance externe : N/A ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : N/A ;
- annulation : N/A.

2 Nouveau programme de rachats d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 17 mars 2016.
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont les rachats sont autorisés : 5 % (soit 380 664 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

- Prix maximum d'achat : 100 euros.
- Montant maximal du programme : 38 066 400 euros.
- Modalités des rachats : ces rachats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ; la Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments financiers.

Objectifs

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mars 2014, dans sa neuvième résolution à titre extraordinaire, dont le renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mars 2016.

Durée du programme

- Dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 mars 2016, soit jusqu'au 16 septembre 2017.

Synthèse des opérations sur titres des Mandataires Sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

(articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers [AMF])

À la connaissance de la Société, aucune opération sur titre n'a été effectuée au cours de l'exercice 2014/2015 par les Mandataires Sociaux ou les hauts responsables de Manutan International ou par les personnes qui leur sont liées.

Tableau d'évolution du capital (en euros et en francs)

Année	Opération		Variation du capital	Prime d'émission de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Situation au 1 ^{er} oct. 1993		En euros			2 750 952	1 804 506	
		En francs			18 045 060		10
1993/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	2 750 952		5 501 903	3 609 012	
		En francs	18 045 060		36 090 120		10
1995/1996	Augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves	En euros	5 672 921	1 387 341	11 174 824	7 330 204	
		En francs	37 211 920	9 100 360	73 302 040		10
1996/1997	Augmentation de capital en numéraire	En euros	131 381	1 011 630	11 306 205	7 416 384	
		En francs	861 800	6 635 860	74 163 840		10
1997/1998	Augmentation de capital en numéraire, fusion	En euros	98 127	3 060 737	11 404 332	7 480 751	
		En francs	643 670	20 077 118	74 807 510		10
8 janv. 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	3 557 171		14 961 503	7 480 751	2
30 sept. 1999	Augmentation de capital en numéraire	En euros	46 000	259 011	15 007 503	7 503 751	2
30 sept. 2000	Augmentation de capital en numéraire ⁽¹⁾	En euros	219 080	1 233 756	15 226 582	7 613 291	2

(1) Dans le cadre de la levée d'option.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 30 septembre 2000.

Attributions gratuites d'actions

1 Historique des attributions gratuites d'actions

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action ⁽¹⁾ En euros
Plan n° 1 d'actions gratuites	25 févr. 2005	12 juil. 2005	2 000	Existantes	12 juil. 2007	39,76
Plan n° 2 d'actions gratuites	13 mars 2008	15 janv. 2009	20 000	Existantes	15 janv. 2011	32,61

(1) Cette valeur correspond à la moyenne pondérée du cours des trois dernières séances de Bourse précédant la décision d'attribution par le Directoire.

2 Attributions consenties aux Mandataires Sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015

Néant.

3 Attributions consenties au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015 aux 10 salariés de la Société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Néant.

4 Attributions consenties par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015 à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Néant.

Répartition du capital social et des droits de vote

À la date d'établissement du présent document, le 21 janvier 2016, le capital de la Société est composé de 7 613 291 actions. Le nombre de droits de vote théoriques (en ce compris les droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote) est, à la même date, de 11 381 090 et de 11 365 297 droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire.

À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ, LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES, AU 21 JANVIER 2016⁽¹⁾, SONT LES SUIVANTS :

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	Total du nombre de droits de vote réel	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote réel
André et Hélène Guichard*	1 819 861	1 819 860	1	1 819 862	23,90 %	16,01 %
André Guichard	258 312		258 312	516 624	3,39 %	4,55 %
Hélène Guichard*	588 276		588 276	1 176 552	7,73 %	10,35 %
Jean-Pierre Guichard	449 196		449 196	898 392	5,90 %	7,90 %
Claudine Guichard	37 114		37 114	74 228	0,49 %	0,65 %
Hervé Guichard	4 500		4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
Xavier Guichard	4 500		4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
M.T. Finance ⁽¹⁾	2 417 581		2 417 581	4 835 162	31,75 %	42,54 %
Sous-total famille Guichard	5 579 340	1 819 860	3 759 480	9 338 820	73,28 %	82,17 %
Lazard Frères Gestion	415 000	415 000		415 000	5,45 %	3,65 %
Financière de l'Échiquier	360 510	360 510		360 510	4,74 %	3,17 %
Actions autodétenues ⁽²⁾	13 062			-	0,17 %	0,00 %
Contrat ODDO	2 731			-	0,04 %	0,00 %
Public au nominatif	8 640	321	8 319	16 959	0,11 %	0,15 %
Public	1 234 008	1 234 008		1 234 008	16,21 %	10,86 %
Sous-total public	2 033 951	2 009 839	8 319	2 026 477	26,72 %	17,83 %
TOTAL	7 613 291	3 829 699	3 767 799	11 365 297	100,00 %	100,00 %

(1) Actions détenues indirectement par la famille Guichard.

(2) Actions détenues par Lazard Frères Gestion pour le compte de fonds et de SICAV : 13 062 actions, inscrites au nominatif pur, et 2 731 actions autodétenues dans le cadre du programme de rachats d'actions au titre du contrat de liquidité.

* Madame Hélène Guichard est décédée le 5 décembre 2015.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

(1) Après clôture de la Bourse.

DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES NUS-PROPRIÉTAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
Hervé Guichard	93 386	186 772	1,64 %
Xavier Guichard	93 386	186 772	1,64 %
Jean-Pierre Guichard	659 816	1 319 632	11,61 %

DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES USUFRUITIERS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
André Guichard	258 312	516 624	4,55 %
Hélène Guichard*	588 276	1 176 552	10,35 %

* Madame Hélène Guichard est décédée le 5 décembre 2015.

Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par la famille Guichard selon les modalités décrites page 141. Toutefois, la Société a pris un certain nombre de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, avec notamment :

- la présence de quatre membres indépendants sur les huit membres composant le Conseil d'Administration (situation au 21 janvier 2016) ;

- la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- la présence de la totalité de membres indépendants au sein du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pacte d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires, ni aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions n'ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La part du capital détenu par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

Modification de répartition du capital au cours des trois dernières années

En %	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Famille Guichard	73,28 %	73,28 %	73,28 %
Public et autres nominatifs	26,55 %	26,55 %	26,55 %
Actions autodétenues au nominatif pur	0,17 %	0,17 %	0,17 %
	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Engagements collectifs de conservation de titres de la société Manutan International

Les membres du groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, ont signé, en date du 28 août 2006, un engagement collectif de conservation de titres, conformément à l'article 787 B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 1 812 898 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 23,81 % des droits financiers et 31,94 % des droits de vote attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement, soit à compter du 28 août 2006. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres un mois avant le terme de la période en cours.

L'engagement collectif de conservation a été signé par :

- M. André Guichard, Administrateur ;
- Mme Hélène Julliard*, épouse de M. André Guichard ;
- M. Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration ;
- Mme Claudine Laffont, épouse de M. Jean-Pierre Guichard ;
- M. Hervé Guichard, Directeur Général et Administrateur ;
- M. Xavier Guichard, Directeur Général Délégué et Administrateur ;

- la société MT Finances, dont le capital est intégralement détenu par les membres de la famille Guichard ci-avant désignés.

Un second engagement collectif de conservation de titres, en date du 15 novembre 2012, a été signé par les membres du Groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, conformément à l'article 787 B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 3 661 759 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 48,09 % du capital, 48,22 % des droits financiers et 48,01 % des droits de vote théoriques attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres trois mois avant le terme de la période en cours.

Ces deux engagements collectifs, qui ont les mêmes signataires, ont vocation à coexister. La seule différence concerne le périmètre des actions sous engagement ; le second regroupant un plus grand nombre de droits financiers et de droits de vote que le premier.

Marché des titres

Indice principal	CAC All-Tradable
Autres indices	CAC Small et CAC Mid & Small
Marché	EURONEXT Paris – Compartiment B
Place de cotation	NYSE EURONEXT Paris
Code ou symbole	MANUTAN INTL
Code ISIN	FR0000032302
Reuters	MATP.PA
Bloomberg	MAN FP

Données boursières

Données sur 5 ans	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Cours de clôture	43,00	40,43	40,67	30,95	42,07
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	327	308	310	236	320
Cours le plus haut (en euros)	50,53	56,14	41,99	43,52	54,15
Cours le plus bas (en euros)	34,85	40,10	27,98	28,35	41,00
Volume quotidien moyen (en nombre de titres)	1 869	3 653	3 094	1 723	1 004
Capitaux quotidiens moyens (en euros)	80 103	176 078	103 954	58 133	49 211

* Madame Hélène Guichard est décédée le 5 décembre 2015.

Capital

Le capital de la Société est composé, au 21 janvier 2016, de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros chacune.

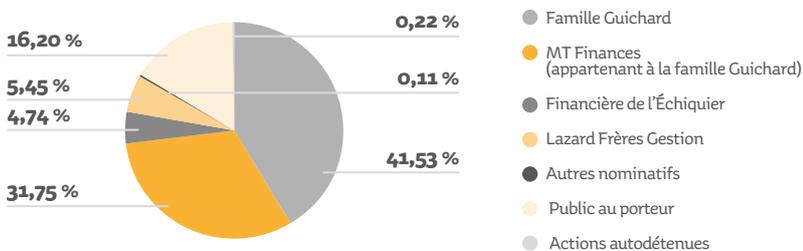
À cette date, la part du capital détenue par le public est de 26,51 %. Le pourcentage d'actions autodétenues par la Société représente 0,21 %. Enfin, le reste du capital est détenu, directement ou indirectement, par la famille Guichard.

Actionnariat au 30 septembre 2015

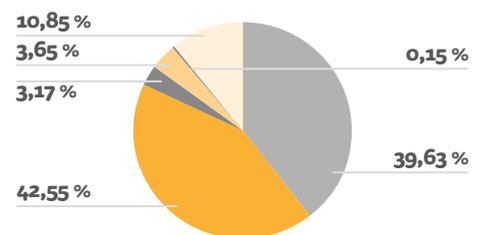
Au 30 septembre 2015, le titre Manutan (Manutan Intl) s'établit à 43,00 euros, en hausse de 6,4 % par rapport au cours de clôture du 30 septembre 2014. Le 21 janvier 2015, après clôture, le cours de Bourse s'établit à 49,57 euros.

CAPITAL AU 30 SEPTEMBRE 2015

Principaux actionnaires



Droits de vote



Contrat de liquidité

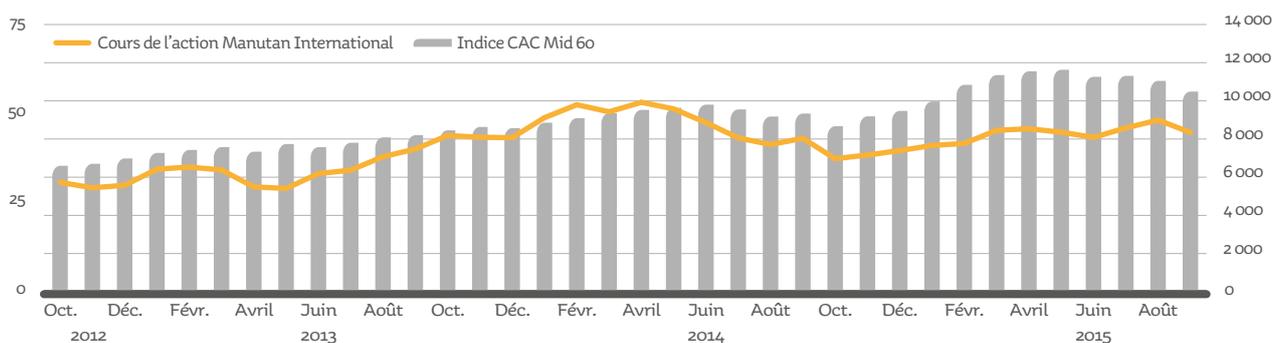
Manutan International a conclu, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des

Marchés Financiers (AMAFI), dans le cadre de son programme de rachats d'actions. Voir également page 138 du présent document.

Évolution du cours de l'action

Par rapport à l'indice CAC Mid 60

Du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015



Variation du cours de Bourse

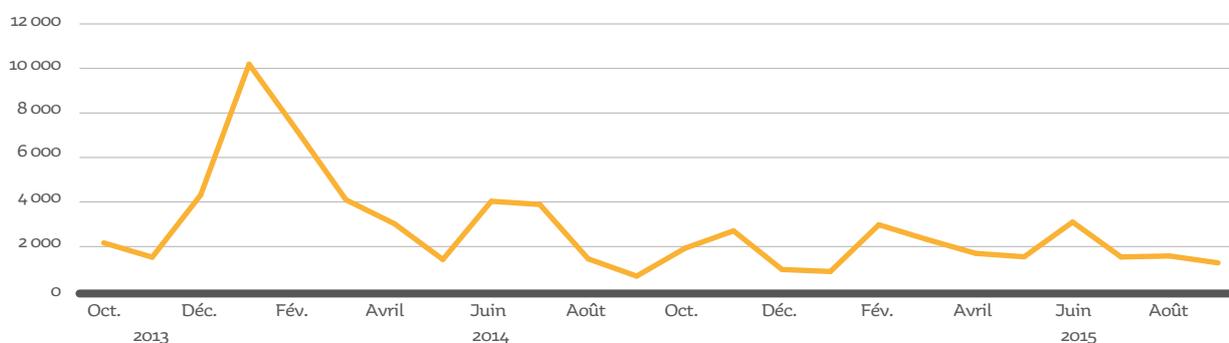
Au cours de l'exercice, le cours de Bourse a atteint son cours de clôture le plus élevé (50,53 euros) le 18 août 2015, son plus bas cours de clôture (34,85 euros) est intervenu le 16 octobre 2014. Au 30 septembre 2015, le cours de

clôture est de 43,00 euros (40,43 euros en septembre 2014). Le PER est de 12,69 sur la base du résultat net part Groupe consolidé au 30 septembre 2015.

Volume traité

Du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015, 1 408 047 actions Manutan International ont été échangées, représentant un capital de 65,8 millions d'euros (contre 1 720 549 actions, représentant 71,5 millions d'euros de capitaux sur la même période précédente).

MOYENNE DES TRANSACTIONS JOURNALIÈRES - D'OCTOBRE 2013 À SEPTEMBRE 2015



Dividendes

En euros

Au titre de l'exercice clos le	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Résultat net	25 821 905	24 166 235	23 277 107	23 900 875	28 531 420
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Dividende en masse distribuée	9 516 614	8 907 550	8 603 019	8 831 417	10 658 607
Cours	43,00	40,43	40,67	30,95	42,07
Résultat net par action ⁽¹⁾	3,39	3,18	3,06	3,14	3,75
Dividende net par action	1,25	1,17	1,13	1,16	1,40
Réfaction de 40 % ⁽²⁾	0,50	0,47	0,45	0,46	0,56
Taux de distribution (en %)	37 %	37 %	37,0 %	37,0 %	37,4 %
Rendement brut global ⁽³⁾ (en %)	4,07	4,05	3,89	5,25	4,66

(1) Résultat net part du Groupe par action, calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours dudit exercice.

(2) Réfaction de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

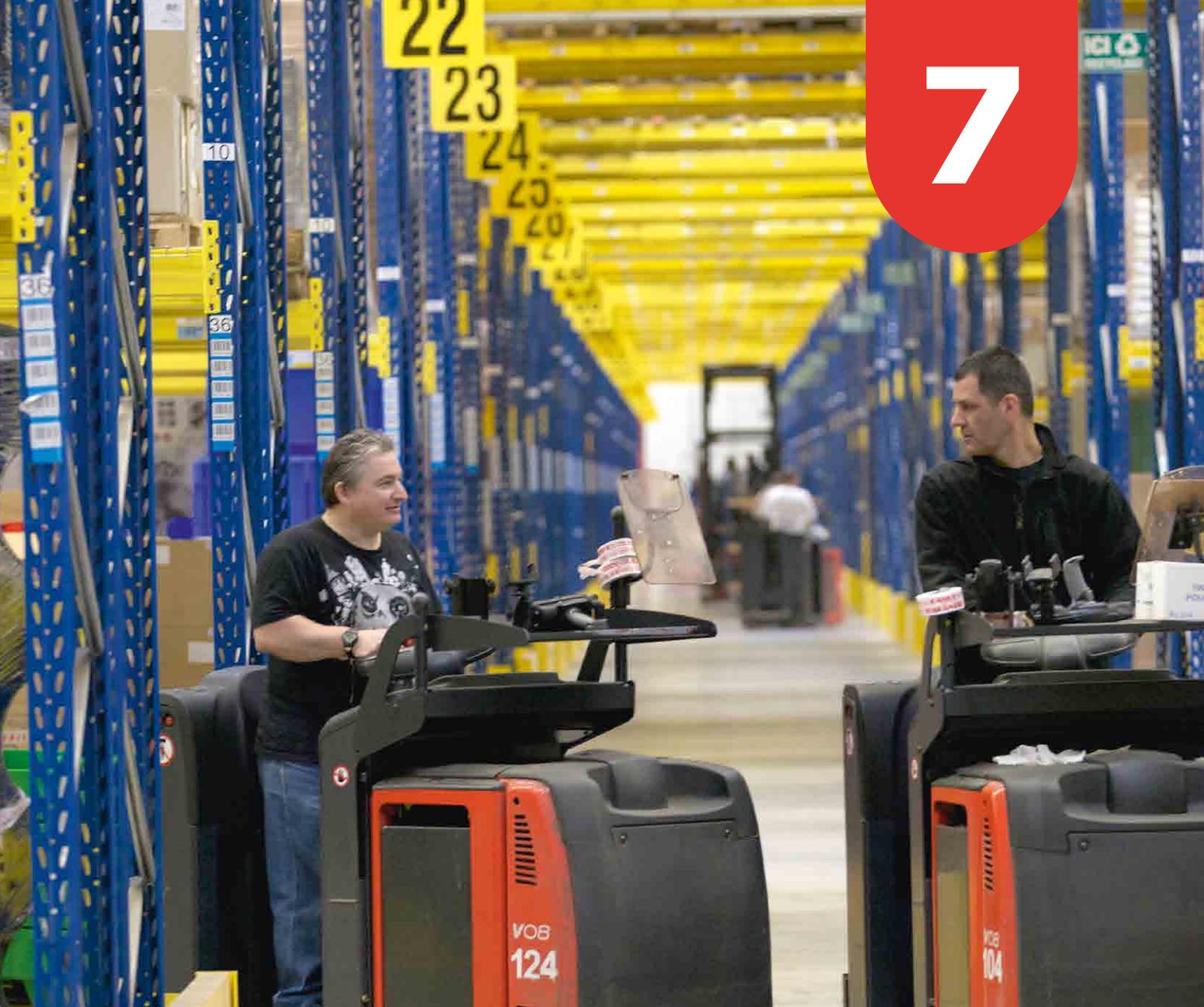
(3) Sur la base du cours au 30 septembre de chaque exercice fiscal.

Sur les cinq derniers exercices, le dividende distribué a été compris entre 37 % et 37,4 % du résultat net consolidé. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 17 mars 2016 un taux de distribution à 37 % du résultat net consolidé, soit un dividende en valeur de 1,25 euro par action, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Délai de prescription des dividendes : 5 ans.

Attribution des dividendes non réclamés :

Direction nationale d'interventions domaniales – Service des curatelles – Les Ellipses – 3, avenue du Chemin-de-Presles – 94417 Saint-Maurice Cedex.



Attestation et tables de concordance

Responsable du document de référence	148
Attestation du responsable du document de référence	148
Responsables du contrôle des comptes	148
Relations actionnaires et documents accessibles au public	149
Table de concordance du document de référence	150
Table de concordance du rapport financier	153
Table du rapport de gestion	154
Table de concordance du rapport RSE	155

Responsable du document de référence

Monsieur Xavier Guichard, Directeur Général de la société Manutan International, située : ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21^e Siècle – 95500 Gonesse.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 67 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2015 et les comptes annuels de la Société mère, clos le 30 septembre 2015, figurant respectivement en pages 80 et 114 du présent document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux ne contiennent aucune observation.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Mazars SA

Représenté par Monsieur Bruno Balaire

Tour Exaltis
61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 12 mars 2015

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

KPMG SA

Représenté par Monsieur Franck Noël

3, cours du Triangle – 92939 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 4 mars 2004

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Dominique Muller

61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 12 mars 2015

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

KPMG Audit IS SAS

Immeuble Le Palatin

3, cours du Triangle – 92939 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 18 mars 1998

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2015.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants sont inscrits auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Relations actionnaires et documents accessibles au public

Responsable de l'information financière

Brigitte Auffret – Directrice Générale Déléguée

Tél. secrétariat : +33 (0)1 34 53 18 33

E-mail : brigitte.auffret@manutan.fr

Contact Investisseurs

Yassine Soumari – Finance Groupe

Tél. : +33 (0)1 34 53 35 55

E-mail : contact.investors@manutan.com

L'acte constitutif et les statuts de la Société, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et de ses filiales sur les deux derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la Loi, et tout autre document prévu par la Loi peuvent être consultés à l'adresse administrative de la Société : Manutan International – ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21^e Siècle – 95506 Gonesse Cedex – France.

Les principaux communiqués de presse et documents publiés par la Société sont à la disposition du public sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.manutan.com.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

§	Informations	Pages
1	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations	148
1.2	Attestation du responsable	148
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Coordonnées	148
2.2	Changements	N/A
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations historiques	N/A
3.2	Informations intermédiaires	75
4	Facteurs de risque	78
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	6, 7
5.1.1	Raison sociale	130
5.1.2	Enregistrement au RCS	130
5.1.3	Date de création et durée	130
5.1.4	Siège social – forme juridique – législation applicable	130
5.1.5	Événements importants	66
5.2	Principaux investissements	
5.2.1	Réalisés	68
5.2.2	En cours	69
5.2.3	Programmés	N/A
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	8
6.1.1	Opérations et principales activités	10
6.1.2	Nouveaux produits	N/A
6.2	Principaux marchés	11
6.3	Événements exceptionnels	66
6.4	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats	N/A
6.5	Concurrence	11
7	Organigramme	
7.1	Synoptique	9
7.2	Liste des filiales	81
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	68, 94
8.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	26-28

§	Informations	Pages
9	Examen de la situation financière et résultats consolidés	
9.1	Situation financière	68
9.2	Résultat d'exploitation	67
9.2.1	Événements importants	66
9.2.2	Modifications	N/A
9.2.3	Influences extérieures	N/A
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	85, 98
10.2	Flux de trésorerie	86, 98
10.3	Conditions de financement	109
10.4	Conditions restrictives	N/A
10.5	Sources de financement	99
11	Recherche et développement brevets et licences	N/A
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	12, 13
12.2	Éléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives	12, 13
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1	Hypothèses	N/A
13.2	Rapport des Commissaires aux Comptes	N/A
14	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance, et Direction Générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction de la Société	34
14.2	Conflits d'intérêts des organes d'Administration, de Direction et de Direction Générale	40, 49
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunérations versées	41-45
15.2	Provisions	41-45
16	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	
16.1	Mandats	38, 39
16.2	Contrats de service	N/A
16.3	Comités	50
16.4	Conformité aux règles du Gouvernement d'Entreprise	46-49
17	Salariés	
17.1	Répartition des effectifs	5, 102, 103
17.2	Participations et stock-options	45, 137
17.3	Accord de participation au capital	N/A

§	Informations	Pages
18	Principaux actionnaires	
18.1	Répartition du capital	135, 141
18.2	Droits de vote différents	142
18.3	Contrôle	142, 144
18.4	Accords d'actionnaires	143
19	Opération avec des apparentés	134
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	
20.1	Informations financières historiques	5
20.2	Informations financières pro-forma	N/A
20.3	États financiers – comptes sociaux	80, 114
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A
20.4.1	Déclarations	N/A
20.4.2	Autres informations vérifiées	N/A
20.4.3	Autres informations non vérifiées	N/A
20.5	Dates des dernières informations financières	N/A
20.6	Informations financières et autres	N/A
20.7	Politiques et distribution de dividendes	145
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	136
21.1.1	Capital souscrit et autorisé	N/A
21.1.2	Actions non représentatives du capital	139
21.1.3	Autodétention et autocontrôle	141
21.1.4	Valeurs mobilières	N/A
21.1.5	Conditions d'acquisition	N/A
21.1.6	Options ou accords	N/A
21.1.7	Historique du capital	140
21.2	Actes constitutifs et statuts	131, 149
21.2.1	Objet social	130
21.2.2	Règlement organes de gestion et de contrôle	133
21.2.3	Droits et privilèges des actions	132, 133
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires	131-133
21.2.5	Assemblées Générales	131
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	133
21.2.7	Seuils de participation	133
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital	N/A
22	Contrats importants	N/A
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclaration d'experts	N/A
23.2	Autres déclarations	N/A
24	Documents accessibles au public	131, 149
25	Informations sur les participations	126, 127

Table de concordance du rapport financier

Informations		Pages
Chapitres/sections		
1	Attestation du responsable du rapport financier annuel	148
2	Comptes annuels	116
3	Comptes consolidés	82
4	Éléments du rapport de gestion	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Article L. 225-100 du Code de commerce <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de l'évolution des affaires 67-74 ■ Analyse des résultats 67-74 ■ Analyse de la situation financière 67-74 ■ Principaux risques et incertitudes 67-74 ■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital 137 ■ Article L. 225-100-3 du Code de commerce <ul style="list-style-type: none"> ■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique N/A ■ Article L. 225-211 du Code de commerce 138 <ul style="list-style-type: none"> ■ Rachats par la Société de ses propres actions 	
5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	114
6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	80
7	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	59
8	Honoraires des Commissaires aux Comptes	113
9	Rapport du Président du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)	46
10	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil	57

Table du rapport de gestion

Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Chapitres/sections	Pages
Compte rendu d'activité	
1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	67
2 Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	70-73
3 Indicateurs clés de performance de nature financière	4
4 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	67-70
5 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	66
6 Évolution et perspectives d'avenir	67
7 Activités en matière de Recherche et Développement	74
8 Délais de paiement des dettes fournisseurs	100
9 Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	N/A
10 Description des principaux risques et incertitudes	76-78
11 Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	N/A
12 Indications sur l'utilisation des instruments financiers	90
13 Investissements au cours des trois derniers exercices	68
14 Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	74
15 Activité des filiales et participations par branche d'activité	70, 126
Responsabilité sociale d'entreprise	
16 Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	16
17 Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	16
Gouvernance	
17 Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	34
18 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ses Mandataires Sociaux durant l'exercice écoulé	38-39
19 Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque Mandataire Social durant l'exercice écoulé	41
20 Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	41-45
21 Engagements de toute nature pris au bénéfice des dirigeants	41-45
22 Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	45, 52
23 Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	N/A
Actionnariat et capital	
24 Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	135
25 État de la participation des salariés au capital social	N/A
26 Rachats et ventes par la Société de ses propres actions	138
27 Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	81
28 Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A
29 Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents 6.3 286	145
30 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A
Autres informations	
31 Dépenses somptuaires	74
32 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	145
33 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
34 Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux Mandataires Sociaux et aux salariés	N/A
35 Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des Mandataires Sociaux et des salariés	45, 140
36 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	137
37 Rapport du Président sur le contrôle interne et le Gouvernement d'Entreprise	46

Table de concordance du rapport RSE

Chapitres/sections	Pages
Informations sociales	
a) Emploi	18
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
b) Organisation du travail	20
L'organisation du temps de travail	
L'absentéisme	
c) Relations sociales	20
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	
Le bilan des accords collectifs	
d) Santé et sécurité	21
Les conditions de santé et de sécurité au travail	
Le bilan des accords signés avec les Organisations Syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
e) Formation	22
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	
Le nombre total d'heures de formation	
f) Égalité de traitement	23
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique de lutte contre les discriminations	
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives...	23
<ul style="list-style-type: none"> ■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ■ à l'abolition effective du travail des enfants 	
Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	26
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	
b) Pollution et gestion des déchets	27
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	

Chapitres/sections	Pages
c) Utilisation durable des ressources	28
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
L'utilisation des sols	N/A
d) Changement climatique	29
Les rejets de gaz à effet de serre	
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A
e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	N/A
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social	24
En matière d'emploi et de développement régional	
Sur les populations riveraines ou locales	
b) Relations avec les parties prenantes	24
Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	
Les actions de partenariat ou de mécénat	
Les parties prenantes visées par le décret sont les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
c) Sous-traitance et fournisseurs	25
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
d) Loyauté des pratiques	25
Les actions engagées pour prévenir la corruption	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	
e) Autres	25
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	

Responsable de l'information financière :

Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

Conception et réalisation : 

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

© photos : Manutan 2014/2015

Tristan Deschamps – Mark Thompson – Maud Delaflotte
(zoko productions) – Barbara Martin – Alexandre Martin

DREDA Centre européen Manutan

ZAC du Parc des Tulipes
Avenue du 21^e Siècle
95506 Gonesse Cedex – France

Téléphone : +33 (0)1 34 53 35 87

www.manutan.com

e-mail : **contact.legal@manutan.com**





All you need. **With love.**

DREDA Centre européen Manutan
ZAC du Parc des Tulipes
Avenue du 21^e Siècle
95506 Gonesse Cedex – France
Téléphone: +33 (0)1 34 53 35 87

www.manutan.com